

Etopia – Revue d’écologie politique

étopia

centre d’animation et de recherche en écologie politique
Espace kegeljan, av. de Marlagne 52 à 5000 Namur
t. : 00 32 81 22 58 48 - f. : 00 32 81 23 18 47
www.etopia.be
info@etopia.be

Direction de la publication :

Benoît Lechat, Christophe Derenne et Pierre Jonckheer.

Comité de rédaction : Groupe prospective d’Étopia**Corrections :** Alain Adriaens, Annie Pierret, Jean-Luc Bastin,
Véronique Rousseaux**Ont également participé :** Dimitri Lemaire et Fransiska Richter**Mise en page :** Métadesign
www.metadesign.be
info@metadesign.be**©Editions namuroises :** 34, avenue de la Lavande
5100 Namur (Belgique)
tél. : 00 32 81 72 48 84 – fax : 00 32 81 72 49 12
rene.robaye@fundp.ac.be

Avec le soutien du Groupe des Verts au Parlement européen

Editeur responsable : René Robaye

Mars 2009, N° 05
ISSN 1782-4192

Table des matières

Intro	
BENOÎT LECHAT ET CHRISTOPHE DERENNE	5
Europe : l’heure du tournant vert	
PIERRE JONCKHEER	9
Les collectivités locales et la Banque Européenne d’Investissement au service de la conversion verte	
ALAIN LIPIETZ	17
Restaurer la responsabilité : Une vraie régulation pour une vraie concurrence	
ERIC DE KEULENEER	31
Quand l’histoire redéfinit l’Europe	
PIERRE DEFRAIGNE, DANIEL COHN-BENDIT, PHILIPPE POCHET	47
Europe sociale : éteindre les incendies avant de replanter	
PHILINE SCHOLZE	71
Politique d’immigration de l’Union Européenne : quelques conditions nécessaires pour sortir du paradigme utilitariste et répressif	
FRANCISCO PADILLA	83
Redéploiement vert et économie d’intérêt général	
STANY GRUDZIELSKI	103
« Green Deal » : un nouveau chantier pour l’Europe	
INES TREPANT	125
Le Parlement européen, acteur de pointe en matière de Droits de l’Homme	
MYCHELLE RIEU	143

L'UE et la mondialisation : le crépuscule de la libéralisation du commerce ?	
MARTIN KOEHLER	157
Comment les Verts agissent pour une politique énergétique soutenable	
ZÉNOBE GRENZMANN	177
Les Verts, garants d'une politique climatique européenne à la hauteur des défis	
TEHRI LEHTONEN	187
Europe et sécurité : les libertés fondamentales en refondation permanente	
JEAN-LUC ROBERT	201
La Fondation Verte Européenne, contribution écologiste à la création d'un espace public européen	
LÉONORE GEWESSLER	213
Charte des Verts Européens. Lignes directrices du Parti Vert européen	
	223
MANIFESTO! A Green New Deal for Europe	
	235

EUROPE : TROIS QUESTIONS

Le numéro 5 de la Revue Etopia a pour ambition d'apporter des pistes de réponses à trois questions : 1. A quoi sert la politique ? 2. A quoi sert l'Europe ? 3. A quoi servent les Verts en Europe ?

L'ambition paraît évidemment excessive voire balourde, mais les temps qui courrent nous font penser qu'il est fort difficile de se soustraire à pareilles interrogations.

1. A quoi sert la politique ? En cette période de crise, elle donne en effet l'impression de ne pas trop savoir ce qu'il faut faire. Encore un peu plus que d'habitude, elle manque de sens de l'orientation. Elle doit décider sans avoir toutes les informations. Sans savoir exactement où elle veut aller. Cette désorientation explique pour partie l'impression que les recettes traditionnelles comme la relance par la consommation apparaissent de plus en plus comme des remèdes d'un autre âge qui risquent bel et bien d'aggraver la situation globale. Certains voudraient bien y croire. Mais au fond, ils n'y croient pas eux-mêmes. Il faut donc inventer du nouveau, tenter des voies qui n'ont pas encore été réellement explorées. Cela tombe bien car c'est un peu le travail auquel Etopia se consacre depuis bientôt cinq ans, en essayant de faire le relais entre ceux qui essayent de comprendre les évolutions en profondeur que traversent nos sociétés et ceux qui ont pour tâche de gérer au quotidien les conditions concrètes auxquelles elles doivent satisfaire pour ne pas se transformer complètement en jungles dominées par la loi du plus fort. Car il serait évidemment

complètement vain d'attendre que toutes les réponses aux crises que nous vivons (écologique, sociale, économique...) émanent des représentants démocratiquement élus. Les écologistes ont toujours insisté pour que chacun puisse s'impliquer là où il se trouve dans la vie collective. Ils sont même depuis toujours persuadés que le progrès se bâtit « à la base » par la reconstruction de liens sociaux que nos sociétés industrielles et le néolibéralisme ont largement contribué à distendre. Mais en même temps, ils savent aussi qu'il faut agir au niveau global et c'est la raison pour laquelle ils se sont toujours engagés dans le projet européen dans lequel ils voient, si pas une fin en soi, du moins une étape obligée dans l'établissement de leur projet de solidarité au cube, c'est-à-dire de construction d'un monde plus juste envers tous ses habitants et les générations futures.

2. A quoi sert l'Europe ? Nous vivons un paradoxe terrible. A l'heure où nous n'avons jamais eu autant besoin d'action collective européenne, il semble que les forces du repli soient en train de reprendre vigueur. De Belgique, du centre un peu douillet de l'Europe, nous ne percevons pas à quel point dans de nombreux pays, l'Union européenne apparaît pour un nombre croissant de personnes moins comme une solution que comme une partie du problème. C'est évidemment le contraire qui est vrai. Les écologistes le savent bien et le disent haut et fort depuis longtemps. Mais peut-être, doivent-ils le dire encore plus haut et encore plus fort. Ne doivent-ils pas en particulier clamer plus fort que les réponses apportées à la crise par les grandes familles politiques traditionnelles – sans parler des populistes et des fascistes - ne sont pas satisfaisantes, tout simplement parce qu'elles sont grandement responsables de la situation dans laquelle nous nous trouvons ? La dérégulation financière et sociale, la relance du productivisme, les aides à des secteurs industriels qui ont contribué à l'accroissement de notre dette écologique, c'est-à-dire tous les facteurs qui ont concouru au déclenchement de la crise actuelle, n'ont pas été voulus par les partis Verts mais ils forment les résultats des politiques menées depuis des décennies par tous les partis libéraux, sociaux-démocrates et démocrates-chrétiens d'Europe.

Avant de proposer nos réponses, il s'agit donc de bien marquer notre diagnostic et surtout de le faire partager le plus largement possible, en ce compris par ces mêmes partis traditionnels. Nous devrons notamment bien faire comprendre que le tournant vert, ce n'est pas une relance par la consommation de produits verts, toutes choses restant égales par ailleurs, mais qu'il implique un changement de vie au quotidien pour tout un chacun. Il n'y a donc pas d'opposition à entretenir entre l'écologie d'en haut – celle qui agit notamment dans les gouvernements ou au parlement européen – et l'écologie d'en bas, celle que nous vivons au quotidien dans nos familles, nos quartiers, nos communes... En effet, l'Europe est le niveau le plus pertinent pour créer le cadre permettant de reconvertis nos économies européennes de manière coordonnée. Mais cette reconversion ne se limitera pas à mettre des panneaux solaires sur nos toits ou à reconvertis toute l'agriculture au bio, elle passera aussi par le renforcement du rôle des collectivités locales et par une croissance de toutes les solidarités, qu'elles soient locales ou globales ainsi que par une redéfinition du bien-être. Voici, en quelques mots, quelques thèmes abordés dans les premiers articles de ce numéro où nous avons voulu donner la parole à des acteurs privilégiés, qu'il s'agisse d'Alain Lipietz, de Daniel Cohn-Bendit, de Pierre Defraigne, de Philippe Pochet ou d'Eric De Keuleneer. Qu'ils soient ici grandement remerciés pour leurs contributions.

3. La troisième question nous donne également la possibilité de remercier ceux qui permettent précisément de répondre à la question « à quoi servent les Verts en Europe ». Avec Pierre Jonckheer, nous avons en effet voulu donner la parole à une série de collaborateurs du groupe des Verts au Parlement européen pour qu'ils expliquent très concrètement quelle est la nature de leur travail et quel a été l'apport des parlementaires verts dans un certain nombre de dossiers cruciaux. Nous voulons en particulier remercier très chaleureusement Philine Scholze, Francisco Padilla, Stany Grudzielski, Inés Trépant, Mychelle Rieu, Martin Koehler, Michel Raquet, Tehri Lehtonen, Jean-Luc Robert pour leurs contributions et surtout pour le travail parfois fastidieux, souvent obscur, mais jamais inutile qu'ils livrent dans les institutions démocratiques européennes. On

peut certes regretter l'éloignement entre l'Europe et ses citoyens. Mais il n'est pas certain qu'il soit possible de se passer du travail politique que les institutions européennes effectuent. Il est cependant souhaitable que celles-ci soient prolongées par un vrai travail de création d'un espace public européen. C'est notamment l'ambition de la nouvelle Fondation Verte Européenne que les Verts européens viennent de créer avec la conviction que l'Europe ne se construit pas sans débat. Bienvenue à notre collègue Léonore Gewessler qui la dirige.

Nous voulons enfin et surtout exprimer notre grande reconnaissance à Pierre Jonckheer, notre député européen sans lequel Etopia n'aurait jamais été en mesure de publier les cinq premiers exemplaires de sa revue. Nous sommes très heureux de savoir qu'il va poursuivre son engagement européen au sein de la Fondation Verte Européenne, notamment dans l'animation d'un mouvement vert européen qui doit aller au-delà de l'action politique traditionnelle et notamment développer les échanges prospectifs en son sein.

Bonne lecture à tous.

Benoît Lechat et Christophe Derenne
co-directeurs de la revue Etopia

EUROPE : L'HEURE DU TOURNANT VERT

→PIERRE JONCKHEER
Administrateur d'Etopia et co-président
de la Fondation Verte Européenne.

pierre.jonckheer@europarl.europa.eu

Le paradoxe est troublant : alors que la légitimité du projet européen et des institutions auxquelles il a donné le jour paraît de plus en plus fragile, l'évolution contemporaine montre que nous n'avons sans doute jamais eu autant besoin d'Europe et notamment pour déployer les politiques vertes capables de répondre à la conjonction des crises écologique, sociale et économique.

Dans un monde dominé par la « guerre froide », la division de l'Europe et la fin progressive de la période coloniale, la Communauté économique européenne (CEE) est née en 1958. Sous la protection des Etats-Unis, le projet ouest-européen s'est finalement concrétisé dans une Communauté de six pays dépassant les rivalités nationales par l'intégration des marchés. Ses objectifs politiques et économiques initiaux ont été largement rencontrés, aidés par les pactes sociaux de l'après-guerre et une croissance économique rapide.

Aujourd’hui, au vu de l’extension de ses compétences et du nombre de nations qui en font partie, la CEE s’est bel et bien « métamorphosée » en cinquante ans. Son changement d’appellation n’est pas anodin : la CEE est rebaptisée en 1992 Union européenne (UE). L’UE a redessiné l’architecture de l’ensemble du continent européen et existe comme puissance civile et normative qui modèle des systèmes sociaux incluant 493 millions de personnes.¹

A la veille de nouvelles élections pour le Parlement européen, il est utile de souligner les succès engrangés par la construction politique et économique du continent européen sans pour autant masquer ses échecs et les questions ouvertes.

L’innovation politique moteur de la construction européenne

Ce n’est pas le moindre des succès de l’Union européenne que d’avoir pu développer en 50 ans, malgré les conceptions politiques antagoniques existant entre Européens, une communauté de droits et des politiques communes tout en s’ouvrant à davantage d’Etats européens aux histoires et cultures différentes².

Ces succès sont de nature géopolitique, institutionnelle mais surtout ils sont liés au développement de politiques novatrices. Ainsi, par exemple, l’élaboration progressive d’une politique européenne de l’environnement, née au milieu des années 70, inspire les politiques nationales de beaucoup d’Etats membres et des pays candidats. On pourrait également citer le rôle de l’Union dans la généralisation d’objectifs en matière d’efficacité énergétique et d’énergie renouvelable à l’ensemble des pays-membres, en s’appuyant sur des succès nationaux (Allemagne, Danemark, Espagne) ou encore le rôle que jouera l’Union dans la négociation internationale « post-Kyoto ».

Certes tout est contradictoire car l’UE finance aussi le nucléaire, et tout est insuffisant car les objectifs ne sont pas assez ambitieux et les lois européennes ne sont pas toujours appliquées par les acteurs ; mais cela est vrai de toute construction politique dont les décisions sont le fruit d’intérêts divergents.

La crise révèle le besoin d’Europe

Toutefois, malgré les succès engrangés, les limites actuelles de la construction européenne sont également évidentes. Nous vivons une période de crises multiples et graves qui font que l’ancien monde (le nôtre !) se délite progressivement -et avec lui nos certitudes- sans que l’on ne voie clairement si nos sociétés trouveront la capacité de rebondir. Il est très clair que les périodes de crises suscitent les peurs et les mouvements de replis identitaires. L’Union européenne en pâtit sur le plan politique et économique : les remises en cause du modèle « communautaire » sont courantes parmi les dirigeants politiques; la crise financière actuelle révèle une fois encore que la voie de l’intégration politique des Etats européens par la seule intégration des marchés est insuffisante. Ce n’est pas parce que les Etats européens ne sont pas les Etats-Unis et qu’un Etat fédéral européen n’est malheureusement pas à l’ordre du jour que nous n’avons pas besoin de politiques communes plus fortes et un budget de l’Union plus important. Encore une fois, la crise actuelle nous démontre le contraire !

Dans la perspective des prochaines élections européennes, il est essentiel d’avoir un message sans ambiguïté. Pour mener nos priorités écologistes, nous avons besoin de renforcer l’intégration politique des européens et en particulier de renforcer la solidarité entre les 27 pays de l’Union, comme de l’Union vis-à-vis de son voisinage. La manière dont le Conseil répondra à la situation économique actuelle de certains pays d’Europe centrale est un test important pour le futur de l’Union.

Ne pas jeter le bébé européen avec l'eau du bain néolibérale

Renforcer l'intégration politique de l'Union ne signifie évidemment pas donner son quitus à toutes les orientations politiques décidées par les majorités en place dans les institutions de l'Union. De ce point de vue, il est important de lever un malentendu avec la « gauche radicale ». Dans la critique de « l'Europe néolibérale », il faut savoir différencier ce qui relève d'une critique du capitalisme dans sa phase présente de mondialisation et ce qui relève spécifiquement de la construction de l'Union européenne. Souvent la critique radicale mélange les deux et réduit « l'Europe » à un pur instrument au service des sociétés transnationales. L'existence d'un régime politique supranational sui generis est confondue avec l'existence d'un courant de pensée et des orientations politiques largement dominées par la volonté de « libérer les marchés », d'œuvrer à la mondialisation sans gouvernance globale sinon celle des entreprises multinationales.

Cette confusion empêche de penser l'espace politique spécifique qu'est l'Union européenne. Les souverainismes de droite comme de gauche se rejoignent dans une attitude qui est celle du refus de la supranationalité. Alors que pour nous, la réponse à la crise écologique, sociale et économique demande plus de gouvernement et de moyens européens. Etre en même temps anti-capitaliste et favorable à l'UE ne devrait pas être perçu comme incompatible. Dans une version politiquement plus réaliste on indiquera qu'une autre régulation du capitalisme requiert précisément d'investir aussi le champ des politiques européennes et de renverser les majorités conservatrices-libérales au sein du PE comme du Conseil. Idéalement, la crise devrait nous y aider puisqu'elle est pour partie causée par une régulation insuffisante des systèmes financiers.

L'Europe a un idéal : son unité

Notre adhésion au projet européen va toutefois au-delà d'une approche purement instrumentale ou utilitariste de la politique de l'Union ; notre discours politique ne se limite pas à vouloir démontrer que l'UE est utile mais qu'elle a aussi du sens par son existence même.

Il est vrai que la création de la Communauté européenne n'est pas issue d'un vaste mouvement populaire ; elle est le résultat de négociations diplomatiques entre groupes dirigeants. Son développement s'est fait sans définition d'une architecture finale, pour partie en réaction à des chocs et des situations nouvelles, sans autre légitimité que celle que trouvait le consensus des gouvernements de l'époque et ainsi de suite au fil des réformes des Traité. Or la crise de civilisation que nous connaissons nous invite à refonder le projet européen, à redéfinir son sens.

Le sens de la construction européenne c'est d'abord l'unité des peuples européens, unité qui implique nécessairement la solidarité entre européens ; ce mouvement est nourri par la mémoire de l'histoire, la connaissance des autres, les échanges. Le désir d'unité est la volonté de sortir définitivement d'une histoire qui a fait de l'Europe « un continent des ténèbres ».³

L'écologie au cœur de l'Europe

Cette vision a été maintes fois exprimée mais elle doit sans cesse être réaffirmée et renouvelée en fonction de la réalité. Après 50 années, de nouveaux défis sont là. Nous vivons une période particulière de l'histoire humaine où nous savons que si nous voulons tenter de prévenir les crises et les guerres futures nourries par les inégalités inacceptables et insoutenables ainsi que par la rareté des ressources, un autre mode de gouvernance est indispensable, une

autre répartition des pouvoirs et une autre manière de vivre sont nécessaires.

L'enjeu écologique est au cœur de notre vision pour l'Europe : consommer moins et mieux, investir dans l'éducation, produire des biens et des services d'intérêt général accessibles à tous, c'est ce modèle de société européenne que nous voulons proposer.

Nous voulons une Union sociale qui fasse que l'espace économique européen ne soit pas criblé de paradis fiscaux, où les droits nationaux du travail ne sont pas mis en concurrence au détriment des travailleurs et du respect des conventions collectives. Nous voulons une Union qui mette davantage de moyens dans la recherche, dans la culture, dans la formation, dans une politique industrielle parce que nous en avons besoin pour assurer une transition écologique de nos modes de vie, parce que nous en avons besoin pour développer beaucoup plus rapidement les énergies renouvelables et l'efficacité énergétique, parce que nous en avons besoin pour convaincre demain à Copenhague les autres régions du monde de la crédibilité de nos engagements pour 2020 et 2050.

Reprendre le projet fédéral

Nous voulons une Union solidaire entre les territoires, entre les villes européennes, entre tous les résidents présents en Europe (revendication ancienne des Verts !) pour une mobilité complète, un droit de séjour, de travail, de formation, qui contribue à ce que nos enfants et petits-enfants vivent davantage que nous-mêmes leur citoyenneté européenne.

Cette vision, c'est aussi comprendre l'Union européenne comme une mise en commun qui soit un exemple pour les autres continents. C'est ce qu'Ulrich Beck nomme « l'Europe cosmopolite ».⁴

Travailler davantage à l'unité des peuples européens supposera aussi de reprendre un jour ou l'autre le débat institutionnel.

Joschka Fischer, dans son célèbre discours à l'université Humboldt, en mai 2000 avait indiqué l'épuisement de la méthode de Jean Monnet et avait proposé une refondation de la construction européenne par l'établissement d'une fédération d'Etats-nations. Les écologistes européens sont majoritairement favorables à cette option et ont considéré que le projet de Constitution européenne en était une étape possible compte tenu de la diversité des positions dans les 27 états-membres.

On connaît la suite : le Traité de Lisbonne n'est toujours pas ratifié et il ne peut être qu'une étape tant sont nombreuses les faiblesses qui demeurent notamment sur l'ensemble de la politique économique et budgétaire de l'Union. Là aussi nous avons besoin de plus de vision et d'un changement de majorité.

Une étape vers la démocratie mondiale

Pour les écologistes, le caractère global des objectifs de l'Union et des compétences qui lui sont attribuées est essentiel pour gouverner ; l'Union a l'avantage de ne pas être une organisation publique sectorielle comme l'est l'OMC ou le FMI. Nous avons toujours défendu un dispositif intégré pour répondre aux questions écologiques : l'Union européenne représente ce système politique, une « démocratie-monde » qui pourrait préfigurer une organisation régionale des peuples et des Etats dans un cadre mondial et multilatéral que nous appelons à construire. Nous défendons une démocratie à l'échelle mondiale ; là encore le régime politique de l'Union européenne fait figure d'avant-garde dans l'établissement d'une démocratie parlementaire : le Parlement européen est la seule assemblée supranationale au monde élue au suffrage universel.

sel direct et dotée d'un pouvoir législatif. L'approfondissement de formes de démocratie participative que ce soit par l'organisation de consultations/référendums européens sur des sujets précis ou par la mise en œuvre de « l'initiative citoyenne » telle que prévue par le Traité de Lisbonne peut contribuer à renforcer un espace public européen.

Dans la recherche d'une nouvelle gouvernance mondiale à laquelle nous aspirons, la construction européenne comme institution post-nationale, sans pour autant que ne disparaissent les nations, les Etats, les régions d'Europe, est une référence.

.....
1 *La norme sans la force*, Sciences Po, Zaki Laidi, 2005.

.....
2 Voir notamment parmi une littérature abondante, la lecture du récent ouvrage de Thomas FERENCZI, *Pourquoi l'Europe?*, André Versaille, 2008.

.....
3 *La Démocratie-Monde*, Mark Mazower, Complexe, 2005 (ed.or 1998).

.....
4 *L'Europe cosmopolite*, Ulrich Beck, Aubier, 2006.

LES COLLECTIVITÉS LOCALES ET LA BANQUE EUROPÉENNE D'INVESTISSEMENT AU SERVICE DE LA CONVERSION VERTE

→ALAIN LIPIETZ

Propos recueillis par Benoît Lechat et Francisco Padilla.

alain.lipietz@europarl.europa.eu

La conversion verte de l'économie ne marchera pas si nous nous contentons de singer le new deal fordiste en tentant une relance par la consommation de produits verts. Au contraire, nous avons besoin de conventions collectives entre collectivités locales pour réduire leur empreinte écologique globale. Les institutions financières européennes comme la Banque Centrale et la Banque Européenne d'Investissement peuvent les y aider. Alain Lipietz présente une piste concrète pour répondre à la crise sociale et écologique qui a provoqué la crise financière.

Quel diagnostic peut-on faire d'un point de vue écologiste sur la crise actuelle et sur le lien entre les crises financière, économique et écologique ?

À la base de la crise économique actuelle, on ne trouve pas la crise financière mais la crise écologique et sociale. Le discours sur le débordement de la crise financière vers l'économie réelle est une idiotie. La crise financière a commencé avec la crise des subprimes, non pas en août 2008 mais bien en août 2007, alors que les crises écologique et sociale battaient leur plein. La crise des subprimes a éclaté pour des raisons directement sociales et écologiques. Au

départ, c'est un phénomène désormais bien connu, ce sont des salariés pauvres et des précaires américains qui se sont vus offrir l'accès au logement par des usuriers. Mais leurs difficultés à rembourser ont été aggravées par l'explosion des prix du pétrole et des matières premières, alimentaires comprises. Ils n'ont pu rembourser et les banques qui leur avaient prêté ont fait faillite, tout comme les réassureurs de ces banques.

Le château de cartes de l'économie de dettes construit au cours de la décennie antérieure s'est alors effondré. Cela a certes été précipité par la volonté de faire un exemple en ne sauvant pas Lehman Brothers. Mais les historiens de l'avenir ne s'encombreront pas de ce genre de détail. Ils feront le récit de trente ans de néo-libéralisme qui ont conduit à ce que même les salariés de la première puissance mondiale ne puissent plus acheter leur maison, alors que c'était un acquis fondamental de la période fordiste des années 1950 à 1978. Ils diront aussi que l'impossibilité de rembourser a été précipitée par la crise écologique et par le fait que la planète ne peut plus satisfaire tous les besoins, à commencer par ceux des plus démunis, pour reprendre exactement la définition du rapport Brundtland.

Quand les Verts se réunissent en Congrès mondial en 2008 à Sao Paulo, ils ne parlent pas de la crise des subprimes. Ils parlent de la montée vertigineuse des prix du pétrole, des émeutes de la faim qui expriment aussi le début sensible et permanent du dérèglement climatique, plusieurs pays producteurs de céréales étant frappés par la sécheresse. On commence alors à bien voir l'impact écologique et social de l'étirement de l'échelle des revenus à travers le monde. Cela se traduit par une entrée dans le salariat mondial des classes populaires chinoises qui deviennent des ouvriers hyper-précaires travaillant pour les exportations vers les Etats-Unis, ce qui a simultanément pour effets et d'enrichir considérablement les plus riches Américains et la nouvelle classe moyenne chinoise et d'appauvrir les ouvriers chinois et les salariés américains. Le résultat global est que

tout le monde mange quand même du riz et des pois mais qu'augmente aussi considérablement la part de ceux qui mangent de la viande à la place des pois. Autrement dit, en étirant l'échelle des revenus au plan mondial, le libéralisme a créé aussi bien des riches que des pauvres mais ces riches ont une empreinte écologique beaucoup plus forte. D'où la tension sur le prix de tous les aliments.

Cette évolution est accélérée par la manière dont le productivisme lutte contre la crise écologique, c'est-à-dire par l'explosion de la surface agricole exigée par les agrocarburants car les riches se mettent à rouler en 4X4, avec des besoins croissants en énergie. La polarisation des revenus dans la mondialisation vient percuter de manière très forte les limites de la planète, sa capacité de charge, que ce soit par la demande de pétrole ou par des conflits sur l'usage du sol. Les tensions deviennent pharamineuses dès le premier semestre de l'année 2008. Enfin, l'opacité des montages financiers, qui a différé la crise, accélère l'effondrement du château de cartes de la finance mondiale. Mais, j'insiste : tous ceux qui ont la mémoire du 1er semestre 2008 savent que la crise est partie de l'économie réelle et pas de la finance. Le paroxysme de 2008 – avec un baril de pétrole, qui monte à près de 150 dollars avant l'effondrement du second semestre, est l'aboutissement d'un modèle de développement capitaliste mis en place au début des années 80.

Cela veut dire qu'il y a donc eu d'autres types de développement capitaliste antérieurement ?

Le capitalisme a connu des modèles de développement différents dans le temps et dans l'espace. Après la seconde guerre mondiale, le « nord-ouest » du monde a connu un modèle bien régulé par le politique, la législation sociale, l'Etat providence, les conventions collectives et autres conventions extra monétaires et extra marchandes, qui ont assuré une croissance régulière et le plein emploi. Mais c'était aussi un modèle très productiviste, le but de la production étant de vendre, celui de la consommation d'absorber la

production. La voiture est le symbole de ce modèle, d'où le nom de « fordisme » (Henri Ford ayant compris le premier que mieux les ouvriers seraient payés, plus ils achèteraient de voitures.)

De 1975 à 1985 s'est ouverte une longue période de crise, transition vers un nouveau modèle de développement symbolisé par le remplacement en 1987 de Volcker par Greenspan à la tête de la Réserve Fédérale américaine. Une période de destruction du compromis fordiste et de mondialisation de la production des biens manufacturés s'est ouverte. Si, jusque-là, la mondialisation avait été limitée aux échanges de matières premières du sud contre les biens manufacturés du nord, les ouvriers d'Asie ont commencé à produire, pour un salaire 50 fois inférieur, ce que les ouvriers du nord-ouest du Monde étaient auparavant les seuls à produire. Cela s'est traduit par un formidable recul de la part salariale dans la production mondiale et par une hausse de l'empreinte écologique des classes moyennes des pays émergents et des anciennes classes moyennes du Nord-Ouest, qui ont eu recours plus facilement au crédit.

La crise des subprimes n'est donc que l'expression paroxysmique des tendances de ce modèle qu'on peut appeler « libéral-productiviste ». Autrement dit, la crise est à la fois une crise du libéralisme et une crise du productivisme, les deux étant inextricablement liés, comme le montre l'exemple des agrocarburants et du pétrole. Les agrocarburants constituent une solution productiviste à la crise du productivisme, qui provoque simultanément la famine des plus pauvres et des difficultés financières considérables pour les salariés pauvres ou précaires des pays développés (y compris la Belgique), confrontés au même moment à une explosion de leur facture énergétique. La crise écologique est provoquée par les riches et surtout subie par les pauvres. L'écologique et le social sont donc inextricablement liés.

Mais si les pauvres sont à ce point victimes du productivisme, pourquoi y sont-ils à ce point attachés ?

Ce que désire chacun de nous, c'est une vie digne et valorisante, avec un niveau de vie décent et le temps de vivre pour nous, nos amis, parents, amants... Mais le productivisme code cette aspiration en un désir de consommation, seule compensation à une vie sans intérêt, perdue à travailler sans reconnaissance de sa propre utilité sociale. À l'époque du fordisme, il y avait un « escalier roulant », c'est-à-dire que la norme de consommation de l'ingénieur devenait celle du technicien deux ans après et celle de l'ouvrier spécialisé encore deux ans après... Au moment où l'ingénieur achetait une Peugeot 203, le technicien achetait une 4 CV, l'ouvrier professionnel une mobylette et le manœuvre un vélo, mais deux ans après, le dernier dans la hiérarchie salariale accédait à la consommation de celui qui le précédait. Le productivisme consumériste séduisait les pauvres parce qu'ils pensaient devenir plus riches et ainsi « réussir leur vie »... Les moyens riches étaient les modèles de consommation du pauvre.

Aujourd'hui, cet espoir s'est évaporé, l'escalier roulant est en panne, mais l'ouvrier est rarement pro-Vert parce qu'il cherche désespérément à maintenir le rêve productiviste. Il pense qu'il va maintenir son emploi, même s'il lui rapporte de moins en moins. Avec des manifestations de désespoir parfois effrayantes comme celle de ces ouvriers qui menacent de verser des produits chimiques dans les rivières pour sauver leur emploi. Quant aux précaires et chômeurs, ils hésitent entre résignation et tentative d'imitation du modèle. Les chômeurs qui achètent des produits de marque ne sont plus dans la logique d'ascension progressive du fordisme mais dans une volonté de montrer qu'ils sont quand même, d'une manière ou d'une autre, dans le modèle social dominant. Ils achètent par exemple des chaussures Nike pourtant produites au Vietnam pour trois fois rien et sur lesquelles Nike n'a fait que poser son logo.

Ce n'est pas la même chose que le petit salarié qui rêve d'acheter une bagnole. Lors de la relance Jospin en 1997-1998, qui a très bien marché, les « exclus » de ma ville de banlieue parisienne ont commencé à entrer dans le salariat et à acheter des bagnoles. Le hic, c'est qu'ils n'avaient pas l'habitude de conduire et ça s'est reflété dans les statistiques d'accidents routiers des vacances de Pâques 1998. Ce fut d'ailleurs la même chose au moment de l'absorption de l'Allemagne de l'Est par l'Allemagne de l'Ouest...

Les classes populaires ne s'émanciperont du productivisme qu'à partir d'un niveau de vie décent, si les Verts leur offrent du temps pour vivre et surtout une revalorisation de leur statut, de leur satisfaction au travail et du niveau de reconnaissance de ce travail par autrui.

Sur base d'une telle analyse, quelles sont dès lors les solutions à mettre en œuvre ?

Comme c'est une crise du libéralisme, la solution semble assez évidente : il « suffit » de relancer la consommation. Si les pauvres étaient moins pauvres, ils pourraient acheter des marchandises et rétablir le plein emploi. D'où la séduction des expressions comme New Deal ou « relance ». Car autant la relance était totalement inadaptée à la crise de 1980 qui était plutôt une crise par épuisement des profits, autant aujourd'hui, il y a bien une crise économique par insuffisance des revenus. Donc le repartage de la valeur ajoutée entre les riches et les pauvres à l'échelle locale, nationale et mondiale est un élément de la sortie de crise.

Mais on voit tout de suite qu'il y a deux grandes différences avec le New Deal de Roosevelt. Premièrement, la relance ne doit en aucun cas déboucher sur une relance massive de la consommation de biens ayant une forte empreinte écologique. Deuxièmement, nous ne disposons pas des institutions nécessaires. Le New Deal rooseveltien disposait déjà des institutions qui lui permettaient de se réaliser (Etats-nations et embryons d'Etat providence et de conven-

tions collectives). Dans le fordisme, il fallait empêcher que chaque entreprise attende la relance de l'autre, la relance des salaires des uns étant la relance des débouchés des autres. C'est la raison pour laquelle on a inventé les conventions collectives et le salaire minimum. Aujourd'hui, nous n'avons pas vraiment d'équivalent au niveau adéquat, en l'occurrence au niveau mondial, et même pas au niveau européen, ce qui serait déjà un grand progrès.

L'autre différence essentielle, c'est que la relance verte passera essentiellement par les services publics et le plus souvent par des services publics ou collectifs locaux. Face à la crise de l'énergie, nous devons relancer les transports en commun, isoler tous les bâtiments, les neufs comme les anciens, faire passer toute l'agriculture au bio. Il faudra donc passer au maximum par du « collectif local » (soit des colocataires, soit des copropriétaires) pour le réaliser et, en ce qui concerne l'agriculture, changer complètement la Politique Agricole Commune.

Plus concrètement, quelle forme pourrait prendre cette relance verte ?

Nous devons inventer un équivalent post-fordiste à la convention collective fordiste. Au lieu de conventions entre patrons et salariés, nous avons besoin de conventions collectives entre l'Etat national ou européen et les agglomérations afin de financer à la fois la reconversion de notre économie (c'est-à-dire l'utilisation d'un savoir existant pour produire tout autre chose) et sa conversion (c'est-à-dire l'orientation de notre économie vers des productions pour lesquelles les qualifications n'existent tout au plus que partiellement).

En ce qui concerne la reconversion, des collectivités locales peuvent par exemple décider de s'endetter pour développer très rapidement leurs transports en commun. Après Pearl Harbour, en 1942, Ford n'a mis que quelque mois pour reconvertis l'intégralité de sa production de voitures en production de bom-

bardiers. J'ai interrogé des responsables de l'automobile sur le temps qu'il leur faudrait pour que, au lieu de produire des voitures, leurs chaînes de montage produisent des autobus à gaz. Ford l'a fait, mais Ford est alors devenu une filiale de Boeing, m'ont-ils répondu. Mais alors pourquoi Renault ne pourrait-elle pas devenir filiale de Renault Véhicules Industriels ? Si, en avril 2009, l'Etat français commande 300.000 autobus à gaz, c'est-à-dire trois fois la capacité des usines d'autobus, pourquoi Renault ne serait-elle pas capable de reconvertisir des usines qui fabriquent des 4X4 ou des Logan... ?

Dans le cas du bâtiment, il s'agit plutôt de conversion parce qu'il est vrai que nous n'avons pas les poseurs de plaques isolantes, photovoltaïques ou de pompes à chaleur pour équiper 2 millions de foyers par an. Mais il est possible de s'organiser pour mettre tout de suite 300.000 jeunes en formation afin qu'ils soient capables de le faire dans un an ou deux. La reconversion et la conversion peuvent se faire en 2009. C'est bien l'enjeu de la campagne européenne.

Oui, mais cela requiert des moyens financiers considérables...

Les dirigeants libéraux, Bush ou Sarkozy, ont essayé de sortir la crise des subprimes un peu de la même manière que les productivistes ont essayé de se sortir de la crise du pétrole par les agrocarburants, c'est-à-dire en essayant de renflouer les banques privées à coup de centaines de milliards. Il fallait évidemment éviter la faillite des banques privées, ne serait-ce que parce que ce sont les banques de « nos » dépôts. Mais l'illusion a été de croire qu'une fois sauvées, les banques allaient prêter à l'économie. Cela ne s'est pas produit. Ce n'est absolument pas comme ça qu'il faut faire. Il faut suivre exactement le modèle inverse, c'est-à-dire mobiliser l'économie en la tirant par sa demande finale, comme le disait l'économiste Kornai. Et dans la conversion verte, il s'agit largement d'une commande publique.

La première chose à faire, c'est de se donner des objectifs et des moyens pour y parvenir : pour réduire les émissions de CO₂, développer le transport en commun et l'isolation, pour améliorer la santé développer le bio. Nous devons ensuite identifier quelles institutions peuvent prendre en charge la reconversion et la conversion. Enfin, tertio, ces institutions doivent trouver un financement auprès de la Banque Européenne d'Investissement qui doit elle-même se refinancer auprès de la Banque Centrale européenne.

La Banque Européenne d'Investissements pèse déjà deux fois et demi la Banque Mondiale et elle ne demande pas mieux que de peser quatre ou cinq fois plus. Pour cela, elle doit obtenir la priorité dans le refinancement auprès de la Banque Centrale. Celle-ci vient bien de refinancer des dettes de plus en plus pourries pour éviter les faillites. Pourquoi à l'avenir ne pourrait-elle pas refinancer les prêts consacrés aux objectifs politiques de l'Union européenne, comme son indépendance énergétique ou la lutte contre le changement climatique ?

C'est de la création monétaire ?

Oui, mais pas contre rien. Il y a des prêts à l'économie réelle, validés par la BCE quand elle échange les titres contre les euros qu'elle émet. Ce sont en effet bel et bien des prêts qui doivent être remboursés, ce n'est pas la planche à billets. La BCE prête à la BEI, qui prête aux collectivités, qui achètent les autobus ou qui donnent des primes aux associations de logement social pour transformer leurs immeubles en immeubles « à énergie positive » (produisant plus d'énergie qu'ils en consomment).

Comment remboursent-ils la dette ?

On en revient au second niveau, celui des institutions. Il y a plusieurs façons de faire payer des dépenses collectives. La première, cela peut être l'usager individuel qui décide de se déplacer en bus plutôt qu'en voiture. La seconde, c'est de faire appel à la fiscalité

locale. Mais comme dans le fordisme, il y a le risque de « passagers clandestins » locaux. Cette fois, ce n'est plus le patron qui refuse d'augmenter ses ouvriers (et contre lequel, à l'époque, on a fait des conventions collectives), mais la collectivité locale qui va vouloir bénéficier de l'effort de réduction des émissions de gaz à effet de serre réalisé par les autres collectivités, sans faire elle-même d'effort.

Comment éviter cela ? Montesquieu et tous les sociologues nous disent qu'il faut d'abord que les bons comportements apparaissent comme vertueux. La « vertu », c'est la conversion écologiste ! Il s'agit de montrer qu'une dépense collective verte vaut mieux qu'une dépense privée polluante, un service public que le « chacun sa voiture ». Le mot « conversion » désigne bien le passage de l'aspect individuel à l'aspect collectif. Il faut que les gens considèrent à nouveau – parce que cela a déjà été le cas dans le passé – que le niveau collectif est mieux que le niveau individuel. On n'a pas besoin d'avoir tout le temps une voiture au garage quand on ne s'en sert que de temps en temps, s'il y a un flux permanent d'autobus qui passent... Il y a un changement de mentalité à produire.

L'autre outil collectif, c'est la norme légale. Comme Paul-Marie Boulanger, j'estime qu'il faut éviter les effets-rebonds. Nous avons donc besoin d'un encadrement global sous la forme de quotas à attribuer aux collectivités. C'était un peu l'idée des Agenda 21 décentralisés. On pourrait envisager que le système européen des quotas transférables s'applique aussi aux agglomérations. Un tel système serait à la fois collectif et décentralisé, en laissant aux collectivités la plus totale liberté sur la manière de les respecter. De la même manière que le marché des quotas encourage les entreprises qui veulent aller plus loin et découragent celles qui ne font aucun effort, une collectivité qui s'endetterait auprès de la BEI pourrait voir ses remboursements partiellement réduits si elle va plus vite que les autres dans la lutte contre le changement

climatique car elle pourrait revendre une partie de ses quotas à ses voisines qui, elles, ne se seraient pas endettées pour financer des transports en commun ou l'isolation des logements. C'est un exemple de transposition du principe de la convention collective aux collectivités locales.

Pourquoi insistez-vous tellement sur ce rôle des collectivités locales ?

Parce que mettre en œuvre la conversion verte à l'échelle locale la rendra à la fois plus festive et plus démocratique. Si le Conseil et le Parlement européens reviennent sur la décision de décembre dernier de limiter l'objectif 2020 à -20% de réduction de gaz à effet de serre et reviennent à l'objectif antérieur qui était de -30% pour 2020, il ne faut pas que cela apparaisse comme une contrainte venant d'en haut. Même si Lisbonne est adopté, le Parlement renforcé et le Conseil démocratisé, cela ne donnera pas l'impression aux gens qu'ils sont associés. Une structure démocratique représentant 500 millions de personnes ne parviendra pas à entraîner les gens dans la conversion verte sans structures relais auxquelles seront déléguées la réalisation des objectifs d'intérêt général et la liberté des moyens de les réaliser. Autrement dit, la décentralisation est le pendant démocratique de la conversion verte.

Rappelons que 80 % du travail que nous consommons dans notre vie sont produits à moins de 20 kilomètres de notre domicile : transports publics, services publics, bâtiments, réseaux divers, organisation de la vie quotidienne... et sa prise en charge actuelle par le patriarcat, qui pourrait être transférée vers l'économie sociale et solidaire. Il faut également répondre à la peur qui apparaît dès que l'on prononce le mot planification. Dès qu'on sort du néolibéralisme, on a l'impression qu'on va rentrer dans du dirigisme et on pense aussitôt à Louis XIV, au fascisme hitlérien, au totalitarisme stalinien. Il est donc extrêmement important d'accompagner un discours de politique publique, de type dirigiste, de la plus

grande flexibilité possible dans sa mise en œuvre et de permettre à la démocratie locale de s'en emparer.

L'écofiscalité ne constitue-t-elle pas une autre piste ?

Le système de quotas (quand ils sont vendus) est équivalent à l'écofiscalité. Il s'applique bien à de grosses unités polluantes mais je suis plus sceptique pour ce qui concerne son application à de petites unités. On pourrait étendre le système des quotas aux agglomérations. On peut calculer les émissions sur une municipalité dense, on ne peut pas le faire individu par individu ni pour les habitats dispersés. Toutes les collectivités territoriales ne seront donc pas couvertes par un système d'objectif de réduction des émissions de gaz à effet de serre par quotas.

Dans ce cas il faut avoir recours à l'écofiscalité par le prix des carburants. L'écofiscalité est un système de quotas forfaitaires – échangeables – qui se trouve déjà à l'intérieur du prix du carburant. Acheter un quota ou acheter un litre d'essence écotaxée, c'est pareil. L'un se fait en gros, l'autre au détail. L'écofiscalité sert à toucher tout le monde, elle est souple : je roule plus ou moins vite, je paie plus ou moins de taxe. On peut y introduire un aspect social en détaxant par exemple 40 litres par mois. L'écofiscalité n'est pas du tout contradictoire avec une politique redistributrice.

Mais il y a des risques : quand Sarkozy supprime la taxe professionnelle qui était une des taxes qui finançait les agglomérations et propose de la remplacer par une taxe carbone, chaque commune a intérêt à avoir le plus d'activités polluantes. La solution, peut-on penser, serait de faire une taxe européenne ou nationale et de la redistribuer aux communes au prorata de leur population. Chaque industriel qui veut payer moins de taxe a intérêt à diminuer ses émissions. On évite ainsi les effets un effet pervers... mais on réduit la capacité des collectivités locales à fixer leur budget. Je suis pour l'écotaxe mais il faut voir que cela ne répond pas à l'exigence

de décentralisation. C'est un puissant outil de solidarité intercommunale ou interrégionale, à condition qu'elle soit prélevée globalement pour éviter les effets de concurrence territoriale. Mais cela laisse peu d'initiative aux collectivités pour participer à la lutte contre le réchauffement climatique.

Est-ce que votre proposition de financement de la conversion par les collectivités, la BCE et la BEI n'exige pas une réforme des traités ?

Non. La ville de Lisbonne a négocié avec la BEI un financement de son système de transport. Pour ce qui concerne la relation entre la BCE et la BEI, c'est à développer. Actuellement, la BCE rachète n'importe quels titres, publics ou privés, de plus en plus toxiques. Elle peut donc très bien acheter des titres de la BEI en émettant des euros, ce serait bien moins dangereux pour elle. Lors de la dernière visite de Trichet à la Commission économique et monétaire du Parlement, il en a convenu. Les emprunts de la BEI à la BCE seraient d'excellente qualité !

De toutes manières nous avons franchi tous les clous du Pacte de Stabilité. On en arrive au point où ce sont les Verts eux-mêmes qui rappellent qu'il faudrait peut-être penser à rentrer dans les clous, pour ne pas faire peser notre dette sur les générations futures. Face à une crise de l'ampleur de la crise actuelle, nous voulons bien passer à 5 % de déficit mais il ne faut pas gaspiller l'argent. Celui-ci doit vraiment servir à des buts indispensables, et notamment à lutter contre le changement climatique.

Propos recueillis à Bruxelles le 12 février 2009 .

RESTAURER LA RESPONSABILITÉ : UNE VRAIE RÉGULATION POUR UNE VRAIE CONCURRENCE

→ERIC DE KEULENEER

Propos recueillis le 23 janvier 2009 par
Benoît Lechat et Pierre Jonckheer.

Au fond du fond, l'origine de la crise ne résiderait-elle pas dans une lecture tendancieuse d'Adam Smith et en l'occurrence dans la réduction de l'intérêt personnel à l'enrichissement maximal ? Sur cette base tronquée, les réformes du système financier réalisées depuis plus d'un siècle ont en effet progressivement mis en place des mécanismes pervers comme celui des stock options et des parachutes dorés qui ont complètement dissous la responsabilité des dirigeants d'entreprises cotées en bourse. Le néolibéralisme, loin de réduire le pouvoir de l'Etat dans l'économie, l'a en réalité mis au service des monopoles privés. A l'avenir, il faudra donc mettre en place une vraie régulation pour une vraie concurrence dans une économie que l'écofiscalité contribuera à reconvertis vers des productions respectueuses de l'environnement.

Eric De Keuleneer, vous êtes professeur d'économie à la Solvay Brussels School, spécialiste de la régulation financière et observateur attentif de l'évolution du monde financier. Avant de voir quelles sont les mesures à prendre pour surmonter la crise économique, quels sont selon vous les facteurs qui l'expliquent ?

Il faut effectivement aller le plus loin possible dans la compréhension des mécanismes pervers qui ont déclenché la crise. L'idée de départ d'Adam Smith selon laquelle la recherche de l'intérêt personnel permet de déboucher sur l'intérêt général, par le biais du mécanisme bien connu de la main invisible, a été progressivement caricaturée. La notion complexe d'intérêt personnel et d'amour propre développée par Smith a été réduite au simple souhait d'enrichissement maximum, avec des conséquences désastreuses. En effet, dans la réalité, la plupart des activités économiques sont conduites en association ou en société. Or dans une société, on n'attend pas seulement des travailleurs qu'ils recherchent leur intérêt personnel, mais aussi celui de la société. Lorsqu'ils oublient l'intérêt de la société ceci est très gênant, particulièrement quand ils sont les dirigeants et ont beaucoup de pouvoir. En économie, on appelle cela le problème d'agence (*agency problem*). Il se pose particulièrement depuis la seconde moitié du XIX^{ème} siècle et depuis la généralisation progressive de la forme de la Société Anonyme. A partir de cette époque, on constate que les dirigeants non-propriétaires n'ont pas les mêmes intérêts que les entreprises qu'ils dirigent, ni que leurs actionnaires, leurs fournisseurs, leurs clients... Leur intérêt est de maximiser leur pouvoir personnel, leur tranquillité, leur statut et leur rémunération personnelle, même aux dépens de l'entreprise qu'ils dirigent. Ce problème est récurrent. Marx en parle déjà, Berle et Means aussi. Dans les années 1930, on a cru le régler en codifiant les règles de comportement des dirigeants. Mais dans les années 60 et 70, on s'est rendu compte que le problème n'était pas résolu. Les années 80 ont ainsi vu la multiplication des Offres Publiques d'Achat (OPA) hostiles sur des entreprises mal gérées et

dont la cotation boursière était donc souvent largement inférieure à leur potentiel, ce qui ouvrait un espace pour s'enrichir rapidement, soit en gérant mieux ces entreprises, soit en les vendant par appartement. Mais les raisons de cette gestion inefficiente ont été mal identifiées. Aussi la solution qui a été apportée, loin de résoudre le problème, a produit l'une des principales causes de la crise actuelle. En donnant aux dirigeants des entreprises des bonus variant en fonction des bénéfices et en leur accordant des options sur actions, en anglais des *stock-options*, on leur a en effet permis de s'enrichir considérablement en maximisant les risques pour l'entreprise, et sans risque pour eux-mêmes. Leur intérêt personnel a été assimilé au cours de l'action de leur entreprise et en particulier à sa croissance à court terme. Le contrôle du risque a été réduit pour en arriver à une situation où les revenus des dirigeants ont finalement été fixés en fonction d'un principe qu'on peut résumer à une sorte de « *pile, on gagne, face, on ne perd pas* ». Autrement dit, si les risques tournent bien et que la société fait beaucoup de bénéfices, son dirigeant s'enrichit considérablement. Mais si la société ne fait pas les bénéfices escomptés, mais des pertes, dans le pire des cas, il sera licencié et pourra même espérer des indemnités. Et comme il aura veillé à soigner son image dans les médias, il pourra retrouver rapidement un emploi. On a donc banalisé un système dans lequel on a engagé des gens qui étaient peut-être dès le départ avant tout motivés par l'argent et on s'est arrangé pour accroître leur cupidité. Ce modèle a d'abord été appliqué aux USA avant de se répandre partout, dans le secteur financier et puis dans les autres secteurs.

Dans les banques d'affaires, les *Investment Banks*, on a fait très clairement comprendre aux dirigeants et cadres qu'ils seraient jugés en fonction du chiffre d'affaires à court terme. Leur apport sur la réputation à long terme de la banque n'avait aucune importance. Ces banques d'affaires ont attiré un personnel très qualifié dans l'utilisation de techniques financières des plus utiles ou des plus douteuses. Cela a eu un impact néfaste sur la capacité des autres

entreprises à pouvoir attirer du personnel de qualité. Les réviseurs d'entreprise, les auditeurs, les agences de notation, les organes de contrôle financier, ont eu beaucoup de mal à engager. C'est ainsi que dès les années 90, les réviseurs d'entreprise et les firmes d'audit ont développé des activités de consulting. En 2001-2002, le scandale Enron a rendu patent le fait que les firmes d'audit négociaient leur laxisme en fonction des contrats de consulting qui étaient versés à leurs autres associés. Leur rémunération comme consultant était 5 à 10 fois supérieure à celle qu'ils obtenaient comme réviseur-auditeur, ce qui justifie une grande complaisance de la part des auditeurs sur la manière dont les comptes sont gérés et dont les risques sont comptabilisés. Le même phénomène a frappé les agences de rating.

Dès le milieu des années 90, on se rend donc compte des risques auxquels on s'expose, mais les milieux universitaires, les autorités publiques, les banques centrales, les autorités de supervision, ont laissé faire. Cela ne pose-t-il pas la question de notre capacité d'organiser un débat démocratique sur des évolutions aussi importantes et notamment sur l'émergence d'une sorte de caste prédatrice qui a capté une partie de la valeur ajoutée sans que le moindre contrepouvoir puisse l'en empêcher ?

Il faut se remettre dans le contexte de l'époque. La chute du mur de Berlin a provoqué un véritable enthousiasme pour le marché. Tous ceux qui pendant des décennies avaient soutenu que l'économie dirigée n'était pas la solution, pouvaient enfin dire haut et fort qu'ils avaient eu raison. Vers 1975-1980, les débuts de la dérégulation avaient d'abord eu des effets incontestablement positifs. Menée sous la houlette de l'école néolibérale de Chicago, l'expérience de libéralisation de l'économie chilienne réussissait là où tout le reste de l'Amérique latine échouait. C'était la grande vogue des raisonnements simplistes selon lesquels les marchés sont toujours efficients, la poursuite de l'intérêt personnel concourant automatiquement à

l'intérêt général. A l'époque, on a aussi repris une autre analyse de Smith qui, dans son contexte original n'était pas fausse, mais que l'évolution a rendue obsolète, selon laquelle le commerce est naturellement éthique. Pour Smith, si nous sommes tous potentiellement des commerçants et donc si nous faisons du commerce, nous avons intérêt à être honnêtes. Une phrase célèbre de Smith dit que les Anglais sont plus honnêtes que les Français et les Hollandais encore plus que les Anglais, tout simplement parce qu'ils font plus de commerce. Autrement dit, la malhonnêteté ne paie pas, parce que « *tôt ou tard, cela se saura* ». Or au moins depuis les années 80, il est évident que dans les milieux financiers, ceux qui s'embarassent encore de scrupules et d'éthique gagnent beaucoup moins d'argent. Un des fondements de la pensée économique qu'on appelle néoclassique, selon lequel l'éthique est naturelle et ne requiert pas de régulation, vaut peut-être - je ne prétends pas en savoir plus qu'Adam Smith sur la nature humaine - pour un commerce organisé entre personnes agissant à titre personnel. Mais il ne vaut pas pour des entreprises organisées en société. Que son gestionnaire soit honnête ou malhonnête n'aura finalement que peu d'impact sur la réputation d'une société. L'entreprise a une tendance naturelle à ne pas être limitée par des considérations éthiques si ses dirigeants ne le sont pas. Le système est donc alimenté par une recherche d'intérêt personnel qui, au lieu de se définir en termes de bien-être au travail ou de fierté professionnelle, se réduit alors à l'argent qui devient la seule chose qui compte. Progressivement, cette vogue a emporté tout le monde. Dans les milieux académiques, certains ont continué à publier des travaux critiques mais d'autres ont publié des travaux très favorables à cette évolution, soit par conviction, soit parce qu'éventuellement, il y avait des financements à la clé, soit parce que les lobbies étaient efficaces. Il faut à cet égard lire l'excellent livre d'Al Gore, écrit après le film « *Inconvenient Truth* », et qui s'appelle « *The assault on reason* », dans lequel il décrit la manière dont aux Etats-Unis, la justice est elle-même complètement phagocytée par les lobbies d'intérêts particuliers, à coups de propagande et de « séminaires » luxueux.

La caste ne peut donc pas s'auto-réformer...

Effectivement. Du reste, un des mouvements très ambigu de notre époque, a été celui de la Responsabilité Sociale des Entreprises. Ce mouvement patronal a voulu faire croire que l'entreprise est naturellement socialement responsable, pourvu qu'on lui laisse le soin de définir ce qu'est cette responsabilité. Or rien n'est plus faux. La motivation financière des dirigeants est souvent, trop souvent, conçue pour les encourager à privilégier les profits à court terme, sans soucis d'éthique. Tant que les motivations et bonus des patrons ne seront pas basés sur des mesures contrôlées et fiables de responsabilité sociale de l'entreprise, celle-ci restera de la poudre aux yeux.

Nous sommes dans une situation paradoxale où les dirigeants qui ont laissé se développer ce système sont aussi ceux qui sont en charge de le réformer. Nous sommes dans la plus grande crise économique depuis 1929, on en voit l'impact dans les pertes d'emplois et pourtant, il y a une sorte d'atonie sociale, une forme de fatalisme d'acceptation des choses....

L'identification de l'intérêt personnel au gain d'un maximum d'argent, ainsi que la mise en place de mécanismes qui permettent de gagner toujours plus, ont été de pair avec un lavage de cerveau collectif. On a mis en avant les personnes gagnant beaucoup d'argent comme des modèles, quelle que soit la manière. Il est donc devenu ensuite assez facile de décrédibiliser la régulation, tout simplement parce qu'il y a plus d'argent à gagner dans la dérégulation que dans la régulation. De plus, la concurrence est une forme de régulation et une manière de maintenir les bénéfices à un niveau « normal ». Adam Smith expliquait d'ailleurs que des bénéfices trop importants sont le signe d'un dysfonctionnement du système. Il était donc important de faire croire que la concentration d'entreprise est économiquement justifiée, via une propagande qui a encouragé la généralisation des fusions/acquisitions, un mécanisme essentiel pour la « caste » financière.

C'est un petit groupe de chefs d'entreprises et de conseillers financiers qui les réalise et qui en bénéficie alors que presque tout le reste des protagonistes y perd : les actionnaires des sociétés acquéreuses, presque systématiquement, le personnel qui est licencié, les fournisseurs, les clients qui voient augmenter les prix. La justification officielle des fusions-acquisitions est que l'augmentation de la taille va permettre d'augmenter l'efficience, mais en réalité le but est réduire la concurrence et d'augmenter les prix et bénéfices. Pour la « caste », les fusions-acquisitions apportent beaucoup d'avantages : des commissions plantureuses pour les banques d'affaire, la valorisation des *stock-options* et la réduction de la concurrence.

Mais n'a-t-on pas également assisté à une montée du nationalisme économique ?

Effectivement, à partir des années 80 et 90, le nationalisme économique a constitué une arme très importante des castes nationales qui ont joué sur la fibre patriotique pour obtenir des protections ou des avantages. Aux négociations de Doha, à l'été 2007, la grande revendication des Anglais et des Américains a été l'ouverture des marchés financiers des pays émergents aux bienfaits de la finance moderne. Sous pression de leurs castes nationales, les Américains et les Britanniques ont essayé de convaincre les dirigeants de ces pays que les services financiers constituaient la forme suprême du progrès et qu'ils avaient fait des économies américaines et britanniques les meilleures économies du monde. Cela n'a rien de neuf. Lors de la première guerre de l'opium, entre 1839 et 1842, les meilleurs coloniaux anglais et américains ont ainsi convaincu leurs dirigeants d'imposer aux Chinois d'ouvrir leur marché aux bienfaits de l'opium, au nom de ses vertus médicales et anesthésiques et surtout au nom de la liberté du commerce ! Pourtant, cette mobilisation nationaliste des castes nationales pour obtenir l'aide et la protection des Etats a débouché indirectement sur diverses crises financières ces dernières décennies, dont la bulle de 1995-2002 dite

« bulle Internet ». Celle-ci a été le résultat de l'absence totale de contrôles, de la falsification des résultats et des comptes, de l'absence de déontologie, du mensonge généralisé et de l'impunité de ses responsables. La banque centrale américaine est même venue en aide aux banques en abaissant les taux à 1%. Les malhonnêtetés étaient telles qu'un procureur new yorkais s'en est finalement préoccupé. On lui a mis des bâtons dans les roues mais il est quand même parvenu à établir des responsabilités. Finalement, l'ensemble des banques new yorkaises ont dû payer 1,5 milliards de dollars d'amendes alors qu'elles avaient fait des dizaines de milliards de dollars de bénéfices... La leçon qu'en ont dès lors tiré les banques, c'est que quand on est malhonnête, il faut essayer de ne pas être pris. Et si on est pris, on est peut-être condamné, mais on ne doit jamais payer qu'une fraction du bénéfice qu'on a réalisé de manière malhonnête. Ensuite, sans qu'on ait évidemment tiré la moindre leçon de la crise de l'Internet, de 2003 à 2007, comme la misère sur le monde, le secteur financier s'est rué sur le marché hypothécaire.

S'appuyant sur les techniques de titrisation qui avaient été entre-temps bien développées, toute la machine financière s'est mobiliée, avec les encouragements de la Banque centrale américaine qui voyait dans la stabilité du marché immobilier une piste pour compenser le risque de réduction de consommation consécutif à l'éclatement de la bulle Internet, et de façon générale la stagnation des revenus faibles et moyens aux Etats-Unis depuis les années 1980. Wall Street a ainsi permis d'offrir des crédits à tout le monde et à n'importe qui aux USA. Cela a certes contribué à faire monter la valeur de l'immobilier et à provoquer une croissance considérable du secteur de la construction, n'importe quel résident des USA pouvant obtenir facilement un crédit, même sans aucune forme de revenus. On a supposé que la valeur de l'immobilier allait continuer à augmenter. La conjonction de tous ces facteurs et l'anesthésie de tous les contrepouvoirs nous ont amenés là où nous en sommes. Or ces forces sont encore présentes. Elles contrôlent très

souvent les médias et s'arrangent pour qu'ils n'aient pas les moyens de faire de l'investigation. En Europe, la situation est un peu moins grave. Mais fondamentalement, c'est le même modèle. Là aussi, les médias n'ont pas vraiment de capacité d'investigation. Quant aux universités, elles voient leur financement de plus en plus confié au secteur privé. L'idée que l'enrichissement motive tout et absout tout s'y est aussi progressivement généralisée. On voit cela aussi dans le débat sur la propriété intellectuelle. On nous fait croire qu'il est important de protéger les droits d'auteur jusqu'à 20, 30 ou 50 ans après la mort de l'auteur pour l'encourager à produire. Le message sous-jacent, c'est qu'un artiste ne crée que pour gagner de l'argent. De plus en plus, tout le monde accepte cela. Il y a également une généralisation des systèmes de corruption plus ou moins visible. Les introductions en bourse permettent une corruption systématique, tout comme les délits d'initiés. Il est très difficile de lutter contre tout cela. Un des arguments régulièrement employés par les lobbies quand on veut limiter leurs pratiques, c'est que si on les contrôle, cela va limiter leurs bénéfices, ce qui est intolérable. Certaines fédérations patronales se font le relais de ce que les bénéfices seraient toujours le prélude aux emplois et aux investissements.

Si ce diagnostic est correct, quelles seraient les forces dans le système qui permettraient de trouver un autre régime de croissance. Car les historiens de l'économie capitaliste montrent qu'il y a différents modes de croissance, que des flux d'innovation et de redistribution peuvent varier en fonction des politiques. La conclusion qu'on pourrait tirer de votre analyse, c'est qu'on est arrivé aux limites du système capitaliste, mais étant donné que tout le monde est impliqué, il est impossible de penser à une alternative. Pourtant, Sarkozy ou Obama tiennent des discours enflammés sur la refondation du capitalisme. Est-ce de la poudre aux yeux ? Ou alors la crise de légitimité du système n'est-elle pas assez forte pour que d'autres conceptions de l'économie s'imposent ?

Il y a déjà bien longtemps, Keynes et Schumpeter ont décrit les manières dont le capitalisme avait naturellement tendance à s'étouffer. Il produit des gains de productivité qui produisent eux-mêmes du chômage parce que ces gains ne correspondent pas automatiquement à de nouveaux besoins. Pour Schumpeter, l'innovation constitue un moyen de dépasser ce blocage. Mais cela ne suffit pas toujours. Keynes a quant à lui défendu dans certains cas l'intervention publique dans l'économie avec l'acceptation de déficits pour relancer la consommation et lutter contre la tendance naturelle du capitalisme à produire plus que de besoin. Après la seconde guerre mondiale, les besoins de reconstruction ont ainsi permis de relancer la machine avant qu'un nouveau coup d'arrêt n'intervienne dans les années 70. Il est incontestable que la dérégulation des années 80 et 90 a d'abord apporté une nouvelle dynamique à la consommation. Mais cette nouvelle dynamique est dans une très grande mesure restée basée sur l'endettement et sur quelques grands secteurs, comme la construction, l'automobile et le transport en général. Un appont a été apporté dans les années 1990 et 2000 par les nouvelles technologies, l'électronique, l'informatique. Cependant, celles-ci ont leurs limites et les secteurs lourds restent dominants avec un impact négatif sur la planète. Progressivement, on arrive sans doute à l'épuisement des différentes pistes pour contrer la tendance du capitalisme à s'étouffer. Aujourd'hui, on ne sait plus très bien où mettre les voitures, (et bientôt plus où trouver les matières pour les fabriquer). La surproduction explique donc la crise de l'automobile, bien plus que la réduction des crédits. Il est probable que les gens ne veulent plus acheter toujours plus de voitures, tout simplement.

La crise actuelle nous enseigne un certain nombre de choses intéressantes. D'abord la crise du secteur financier montre les conséquences de la généralisation de la corruption, qu'elle soit douce ou indirecte, notamment avec la généralisation du mensonge. L'autre leçon, c'est qu'on a surévalué les patrons et leurs capacités. Certains

d'entre eux gagnaient parfois des dizaines de millions de dollars alors qu'ils ne savaient pas toujours très bien ce qui se passait dans leurs banques. On a vraiment surévalué ces gens et leur rôle. Une autre leçon très importante, c'est que les citoyens n'aiment pas entendre les avertissements qui les dérangent. Depuis plusieurs années, de nombreux experts disaient que le système financier était en train de tourner fou. Mais les gens n'avaient pas envie de les entendre. Aujourd'hui, ils réagissent de manière brutale en réduisant leurs achats de voitures et en commençant peut-être à s'interroger sur l'utilité de la surconsommation. On peut faire l'hypothèse qu'ils font un parallèle entre d'une part, ce qu'on leur a dit quant à la solidité du système financier et le démenti apporté par la réalité, et, d'autre part, les retombées écologiques des voitures et les arguments lénifiants des constructeurs sur leur innocuité climatique. Ils se mettent peut-être réellement à s'inquiéter des retombées écologiques de la voiture. Il y a certes une anticipation de la crise économique à venir qui fait que les gens retardent certains achats mais je pense qu'il y a peut-être aussi tout simplement une prise de conscience des consommateurs.

On voit par ailleurs que la construction a elle aussi commencé à s'essouffler ces dernières années. On ne peut pas continuer à bétonner partout - on a essayé aux USA et en Espagne avec les résultats qu'on connaît... La conjoncture économique fortement tirée par la construction et le besoin de transport (automobile et transports aériens...) est donc en train de ralentir.

Certes il y a sans doute une crise de surproduction, mais en même temps, il y a un pourcentage croissant de la population européenne qui est largement en dessous du seuil de pauvreté. En effet, les trente années de déréglementation ont été aussi trente années de renforcement des inégalités de revenus. Est-ce que dans une perspective plus classique, une politique de redistribution ne pourrait pas relancer la croissance ? Cela

voudrait dire comprimer les marges de profit, favoriser les travailleurs au détriment des actionnaires, arrêter le projet de l'actionnariat populaire...

Par rapport à cette question des déséquilibres de revenus et d'une certaine inefficacité de l'action publique, on peut dire que cette crise met en lumière des mécanismes pervers. Une fois encore je pense qu'il faut d'abord essayer de les analyser avant de proposer des mécanismes vertueux. Personnellement, je ne serais pas en faveur de mesures qui contraignent autoritairement les bénéfices. En revanche, je serais tout à fait partisan de mesures qui encouragent la concurrence, et si on encourage la concurrence on réduit les bénéfices. Vouloir d'autorité réduire les bénéfices, c'est s'inscrire dans un courant de pensée qu'il est facile de disqualifier. En revanche, vouloir renforcer la concurrence s'inscrit dans le courant de pensée dominant. Mais tout en utilisant ses arguments et en éclairant ses propres contradictions. Il faut dire comme Daniel Cohn-Bendit que le néolibéralisme a quelque chose de bolchévique et de monopolistique. Il faut faire un inventaire de ce qui peut être fait pour réduire le fonctionnement pervers du système, c'est-à-dire des mécanismes qui le dénaturent contre son propre dogme et qui ont pour nom concentration de pouvoir, protection par l'Etat, subsides en tous genres. Des mesures pour renforcer la concurrence et rendre, par exemple, les fusions/acquisitions les plus difficiles possibles sont indispensables. Il faut aussi analyser et combattre systématiquement les asymétries de comportement. Une aide de l'Etat sans contrepartie et qui encourage des comportements pervers doit être dénoncée. Or depuis trente ans, le secteur financier a reçu des aides d'Etat colossales. Tous les cinq ans, il est sauvé par les pouvoirs publics. Il faut que cela s'arrête, en commençant par les systèmes de rémunération du genre « *pile on gagne, face on ne perd pas* ». Il faut aussi arrêter les mesures fiscales qui encouragent des comportements néfastes, comme la voiture de société. A tous ces gens qui disent être contre les subsides, on peut poser la question de savoir pourquoi on doit subsidier la voiture de société.

Ensuite, il faut aussi envisager des mesures vertueuses, dont l'éco-fiscalité et la régulation.

La difficulté de la compréhension de la crise ne tient-elle pas à la lecture binaire qu'on en fait. Une lecture de gauche traditionnelle aurait tendance à dire que l'erreur est d'avoir réduit le pouvoir de l'Etat dans l'économie. La difficulté n'est-elle pas de voir qu'en réalité le pouvoir de l'Etat pendant toutes ces années n'a pas diminué mais qu'il a été mis au service d'une concentration monopolistique privée ?

Absolument, nous avons deux exemples merveilleux de cette évolution dans la finance - on vient d'en parler avec la tendance à la concentration subsidiée qui s'est manifestée dans la vague de fusions/acquisitions et dans les aides d'Etat dans le secteur financier - et dans l'énergie. On a soi-disant libéralisé la production d'électricité. Mais en réalité, on a surtout privatisé et permis les fusions des quelque 15 à 20 groupes d'Europe continentale en 4 ou 5 groupes géants qui s'entendent très bien pour se partager le marché, de sorte que les prix montent, quelle que soit l'évolution des prix du gaz et du pétrole. Il faut donc mettre les grands protagonistes face à leurs incohérences. Il faut que les prix soient déterminés, soit par la concurrence - mais qui doit être une vraie concurrence - soit par une réglementation et un contrôle des prix. La question n'est pas d'être pour ou contre les libéralisations. Les libéralisations ne marchent que s'il y a concurrence. Or quand quatre ou cinq groupes dominent le marché en Europe, c'est un cartel plutôt qu'un marché. D'autant que quand la Commission veut faire quelque chose, elle en est empêchée par la France et l'Allemagne qui sont phagocytés par EDF et RWE/EON...

Est-ce que les propositions actuellement évoquées pour réformer les marchés financiers vont dans le bon sens ? Faut-il faire des normes européennes ou bien le marché étant globalisé, faut-il des normes internationales, mondiales ?

La crise financière donne une partie de la réponse. Certaines mesures ne peuvent être envisagées qu'au niveau mondial, comme la taxe sur les transactions boursières ou l'obligation des banques à tout comptabiliser dans leur bilan. Sinon cela n'a pas de sens. Mais on peut déjà faire un certain nombre de choses au niveau national simplement par intérêt bien compris, notamment sur la politique en matière de dépôts bancaires. Si, en Belgique, nous n'avions eu que des petites banques et des banques moyennes qui faisaient du dépôt ou du crédit, nous n'aurions eu aucun problème. La CGER serait restée la CGER, idem pour le Crédit Communal, la Générale de Banque, la CERA, la Bacob ou la BBL. Les épargnants pourraient déposer leur argent sans crainte, tous les industriels et les commerçants pourraient emprunter et se financer sans aucune difficulté. Il y aurait beaucoup plus de concurrence pour tous les services financiers et on n'aurait pas eu pendant des années des banquiers qui en accord avec leurs copains de caste se faisaient élire managers européens de l'année et/ou meilleure banque du Benelux, comme Fortis l'an passé. On n'aurait certes pas eu des années de douce euphorie où l'on se gaussait d'être parmi les grandes banques d'Europe mais on n'aurait pas non plus les problèmes actuels.

Dans le secteur de l'énergie, on peut très bien renforcer la concurrence au niveau national. Si Electrabel se trouve dans la situation que nous connaissons pour les consommateurs, c'est parce que les normes belges de concurrence et de régulation sont mauvaises. Il faut que les Verts luttent contre l'instrumentalisation des gouvernements par les lobbies d'intérêts. EON et RWE instrumentalisent le gouvernement allemand dès que la commission européenne veut prendre une mesure dans l'intérêt de tous les citoyens européens et allemands, en prétendant que cela va toucher les intérêts vitaux d'un secteur vital de l'économie allemande. En France, EDF et GDF font évidemment la même chose avec le gouvernement français et Electrabel aussi avec le gouvernement belge.

Identifions donc bien les mécanismes pervers avant de choisir les mesures vertueuses qui permettraient de relancer l'économie sous une forme plus acceptable.

Au-delà des causes, quels remèdes apporter ?

Je vois deux niveaux : l'écofiscalité et les mesures concernant la bonne gestion. Sur le premier point, nous devons mener une vraie réflexion sur l'écofiscalité avec par exemple une fiscalité sur l'énergie et le CO₂ mais aussi sur les déchets. Il est urgent de réduire la fiscalité sur le travail et d'envisager des réductions de temps de travail, au moins conjoncturelles, dans certains secteurs, et de financer cela par une taxe carbone de 30 à 40 dollars par baril de pétrole : cela empêcherait que la consommation et les prix du baril ne remontent dès la fin de la crise et cela rapporterait de quoi financer sérieusement d'autres mesures de sortie de crise, tels que des investissements dans les énergies nouvelles et les transports du futur, l'isolation, la dépollution... Sur la bonne gestion, il faut responsabiliser les Conseils d'administration, combattre les conflits d'intérêt des conseillers extérieurs, encadrer la rémunération des dirigeants d'entreprise et envisager de rendre les bonus illégaux. Il faut aussi pénaliser les tensions exagérées entre les hauts et bas salaires. Je ne vois pas pourquoi on ne peut pas attendre d'un patron qu'il fasse son travail correctement pour un salaire raisonnable et pourquoi il faut des primes, bonus, *stock options*... Aujourd'hui, les rémunérations des patrons sont fixées par les comités de rémunération – c'est le conseil d'administration sur avis de spécialistes, souvent des chasseurs de tête, rémunérés en fonction des salaires des personnes qu'ils font engager. Ils ont donc tout intérêt à ce que les rémunérations grimpent. C'est d'une perversité totale. Je pense que nous devons vraiment nous attaquer au « problème d'agence » qui n'est toujours pas résolu. Il faut se remettre au travail et se demander comment améliorer la gestion et le contrôle des grandes sociétés. Quand ce sont des entreprises de famille, il n'y a pas trop de problèmes mais ce n'est pas le cas quand elles sont dirigées par

des gestionnaires professionnels. Nous devons améliorer et accroître la responsabilité et la qualité des conseils d'administration ainsi que leur efficacité. On pourrait aussi améliorer les pouvoirs des conseils d'entreprise et leur faire exprimer un avis, éventuellement un avis conforme, par exemple sur les désignations des administrateurs, sur les rémunérations des patrons, dans la gestion des fonds de pension. Il faut aussi dans les professions sensibles mettre en place des codes de comportement précis et légalement contraignants. Mais il faut tenir compte d'une réalité politique : la régulation, cela dérange tant la gauche que la droite. La droite parce qu'elle peut réduire les bénéfices et la gauche (du moins la gauche traditionnelle) parce que le fondement d'une bonne régulation, ce sont des agences indépendantes contrôlées par le parlement. Or la gauche traditionnelle aime avoir le pouvoir et décider elle-même pour en tirer quelques avantages, et notamment pour les communes qu'elle contrôle. En Belgique les agences de régulation réellement indépendantes n'ont pas beaucoup d'amis.

QUAND L'HISTOIRE REDÉFINIT L'EUROPE

→PIERRE DEFRAIGNE, DANIEL COHN-BENDIT, PHILIPPE POCHET
Entretien mené par Pierre Jonckheer et Benoît Lechat.

pdefraigne@madariaga.org
daniel.cohn-bendit@europarl.europa.eu
etuc@etuc.org

Trois observateurs privilégiés pour trois thèmes centraux : les frontières de l'Europe, ses compétences et sa place dans le monde. Daniel Cohn-Bendit, président du groupe des Verts au Parlement européen, Pierre Defraigne, économiste, ancien directeur de cabinet d'Etienne Davignon et de François Lamy, Philippe Pochet, directeur de l'Institut Syndical Européen, évoquent tour à tour l'élargissement, le projet européen et les rapports de l'Union européenne avec le reste du monde et singulièrement la Chine. Où l'on voit que l'histoire récente pousse le projet européen à constamment se redéfinir.

Pierre Jonckheer :

Je propose que nous commencions par évoquer la question des frontières de l'Europe...

Pierre Defraigne :

L'élargissement était inévitable. Il va d'ailleurs se poursuivre parce que dans les Balkans, il y a des pays qui ont vocation à rejoindre l'Union. Cependant, la mobilité des frontières rend quasiment impossible toute identification par les citoyens. Elle renforce l'Europe intergouvernementale et affaiblit l'Europe citoyenne. Mais c'est le prix à payer. Il y a selon moi deux limites à l'élargissement : l'Ukraine et la Turquie. Je ne les vois pas entrer dans l'Union. En revanche, ils constituent des états-ponts entre l'Union et les deux

zones importantes que touchent ces pays, le Moyen-Orient et la Russie. Notre rôle est de les intégrer au maximum. Nous ne devons pas aller jusqu'à l'adhésion, mais leur laisser la liberté d'être eux-mêmes. Ces deux pays doivent encore réaliser leur unité. Ils sont profondément divisés et si on les fait entrer, ils le seront encore plus, au risque même de se briser. C'est particulièrement vrai pour l'Ukraine. Nous ne devons pas seulement penser à l'Europe mais aussi à la viabilité de ces pays.

Daniel Cohn-Bendit :

En '68, nous disions « les frontières, on s'en fout » et c'était bien plus qu'un jeu de mots. Si en 1957, au moment du Traité de Rome, les Européens avaient commencé par réfléchir à l'élargissement à l'Est, ils auraient eu de grands débats passionnants, mais sans rapport avec la réalité politique. Après la chute du Mur, d'un seul coup, l'histoire les a obligés à se redéfinir. Mais le problème, c'est qu'on a fait l'élargissement avant l'approfondissement. Si on avait débattu du Traité Constitutionnel avant l'élargissement, les choses auraient sans doute été beaucoup plus simples. On aurait donné à l'Europe une identité politique et institutionnelle beaucoup plus claire et partant, on aurait défini de manière plus claire le cadre dans lequel entraient les pays de l'élargissement. C'est la raison pour laquelle l'élargissement renforce l'intergouvernemental. Par ailleurs, les pays qui sont entrés après la chute du Mur ont conquis de haute lutte leur souveraineté contre l'occupation soviétique. Dans leurs processus historiques, ils se situent dans une phase d'autodéfinition de leur souveraineté. Ils ont donc beaucoup de mal à comprendre la légitimité et l'efficacité du partage de souveraineté. Mais si la Pologne (tout comme la Hongrie et la Tchéquie) n'avait pas été occupée par les Russes, elle aurait signé le Traité de Rome en 1957.

Cependant, il ne fallait évidemment pas attendre l'approfondissement avant d'élargir. Politiquement, c'était impossible, tout comme il était impossible de reporter la réunification allemande

au motif que cela n'était pas responsable sur le plan économique, sous peine de devoir reconstruire le Mur.

Comme Pierre Defraigne, je pense que le problème de l'Ukraine se résoudra d'abord en Ukraine. Tout le monde sait que le pays est divisé à 60/40 entre une partie très liée à la Russie et une partie regardant vers l'Ouest. Une décision d'élargissement de l'Union Européenne porterait un vrai risque de guerre civile. En ce qui concerne la Turquie, il y a dans sa société des forces radicalement européennes et qui démocratisent la Turquie par l'imaginaire européen. Mais il y a aussi les réalités et les pesanteurs d'une autre Turquie. La Turquie n'est donc pas unique. Mais son importance stratégique est différente. Ce n'est pas par hasard que Sarkozy qui est le plus réservé sur l'adhésion de la Turquie va aujourd'hui en Syrie. La Turquie est partout présente dans le débat sur le Moyen-Orient. En fait, elle fait partie de l'espace politique européen. Le débat sur la place de l'Islam dans l'Europe est fondamental. Il y a plus de musulmans en Europe que de Belges. C'est une réalité sociale dans toutes les sociétés européennes. L'histoire fait donc qu'ils perçoivent un refus de l'entrée de la Turquie dans l'Europe comme un refus de leur place en Europe. Même les Arabes jugent l'Europe en fonction du lien entre la Turquie et l'Europe. Cette histoire a désormais 40 ans. Il est donc bien d'avoir un processus de négociation avec la Turquie.

Philippe Pochet :

Le débat sur les frontières est lié au projet européen initial qui était fédéral. Même si le Traité était avant tout un projet fédéral, il allait devoir un moment définir ses frontières. Mais aujourd'hui, que cela plaise ou non, il n'y a plus de majorité pour le soutenir. Un autre projet émerge laborieusement. Sa première erreur a été de ne pas avoir pu faire de l'élargissement quelque chose de positif. L'élargissement est devenu une sorte de plainte, du genre « si on avait fait autre chose, cela aurait été mieux ». L'absence de vision et

certaines tergiversations ont empêché de faire de l'élargissement un projet positif, contrairement à l'élargissement à l'Espagne, au Portugal ou à la Grèce. À partir du moment où il n'y a plus de projet fédéral, il faut se demander quel est désormais le sens du projet européen et quel est le sens de ses frontières. On a eu raison de ne pas attendre qu'il y ait un projet fédéral fort avant de procéder à l'élargissement. Cela n'est pas toujours facile, mais il est plus intéressant, par exemple, d'avoir la Tchéquie dans l'Union qu'à l'extérieur de celle-ci, même au prix d'un projet moins ambitieux.

Pierre Defraigne :

Je voudrais faire deux observations, l'une sur la Turquie, l'autre sur l'instrumentalisation de l'élargissement. La Turquie est un pays divisé régionalement, socialement et en partie religieusement. Elle doit réaliser son unité et notamment réaliser des transferts de ses citoyens riches vers ses citoyens pauvres. La laisser entrer aujourd'hui dans l'Union Européenne reviendrait à mettre l'establishment turc à l'abri de son peuple. On imposerait à son économie des normes sur la politique agricole, sur l'inflation, mais sans leur donner la libre circulation de la main-d'œuvre. La Turquie recevrait encore moins d'argent que les précédents entrants alors qu'elle en a encore beaucoup plus besoin. Le processus serait très difficile. Nous devons traiter la Turquie comme un « État-pont » plutôt que de risquer une adhésion qui poserait de gros problèmes à la Turquie elle-même.

Ma seconde observation porte sur l'instrumentalisation de l'élargissement par les Anglo-saxons. Je reste fasciné par une phrase de Robert Cooper dans son livre « *Breaking of Nations* »¹. Il est le directeur général de Robert Solana, le Haut Représentant de l'Union Européenne à la politique étrangère et de sécurité. Il y dit que la plus grande victoire de la politique étrangère de l'Union, c'est l'élargissement. Or j'estime qu'une politique étrangère doit viser à influencer les autres. Quand ce sont les autres qui vous transforment, ce

n'est plus une politique étrangère. La politique étrangère des USA et de la Grande-Bretagne veut rendre indispensable la présence américaine à l'intérieur de l'Europe parce que du moment qu'on est avec des pays comme la Turquie et l'Ukraine, on ne peut pas faire « sans » les États-Unis. L'idée des Anglo-saxons, l'espace économique, le « grand marché » dispose bien de quelques principes communs, mais pour le reste, c'est « que le meilleur gagne ». La monnaie devient une sorte d'agence technique. Je pense que ce sont là les deux dangers qui nous écartent d'une Europe qui disposerait d'une autonomie plus forte dans le partenariat atlantique – elle en a besoin pour son projet. Mais on risque de ne pas aller très loin dans le projet politique parce que les Anglo-saxons et notamment les Anglais y feront obstacle en faisant des coalitions avec les nouveaux adhérents, du moins pendant une génération. Je suis en effet persuadé que les nouveaux États membres deviendront très communautaires d'ici une génération. Pour le moment, ils sont anti-État et pro-américains, mais cela va leur passer. Ces pays, comme le dit Daniel Cohn-Bendit, veulent d'abord exister. Ils ont la sécurité américaine et ils ont un compte à régler avec leur État. Mais un jour, ils se rendront compte des mérites d'une démarche comme celle du plan français pour leur rattrapage qui reste très important.

Daniel Cohn-Bendit :

Je suis prêt à accepter cette idée d'État-pont parce que c'est le rôle que joue déjà aujourd'hui une Turquie dont l'intégration passera par l'intégration de la laïcité et par l'émancipation du klémalisme. Mais nous ne pouvons pas dire que nous savons déjà comment l'histoire va se terminer. Certains, comme Sarkozy, veulent tracer les frontières une fois pour toutes. Aujourd'hui, quand on s'interroge sur le rôle stratégique de l'Europe, on pense d'abord à l'importance de sa relation avec le monde musulman. Au lieu de s'en référer à des politiques étrangères nationales, l'Europe doit s'assumer comme acteur de politique étrangère. Ce n'est pas la France, la Grande Bretagne et l'Allemagne pris séparément qui peuvent défi-

nir la place qu'il faut concéder au Hamas dans le débat sur l'avenir de la Palestine. La position isolée de ces pays n'intéresse personne !

Plutôt que de parler d'un projet européen moins ambitieux, je préférerais donc que l'on parle d'un projet qui doit constamment se redéfinir en fonction de l'histoire. L'idée de l'Europe fédérale a été pensée pendant la guerre froide dans un monde qui était restreint et que la chute du mur a chamboulé. Aujourd'hui, la crise change encore une fois la donne. Alors qu'il a été porté aux nues pendant vingt ans, on voit que le projet économique de l'Angleterre ne marche pas. C'est quand même incroyable de voir les Anglais dire que la seule chose qu'ils devraient faire mais qu'ils ne peuvent pas faire, c'est d'entrer dans l'euro. Aujourd'hui, l'économie anglaise dans sa « splendid isolation », c'est « what a mess ! ». C'est ça l'histoire. De même, l'idée de l'Angleterre comme tête de pont de l'Amérique en Europe est bouleversée par l'arrivée d'Obama qui voit les choses tout autrement.

Le comble, c'est que la Banque Centrale Européenne est devenue la force motrice de l'Union européenne ! Elle voit très bien qu'il n'y a pas de solution nationale aux crises auxquelles nous sommes confrontés et donc elle plaide pour une intégration des politiques économiques qui va bien au-delà de la question de l'euro. La situation économique pousse les Européens à se redéfinir. Tout d'un coup, on voit aussi la faiblesse des Allemands qui sont tentés par une renationalisation de leur action. Mais l'Europe qui a été instrumentalisée dans le cadre de l'élargissement renvoie à tout les États membres la question d'une sortie commune de la crise.

Philippe Pochet :

La crise économique va se traduire par des restructurations industrielles massives. Elle nous pousse à repenser une politique économique qui ne s'arrête pas à la politique monétaire mais qui

intègre une politique industrielle centrée sur un développement européen pauvre en carbone. Il faut repenser notre politique étrangère en fonction de ce projet industriel. Cela implique de reconstruire différemment la question des frontières. On voit par exemple qu'il n'y a aucun intérêt à ce que les cimentiers européens aillent s'installer en Turquie. On doit abandonner les catégories de l'ancienne économie pour essayer de construire quelque chose de complètement nouveau.

Benoît Lechat :

On a pourtant l'impression d'assister à une renationalisation des politiques économiques. En dehors de la BCE, on ne voit pas quels sont les acteurs qui vont avoir une stratégie européenne pour mettre en œuvre ce nouveau projet industriel européen.

Daniel Cohn-Bendit :

C'est vrai que le fonctionnement actuel de la Commission montre qu'il y a une vraie renationalisation du comportement des Commissaires.

Pierre Defraigne :

La Commission n'existe plus comme collège. Certains l'appellent même le COREPER 3²... Cela fait rire beaucoup de monde mais ça en désespère aussi quelques-uns.

Daniel Cohn-Bendit :

Prenons deux exemples pour illustrer cette évolution. L'Europe définit une politique environnementale sur les voitures et quelques heures plus tard, le Commissaire allemand Verheugen, chargé des entreprises, intervient pour défendre les intérêts de l'industrie allemande. Quant au Commissaire chargé du marché intérieur, Charlie MacCreevy, il contre tous les efforts de l'Union en faveur de la régulation financière. Avec la Commission, on est dans un monde complètement fou.

Pierre Jonckheer :

Pour revenir sur la première partie de la conversation, on peut constater qu'il y a un assez large consensus entre vous pour dire que l'Union Européenne est un projet qui s'ajuste en fonction de l'évolution historique, que la définition stricte de frontières n'est pas vraiment soutenue et qu'il y a des États-ponts.

Mais les élargissements ont été synonymes d'un affaiblissement de l'idée d'une Europe des citoyens. On peut également dire que le projet de l'Europe fédérale est mort. Or, tant la crise écologique que la crise financière et les débats sur la révision du système financier, appellent un renforcement des compétences européennes. L'évolution de certaines opinions publiques explique une désaffection par rapport au projet européen, comme le montrent les difficultés des ratifications du Traité de Lisbonne et d'autre part, les crises appellent un renforcement de la puissance européenne. Ce renforcement doit être institutionnel et supranational. On le voit dans le débat sur la supervision bancaire, sur la vérification de l'application des engagements de chaque État membre dans le cadre du Paquet climat-énergie. Qui va établir l'agenda européen dans le cadre du prochain G20 et des relations avec le Président Obama ? Nous avons un vrai problème de leadership politique. Comment l'appréhendez-vous ? Plus encore que ceux d'hier, les problèmes actuels exigent un renforcement des compétences et de la légitimité de l'Union.

Daniel Cohn-Bendit :

Jusqu'ici, l'Europe a toujours avancé dans des moments d'incertitude lorsque des politiques ont pris des initiatives pour renforcer sa capacité d'agir. Ce qui est désespérant aujourd'hui, c'est qu'on a une crise extrêmement grave et qu'on assiste exactement au mouvement inverse. Ce que les chefs de gouvernements appellent la « coopération européenne » n'est en fait que l'addition de plans nationaux, sans aucune volonté de renforcer des outils communs, ni de s'interroger sur le rôle de la Banque Centrale, par exemple pour

produire des bons du trésor européen. Après l'échec de Lisbonne et du Traité Constitutionnel Européen, personne n'a osé remettre cela sur la table. Pourtant je suis persuadé que les citoyens européens comprendraient qu'on leur dise « la crise est là, voilà ce que l'on doit faire et ce que les Traité nous empêchent de faire, il est donc urgent de les changer pour agir dans l'intérêt de tous ». Nous aurions une adhésion de 80 % en Europe. Voyons par exemple, c'est quand même pharamineux, qu'il n'y ait plus de débat sur l'euro aujourd'hui.

Quant au manque de leadership, il pose un problème d'ordre quasiment philosophique. L'Europe a été construite par une génération qui avait connu la guerre et qui avait un besoin vital d'en finir avec cette histoire. Or cela passe complètement au-dessus de la tête de la génération des Merkel et des Sarkozy qui n'ont pas de vision historique et qui se contentent de réponses au coup par coup, même si parfois, cela part dans la bonne direction. Le fait que Sarkozy ait été président de l'Union Européenne lui a permis d'agir dans le conflit entre la Géorgie et la Russie d'une manière européenne. Au bluff, en partie, avec un président français qui dit « je suis le président de l'Europe ». Mais cela a marché. Les Américains n'existant pas, l'Europe a joué le rôle de médiation. Son grand défi est de passer d'un rôle de contre-pied à celui d'un partenariat capable de traiter d'égal à égal avec les USA. Nous devons être à la hauteur de la grande place que nous offre la réalité américaine d'aujourd'hui.

Philippe Pochet :

Depuis que je m'occupe des questions européennes, cela fait au moins trente ans, j'entends ce diagnostic d'une Europe qui ne fonctionne pas et qui va de crise en crise. Mais si on se place d'un autre point de vue, on voit qu'on est parvenu à la monnaie unique, qui devient une seconde monnaie de réserve. Par ailleurs, nous n'avions pas de politique étrangère, nous en avons les prémisses. Sur l'environnement, même si les compétences pourraient être mieux distribuées, l'Europe a exercé un leadership. Même si cela n'a pas

toujours été élégant, il y a eu quand même un certain nombre de succès, y compris du Parlement européen qui est parvenu à des résultats sur la directive REACH et sur la directive services. La vision classique d'une Europe confédérale n'est pas conforme à la réalité. Le bric-à-brac européen produit un certain nombre de choses qui nous permettent d'appréhender le futur de façon plus positive. Cela fait trente ans qu'on espère qu'une crise arrive pour nous en sortir. Mais je crois que nous n'aurons jamais de structure très claire ou très esthétique.

Pierre Defraigne :

Je ne me satisfais pas du bric-à-brac. Ce que Philippe Pochet dit est juste, mais il parle d'un temps révolu. Nous avons vécu une période relativement stable, avec une croissance et une inflation faibles où les institutions faisaient leur office et où leurs dysfonctionnements ne pesaient pas trop sur les performances, sauf sur le plan des inégalités que l'Europe a laissé s'aggraver. On n'a pas le droit de l'oublier. La présente crise sonne la fin de cette période. Par ailleurs, le centre de gravité du monde s'est déplacé en Asie. La démographie européenne rétrécit la fenêtre d'opportunité de l'Union européenne. Nous ne rentrons pas en décadence, mais nous pesons moins, ne fût-ce que sur un plan arithmétique. L'Europe doit donc faire des choses plus difficiles qu'auparavant, mais elle n'a pas les institutions adaptées à ces nouveaux défis. Une Banque Centrale dont la mission est de veiller à la qualité de la monnaie ne peut par exemple pas prêter aux États en difficultés. Donc ce sont les États qui doivent prêter aux États. Or il faudrait que les Bons du Trésor viennent d'une agence intergouvernementale qui dispose de ressources propres. C'est indispensable pour bénéficier des cotations les plus favorables sur les marchés du crédit. En son temps, la CECA y avait aisément accès parce qu'elle était financée par un très modeste prélèvement sur le chiffre d'affaires des mines et de la métallurgie. Je vois également un risque croissant de nationalisation des débats avec des menaces très claires sur le marché intérieur et la stabilité de l'euro. Les pro-

chains mois vont être très secoués. L'esquif européen risque de tanguer très sérieusement. Nous avons donc besoin d'un vrai budget communautaire. Pour l'année 2009, nous avons 0,90 de crédits de paiements par rapport à un plafond de 1,24. C'est une honte. On ne fait pas l'Europe avec un budget aussi faible. Il faut revenir au budget MacDonald qui préconisait un budget équivalent à 6 ou 7 % du PIB communautaire. Il faut aussi supprimer les paradis fiscaux. Des trois « grands » partenaires, USA, Europe, Chine, nous sommes les seuls à avoir des paradis fiscaux sur notre propre territoire ! L'Europe devra se donner les moyens de régler ces questions de régulation financière. À l'unanimité ou à la majorité qualifiée. Soit nous sommes sérieux sur la question financière, soit nous continuons comme avant. Notre politique monétaire n'a pas été trop mauvaise, même si les autorités monétaires ont trop surveillé l'évolution de l'inflation de base et pas assez celle des actifs qui a été marquée par l'apparition de la bulle immobilière. C'est la dérégulation financière qui nous a mis dans le pétrin où nous sommes. Nos banques ne pouvaient pas lancer des opérations comme les subprimes, mais elles achetaient les subprimes américains, ce qui revenait rigoureusement au même. Il y a eu un redoutable déficit d'Europe. Je n'en reviens toujours pas que le Parlement européen ait accepté le maintien du Commissaire MacCreevy. La Commission n'a pas été à la hauteur dans les moments les plus critiques de la crise financière. Il n'y a pourtant aucun débat sur la gestion ou la non-gestion de la Commission Barroso. Mais je reste optimiste parce la nature a horreur du vide et que l'Europe n'a jamais progressé que par les crises. Mais il y a un gros agenda sur le budget et l'harmonisation fiscale.

Daniel Cohn-Bendit :

En d'autres circonstances aussi dramatiques, il y a eu d'autres comportements. L'unification allemande a posé des tas de problèmes, mais c'est précisément le moment où Kohl et Mitterrand sont parvenus à lancer le projet de l'euro qui était au point mort depuis 1972. Personne ne savait comment s'y prendre pour mettre en adéquation

les économies et leurs logiques financières spécifiques. Et là, tout d'un coup, en pleine réunification allemande, ils y sont parvenus, avec, il est vrai, une Commission Delors qui avait une vraie vision. Aujourd'hui, on ne voit pas les acteurs capables de mener une pareille entreprise. Il faut bien se rendre compte du vide politique que crée l'inconsistance de la Commission et du Conseil jointe à la peur d'un Parlement qui a un pouvoir d'initiative mais qui subit lui-même une renationalisation du comportement de ses forces politiques.

Philippe Pochet :

Cette renationalisation est peut-être une étape nécessaire pour sortir des impasses dans lesquelles nous nous trouvons. Prenons l'exemple de l'industrie automobile. Normalement, les aides d'État y sont interdites. Or, on en arrive à une situation où la France et l'Allemagne s'occupent chacune exclusivement de leurs industries automobiles nationales pour essayer de les sortir de la mouise. En cassant le mantra communautaire de l'interdiction des aides d'État, ils cassent complètement le marché commun. Et donc il n'y a désormais plus d'obstacle de principe à la construction d'une politique industrielle européenne orientée vers le développement durable.

Daniel Cohn-Bendit :

Certes, mais cela n'explique pas pourquoi le PPE et les Socialistes européens se mettent complètement au service des industries nationales. Le rôle du Parlement européen est pourtant de faire émerger l'idée d'un intérêt commun européen. Que le gouvernement français ou allemand développe des positions nationales, on peut à la rigueur le comprendre. Mais que le Parlement européen ne soit pas capable de faire émerger de contrepoids, c'est cela qu'il faut expliquer.

Pierre Defraigne :

Le problème n'est-il pas que la solution à la crise du secteur automobile se situe à moyen et à long terme ? La solution est connue, mais elle prendra du temps. Or l'élection du Parlement européen,

c'est en juin. Les parlementaires ont donc intérêt à montrer qu'ils s'occupent plutôt des électeurs d'aujourd'hui que des électeurs de demain. Il y a un côté très opportuniste des parlementaires qui permet d'expliquer la renationalisation. Après la crise, ils seront à nouveau pro-européen.

Benoît Lechat :

Que feraient les Verts s'ils étaient au pouvoir en France et en Allemagne face à une telle crise du secteur automobile ?

Daniel Cohn-Bendit :

Mais il y a une entreprise solaire qui était prête à reprendre OPEL !

Benoît Lechat :

C'était d'abord un coup de pub, non ?

Pierre Defraigne :

Les gouvernements donnent 2.500 € de prime à la casse par voiture...

Cohn-Bendit :

Dans les années '70 et '80, nous avons connu une période de casse industrielle extraordinaire dans la sidérurgie. De mesure nationale en mesure nationale, certains ont voulu nous faire croire qu'on allait sauver les entreprises sidérurgiques nationales. On voit où en est aujourd'hui. Avec l'automobile, c'est peut-être exactement la même chose. L'Europe pourrait dire qu'il faut effectivement préserver les ouvriers et les salariés de l'industrie automobile. Mais il faut aussi et surtout transformer l'industrie de sorte qu'elle produise des voitures complètement différentes, dans le cadre d'une mobilité complètement différente. Il faut donc investir dans la formation de la reconversion de la force de travail, en fixant des critères de transformation de l'industrie automobile. Cela coûtera cher, mais pas plus que ce qu'on est en train de faire pour le mo-

ment et qui n'est absolument pas porteur d'avenir. Il faut regarder le moyen terme auquel on veut arriver et voir quels moyens il faut investir sur le plan économique et social pour y parvenir. Or aujourd'hui on fait croire qu'on va les sauver et qu'on va obliger tout un chacun à changer de voiture tous les trois ans alors que les gens disent de plus en plus qu'ils n'en veulent plus ou qu'ils veulent n'en changer que tous les dix ans. Le système ne marche plus parce que les gens ne veulent plus changer de voiture tout le temps. Sans même parler des conséquences écologiques, il y a clairement des limites au nombre de bagnoles.

Pierre Jonckheer :

Je constate que vous êtes d'accord pour reconnaître que la situation institutionnelle n'est pas brillante et qu'il y a une absence de leadership politique... Vous évoquez la nécessité d'un renforcement du budget de l'Union et d'une politique industrielle nouvelle. Vous êtes d'accord pour une Europe des projets, mais ne faut-il pas des institutions qui conviennent ? En l'occurrence, ne faut-il pas renforcer le pouvoir politique de l'Union Européenne ? Mais cela passe par un combat culturel... Seriez-vous d'accord de dire que malgré le climat de désenchantement, on ne peut pas abandonner le débat sur le renforcement de la légitimité politique de la Commission ? Selon moi, cela implique de trans-nationaliser les élections européennes, de mettre en place un mode politique d'élection de la Commission, de généraliser la majorité qualifiée... N'est-ce pas une illusion collective de croire qu'on peut échapper au débat institutionnel ?

Philippe Pochet :

On constate que dans le processus de codécision, le Parlement européen peut jouer un rôle de leader et donner des impulsions, comme dans le cadre du débat sur la directive REACH. Les élections du 7 juin sont donc cruciales. Quant au rôle de la Commission, il peut être très variable : soit celui d'un « broker » entre le

Parlement et le Conseil, soit celui d'un véritable gouvernement européen. Cependant, la question n'est pas seulement de savoir quelles institutions il faut développer, mais bien quels processus démocratiques peuvent les soutenir et quelle sera leur légitimité. Je ne suis pas certain que la Commission ait actuellement cette légitimité. Il est sans doute plus intéressant de réfléchir autour du binôme Conseil-Parlement et que la Commission devienne ce qu'elle est déjà dans les faits, c'est-à-dire un COREPER 3. Mais ce n'est pas nécessairement le meilleur schéma.

Pierre Defraigne :

Vous insistez beaucoup sur le rôle du Parlement européen en ce qui concerne REACH. Mais au fond, n'est-ce pas la grande coalition allemande qui a permis une convergence des deux groupes au Parlement Européen. Il y a eu là-derrière peut-être bien plus d'intergouvernementalisme qu'on ne le croit. Quant à l'idée de bien commun européen que soulevait Daniel Cohn-Bendit, qui va l'identifier ? Il me semble que c'est le rôle de l'Exécutif. Il faut être prudent quand on parle de gouvernement européen. En revanche, l'idée d'un « organe du bien commun » est indispensable, du moins si on veut assurer que les institutions européennes « tiennent ensemble ». À un moment donné, quelqu'un doit prendre son sextant et faire le point de midi pour dire où l'on se trouve. Or plus personne n'exerce actuellement cette fonction.

Philippe Pochet :

Depuis la Commission Delors, il n'y a plus eu la moindre Commission européenne qui a donné de direction.

Pierre Defraigne :

Ce n'est pas tout à fait vrai. La Commission Prodi³ fonctionnait comme la Commission Thorn⁴. Il n'y avait pas de président, mais il y avait des barons qui étaient communautaires. Des Commissaires comme Mario Monti ou Pascal Lamy avaient une vision commu-

nautaire et ils « comptaient » dans la Commission. Ce qui est terrifiant aujourd’hui, c'est qu'il y a Barroso et rien. Et Barroso n'est rien... La situation est tout à fait pathétique.

Daniel Cohn-bendit :

Reprenez les trois exemples : REACH, la directive services et le Paquet climat. À chaque fois, la Commission lance quelque chose de très ambitieux et puis elle ne s'occupe plus de rien. Sur REACH, elle lance sa proposition. Le Conseil flippe. Les grands États sont aux abois. Les députés sont mis sous pression pour soutenir la directive. La grande coalition est obligée de faire revoir la proposition de la Commission sans l'anéantir. Le balancier est compliqué. Le scénario est quasiment identique pour la directive services. Il y a d'une part ceux qui veulent soutenir la proposition de Bolkestein et d'autre part ceux qui veulent l'empêcher. Le Parlement est obligé de la détricoter complètement. Il renverse la situation avec des parlementaires obligés d'expliquer à leurs gouvernements quelles sont leurs limites, celles de la dérégulation comme celles de la régulation. Pour le Paquet climat, même chose. Verheugen n'a pas mis cinq heures pour commencer à le détruire. Le Parlement a soutenu le plus longtemps possible le projet de la Commission. Un comble ! Comme si la Commission tenait plus par ses propositions que par ses acteurs politiques. Car dès qu'elle met sa proposition sur la table, la Commission disparaît. Il n'y a plus que le Parlement et le Conseil avec un jeu très complexe entre les intérêts nationaux et une prise en compte des vrais enjeux climatiques.

Dans tous ces dossiers, les acteurs les plus acharnés à trouver un compromis ont été le Parlement et le Conseil. La Commission n'a pas existé. Je ne vois pas pourquoi on est aujourd'hui obligé d'accepter de renouveler cette Commission qui se dit elle-même impuissante. La force politique de la Commission, c'est son président. Une des revendications à défendre pendant la campagne européenne, c'est donc que Barroso retourne au Portugal !

Philippe Pochet :

Le Parlement devrait avoir un droit d'initiative, ce qu'il a toujours refusé. Pourquoi en effet limiter ce droit d'initiative à la Commission ?

Daniel Cohn-Bendit :

J'ai été longtemps sceptique, mais dans la situation actuelle, cela permettrait de pallier l'impuissance de la Commission et cela pourrait obliger celle-ci à se renforcer...

Pierre Defraigne :

Il faut vraiment remettre au cœur du métier de la Commission la définition du bien commun européen. C'est une mission difficile. Il faut identifier les besoins et être capables de montrer que c'est l'Europe qui y apporte la meilleure réponse. Seul un Exécutif peut vraiment assumer une telle responsabilité parce que cela implique des moyens considérables, ne fût-ce qu'en termes de coordination. Aujourd'hui, certains parlementaires européens semblent avoir une meilleure vue transversale sur l'ensemble de la Commission que certains Commissaires européens qui restent enfermés dans le cadre étroit de leurs compétences. Or c'est le rôle du président de mettre en place à l'intérieur de la Commission les groupes de travail où les Directions Générales se rencontrent et font monter leurs analyses que l'on soumet le cas échéant à l'extérieur. Cela peut prendre du temps mais on fait au moins émerger l'idée de bien commun européen, ce qui est capital.

Pierre Jonckheer :

Nous devons aussi aborder le thème de la place internationale de l'Europe...

Pierre Defraigne :

À cet égard, je voudrais dire deux choses simples et complémentaires. La première, c'est que sans projet, il n'y a pas de puissance. C'est le projet qui crée la possibilité d'une puissance, ce n'est jamais

l'héritage et l'on doit passer de l'héritage au projet. Mais la seconde, c'est qu'une puissance civile n'est pas une puissance, parce que seule la défense crée une crédibilité.

Philippe Pochet :

C'est une vision de la puissance qui renvoie au XIXe siècle ! On voit bien aujourd'hui que la puissance américaine est totalement incapable de gérer le monde tel qu'il est. Est-ce que les défis actuels comme le changement climatique qui nécessitent des agendas coopératifs peuvent se penser avec une puissance de type traditionnel, d'un État-nation westphalien⁵ et de ses attributs que vous projetez au niveau européen avec une critique très classique de la puissance civile comme cache sexe de l'impuissance militaire ? Pour moi, cette vision de la puissance est dépassée.

Pierre Defraigne :

On ne peut pas être post-westphalien tout seul, quand les États-Unis, la Russie, la Chine, l'Inde et probablement le Brésil se vivent tous comme des États westphaliens. À dire « nous on est des braves types qui travaillent avec la parole et l'analyse », on devient vite une annexe des USA. Quand ils sont sympas, ça va...

Daniel Cohn-Bendit :

Quand on dit puissance militaire, on dit quoi ? L'Europe est un espace économique qui a un PIB plus grand que celui des USA. Le rôle d'une organisation politique, c'est aussi d'être au service de la protection des intérêts de ses citoyens. L'Europe développe aussi une nouvelle forme de politique de voisinage qui définit une nouvelle forme de rapport à l'extérieur. Là où le bât blesse, c'est qu'on a des clauses de Droits de l'Homme qui sont oubliées une fois qu'elles ont été signées. On laisse là le potentiel d'une puissance civile défendant un projet européen dont on ne sait pas trop se servir. En même temps, nous sommes confrontés à des conflits que nous ne savons pas régler.

En Afghanistan, il y a plusieurs pays européens, pourquoi sommes-nous incapables de définir ensemble une stratégie proprement européenne par rapport aux Américains ? Nous avons d'un côté, une réalité militaire et de l'autre, une réalité politique. Mais nous sommes incapables de les réunir, par exemple au Proche-Orient. Si on attend que les Israéliens et les Palestiniens se mettent d'accord, cela prendra 1000 ou 2000 ans. Il faut donc que la Communauté internationale impose une solution et soit capable d'assurer la sécurité d'une ligne de démarcation entre la Palestine et Israël quand celui-ci aura fait sortir la grande majorité des colons de Cisjordanie. Cette force internationale sera notamment européenne. Nous aurons donc à donner une nouvelle définition de la force militaire. À Gaza aussi, la seule force capable d'assurer la sécurité de tous, pourrait être une force de la Ligue arabe remplaçant pendant un certain temps le Hamas et le Fatah, du moins tant qu'il n'y aura pas de confiance entre les uns et les autres. Nous avons donc besoin d'une nouvelle définition de la force militaire. Au niveau européen, ce serait un progrès phénoménal de réunir les forces armées des 27 pays de l'Union Européenne en un seul corps, cela ferait une fameuse économie et cela permettrait de les moderniser tout en les redéfinissant.

Pierre Defraigne :

Prenons l'exemple des missiles américains installés en Europe. Ils sont dirigés vers l'Iran. Les Anglais, les Tchèques et les Polonais disent qu'ils sont partants. Ils ne nous demandent pas si nous sommes pour ou contre. Cela se négocie entre un État westphalien et des États qui ne le sont plus vraiment mais qui veulent faire plaisir aux Américains. Et le reste de l'Europe est pris en otage. Philippe Pochet dit que le problème, c'est le climat. Mais il y a un problème qui risque d'arriver avant le climat, c'est celui de l'accès aux ressources naturelles. Qui protège les routes ? On voit que les Chinois s'engagent en Somalie. Et l'Europe ? Va-t-elle défendre

ses routes ou est-ce qu'elle va demander aux Américains de les défendre, avec le prix à payer ?

Philippe Pochet :

D'un point de vue stratégique, la vraie ligne de conflit court entre d'un côté, la Chine et de l'autre, les Américains avec l'appui de l'Inde et du Japon. Devons-nous jouer dans un tel jeu ? Comment nous situer militairement dans un tel contexte ?

Pierre Defraigne :

Mais c'est le contraire qui se produira ! Si nous n'avons pas le contrôle de notre défense, nous serons obligés de jouer dans le camp des Américains !

Daniel Cohn-Bendit :

Les Chinois ont bien joué aux échecs. Ils ont mis leur tour au milieu de Wall Street et il faudra bien jouer pour aller la chercher ! Je crois que l'Europe doit avoir une politique civile centrée sur les ressources. Le grand enjeu de demain, ce sera l'eau. Mais il faut redéfinir ce que l'Europe est prête à faire. Nous devons par exemple savoir si nous sommes prêts à faire partie d'une force internationale entre Israël et la Palestine pour garantir la sécurité de chacun.

Benoît Lechat :

Au fond le problème de l'Europe, on l'a vu au moment du conflit en Géorgie, n'est-ce pas qu'elle a du mal à développer une vision stratégique dans laquelle elle identifierait ses alliés privilégiés ?

Daniel Cohn-Bendit :

On a parlé du problème des missiles, mais on a aussi l'extension de Gazprom vers l'Ouest, les Russes se donnant la possibilité d'influer sur ce qui se passe chez nous. Mais en attendant, le problème de la Géorgie est réglé. La Géorgie, c'est sans l'Abkhazie et l'Os-

sétie du Sud, point à la ligne. Tout le monde a travaillé pour tout le monde et le problème est réglé. Mais il reste le problème de la Crimée.

Pierre Defraigne :

La Russie peut se libéraliser sauf si elle est sous la menace. Si on la provoque en mettant de l'OTAN partout autour d'elle, on insécurise un pays qui est foncièrement insécurisé. C'est la tragédie de la Russie. Si on veut libéraliser la Russie – et nous avons une responsabilité historique énorme vis-à-vis de la population russe – il faut essayer de traiter la Russie comme un problème géopolitique et arrêter de se faire peur. Elle n'a aucune capacité d'attaquer qui que ce soit. Elle peut jouer avec son gaz, mais elle se tire dans le pied chaque fois qu'elle le fait.

Sur la Chine, je ne suis pas favorable à un régime de parti unique. Qui le serait ? Mais il faut voir sa dynamique historique et bien analyser ce qui s'y passe. Ils sortent quand même une partie de l'humanité de la pauvreté, bien sûr avec tous les accidents collatéraux. Mais je suis très impressionné de voir ce que la Chine fait au niveau concret pour les Droits de l'Homme. Nous, nous avons une rhétorique sur la question. Nous fermons les yeux sur ce que fait par exemple la France au Gabon. En janvier dernier, huit soldats français sont morts dans des manœuvres franco-gabonaises. Ceux qui sont morts en Afghanistan ont eu droit aux Invalides, pas ceux qui sont morts au Gabon parce que la France n'a rien à faire dans ce pays. Ce qu'elle y fait est scandaleux. Les Gabonais vivent dans une pauvreté incroyable alors que le pays est très riche. Qui en profite ? Notamment la France. On fait la leçon à la Chine alors qu'elle fait un travail énorme. Il faut bien sûr rester vigilant mais il faut aussi arrêter de leur faire la leçon et avoir du respect pour ce qu'ils réussissent. Le report du Sommet Europe-Chine a été un geste très fort. Ils ont flanqué une baffe à l'Europe en voulant toucher la France. Ils voulaient d'ailleurs

plus cibler Sarkozy que la France. Nous devons donc faire attention de ne pas faire de la rhétorique sans être capables de nous faire entendre. Nous sommes dans une crise mondiale. Seuls trois pays peuvent nous en sortir : la Chine, les États-Unis et l'Europe. Nous devons travailler ensemble, nous coordonner. Pour le moment, l'axe Chine-Amérique est plus fort que l'axe Chine-Europe, c'est très préoccupant. Les Américains ne nous aideront pas, c'est à nous d'exister face à la Chine et donc il faut avoir une relation plus mature avec elle. Il faut être à la fois plus puissant et plus respectueux.

Daniel Cohn-Bendit :

Nous avons besoin des Américains. Cela veut-il dire pour autant que nous ne pouvons rien dire sur Guantanamo ? Non, évidemment. C'est exactement la même chose avec la Chine. Je n'ai aucun problème à parler d'énergies renouvelables avec les Chinois. Mais il faut aussi parler d'autre chose. Car s'ils sortent leur pays de la pauvreté, c'est avec un système effroyable, comparable à la phase d'accumulation primitive du capitalisme telle que nous l'avons connue en Europe au XIXe siècle. L'histoire du lait n'est que le dernier exemple d'une mécanique horrible. Que des gangsters puissent accaparer la production du lait est lié à leur système politique.

Pierre Defraigne :

Quand on lit le China Daily, on voit que les consommateurs chinois sont reconnaissants aux Européens qui ont attiré leur attention sur le fait qu'on leur vendait des produits toxiques... C'était une puissance européenne par la norme.

Daniel Cohn-Bendit :

Si nous sommes capables d'être normatifs en matière de consommation, nous devons continuer à l'être sur les libertés politiques individuelles. Ce n'est pas leur faire la leçon. Un jour le China Daily nous en remerciera.

Pierre Defraigne :

Dans la vie, il y a une dimension de témoignage et une dimension de gestion. Ce ne sont pas tout à fait les mêmes métiers, mais on a besoin des deux. J'ai écrit pour les Chinois des articles sur les « syndicats autonomes », sur les mutuelles et les coopératives...

Dany Cohn-Bendit :

Il faut respecter la Chine à tous les niveaux, mais il faut aussi leur dire que s'ils veulent s'intégrer dans un espace mondial, il y a des règles. Le développement économique de la Chine ne sera positif que s'il y a une reconnaissance de l'autonomie des syndicats.

Pierre Defraigne :

Lors de la dernière réforme du code de travail chinois qui allait dans le sens que nous demandions, quelles sont les deux organisations qui sont intervenues auprès du gouvernement chinois ? C'est la Chambre de Commerce américaine et la Chambre de Commerce européenne qui ont mis en garde pour leur compétitivité !

Dany Cohn-Bendit :

Mais nous sommes d'accord ! Combien de temps les entreprises européennes ont-elles mis à comprendre qu'elles n'arriveraient en Afrique du Sud que si elles se battaient contre l'apartheid. Ce n'était pas gagné d'avance, mais finalement Volkswagen et d'autres ont changé de position. La réalité de la Chine, c'est aussi le Darfour, c'est la manière dont au Cambodge du Nord, elle achète et change complètement la structure économique de cette partie du pays. Nous devons être ouverts avec les Chinois, mais nous devons aussi être normatifs sur tous les sujets. Je trouve insupportable ce double discours où on est à la fois normatif et on en vend des dizaines de centrales nucléaires à la Chine via Areva...

.....

-
- 1 The Breaking of Nations : Order and Chaos in the Twenty-first Century. Robert Cooper. London : Atlantic Books, 2003, 156 pp. £10.49.
-
- 2 Le Comité des représentants permanents ou Coreper (article 207 du traité instituant la Communauté européenne) est chargé de préparer les travaux du Conseil de l'Union européenne. Il est composé des ambassadeurs des États membres auprès de l'Union européenne (« Représentants permanents ») et est présidé par l'État membre qui assure la Présidence du Conseil.
-
- 3 Romano Prodi, président de la Commission européenne entre 1999 et 2004.
-
- 4 Gaston Thorn, président de la Commission européenne entre 1981 et 1985.
-
- 5 On parle d'État-nation westphalien pour désigner la forme de l'État-nation telle qu'elle a été confirmée par les Traité de Westphalie au XVIIe siècle pour mettre un terme aux guerres de religion. Ces traités ont confirmé la notion de souveraineté étatique et le droit de chaque État à se voir reconnu l'exclusivité de sa souveraineté sur un territoire donné.

EUROPE SOCIALE : ÉTEINDRE LES INCENDIES AVANT DE REPLANTER

→PHILINE SCHOLZE

Philine Scholze, diplômée en études européennes et en histoire, conseiller politique sur les questions d'emploi et d'affaires sociales au groupe des Verts.

philine.scholze@europarl.europa.eu

Les progrès réalisés en matière d'Europe sociale ces cinq dernières années sont peu nombreux, du moins si l'on considère certains sujets qui auraient dû et auraient pu être influencés par les institutions européennes. Cette situation n'est cependant guère surprenante pour ceux qui participent à ce processus au quotidien. Si vous êtes occupés à lutter contre de nombreux incendies de forêt, petits et grands, un peu partout, il vous reste peu de temps pour replanter et agrandir la forêt.

Au cours de cette dernière législature, les Verts ont tenté de protéger les avancées conquises de haute lutte des tentatives pour réduire l'Europe sociale au strict minimum. La lutte contre ces incendies nous a demandé tellement d'efforts à tous – acteurs politiques, parties prenantes, ONG – qu'il ne nous est resté que peu de temps et d'énergie pour aller de l'avant et façonne l'avenir. Cependant, nous avons essayé, essayé vraiment, et nous avons réussi dans certains domaines en dépit de la Commission, du Conseil et des majorités en place au Parlement européen. Toutefois, il faut ici demander au lecteur d'évaluer ces progrès en tenant compte de l'énergie dépensée pour éviter le pire.

Quels étaient les domaines clés de ces dernières années?

Droits fondamentaux – la clause de progrès social

En matière d'emploi et de politique sociale, l'action tournait autour de deux domaines principaux : les droits fondamentaux et les normes minimales.

Nous avons obtenu que la Charte des droits fondamentaux soit intégrée au traité de Lisbonne. Les répercussions de cette intégration sur la législation future ne sont pas encore connues et, jusqu'à présent, aucun effet direct n'a été constaté pour les sujets traités actuellement. Mais cela nous donne une base solide pour entreprendre des actions futures dans le domaine de la politique sociale.

Ce dont nous avons besoin, c'est d'une clause de progrès social afin d'établir les traités sur la base solide des droits fondamentaux. Le but de cette clause est de réaliser quelque chose d'étonnamment simple : elle devrait établir que toute législation européenne doit entièrement respecter les droits fondamentaux, et que les droits fondamentaux ne peuvent être outrepassés. Pourquoi faut-il dès lors que quelque chose d'aussi logique soit imposé par la loi ? Parce que c'est là que la plupart des problèmes sont apparus ces dernières années et que nous avons le plus lutté.

En 2008, la Cour de Justice européenne a jugé un certain nombre d'affaires dans lesquelles elle a statué que, dans l'état de la législation actuelle, la libre prestation de services peut prévaloir sur les droits fondamentaux. Cela concerne le droit des organisations syndicales de mener des actions collectives (*C-341/05, Laval un Partneri Ltd*, et *C-438/05, Viking*), le respect des salaires minimaux convenus localement (*C-341/05, Laval un Partneri Ltd*) et le droit

d'exiger le respect des salaires locaux en tant que condition à l'octroi d'un marché public (*C-346/06, Rüffert*).

De plus, les prestataires de services sociaux ainsi que les acteurs du secteur des services d'intérêt général peuvent à tout moment être traités comme n'importe quel autre service commercial lorsqu'il s'agit des dispositions européennes en matière d'aides d'État, de marchés publics ou de concurrence. Conjointement à une législation sauvegardant et protégeant la nature particulière des services d'intérêt général, en particulier des services de santé et des services sociaux, une clause de progrès social garantirait que les droits fondamentaux ne passeraient pas après les lois du marché. Ce serait un grand pas en avant. Bien qu'il ne soit pas possible de réaliser cela dans le cadre du traité de Lisbonne, c'est certainement une quête que nous devrons poursuivre lors des prochaines modifications du traité.

Normes minimales ou égales : travail intérimaire, temps de travail et autres

En 2008, le Parlement européen a remporté trois succès majeurs dans le domaine de la législation en matière d'emploi.

La directive 2008/104/CE relative au travail intérimaire a été adoptée en novembre 2008 et doit être appliquée au plus tard en 2011. Elle a pour objet l'égalité de traitement dès le premier jour pour les travailleurs intérimaires par rapport aux travailleurs fixes en ce qui concerne les conditions essentielles de travail et d'emploi (sauf si les partenaires sociaux en conviennent autrement) ainsi qu'un accès aux mêmes conditions que les travailleurs employés directement aux services tels que les services de restauration ou aux infrastructures d'accueil des enfants. Elle accorde aux travailleurs intérimaires un accès facilité aux formations. Cette directive sera

bénéfique aux 3 millions de travailleurs intérimaires actuels qui risquent souvent d'être exposés à de moins bonnes conditions de travail, à un surcroît de travail et à des conditions de travail précaires.

Ce pas en avant capital a été rendu possible par la pression exercée par le Parlement à la suite d'un arrangement intervenu au Conseil. Le Conseil avait lié deux dossiers sur les directives relatives au travail intérimaire et au temps de travail pour parvenir à un accord. Cette pratique est assez traditionnelle mais ne contribue pas à une politique transparente, orientée vers les résultats. En juin 2008, le commissaire Špidla a fièrement présenté les accords du Conseil concernant ces deux directives. Le premier – travail intérimaire – constituait une amélioration. Le deuxième – temps de travail – était tout à fait éloigné de ce que l'on peut attendre d'une législation sensée en matière de santé et de sécurité.

La directive relative à l'aménagement du temps de travail – une réussite espérée d'ici l'été 2009

La directive 2003/88/CE relative à l'aménagement du temps de travail est actuellement en phase de révision dans le cadre d'une très longue procédure, en raison de problèmes relatifs à sa définition du travail de garde et en raison d'une disposition spécifique – la non-participation, que l'on appelle aussi *opt-out*. Cette directive prévoit une clause de non-participation : globalement, on peut décider via un accord individuel, tel qu'un contrat de travail, une convention collective ou une loi de ne pas appliquer l'un des principes directeurs de la directive – une durée maximale hebdomadaire de travail de 48 heures. La directive prévoit une période minimale de repos de 13 heures par 24 heures et d'un jour tous les sept jours ; la durée moyenne de travail de 48 heures est calculée sur une période de référence de plusieurs mois. En gros, en vertu de cette directive, il est possible de travailler jusqu'à un maximum

de 78 heures tant que la durée moyenne de travail n'est pas supérieure à 48 heures, sauf si la clause de non-participation est d'application. Dans ce cas, une personne peut travailler jusqu'à 78 heures par semaine conformément à la directive actuelle.

La Commission a suggéré dans sa proposition révisée d'abolir la non-participation. Le Parlement l'a soutenue lors de la première lecture. Toute autre décision serait insensée. Il s'agit d'une directive relative à la santé et la sécurité. Pour quelle raison pourrait-elle se désengager vis-à-vis de la santé et la sécurité ? Le Conseil en a décidé autrement. Tout d'abord, le Conseil n'a pu se mettre d'accord pendant quatre ans, en particulier en raison du blocage de tout accord par le Royaume-Uni. Ensuite, en juin 2008, l'accord du Conseil sur la directive relative à l'aménagement du temps de travail a été présenté, incluant, à nouveau, la non-participation. Dans l'ensemble, le Conseil suggérait qu'avec cette clause, les travailleurs seraient autorisés à travailler *seulement* en moyenne 65 heures par semaine. De plus, les périodes inactives du temps de garde (par exemple pour les médecins de garde à l'hôpital qui attendent d'être appelés) ne seraient pas comptées comme étant du temps de travail.

Disons le tout net : la présentation par le commissaire Špidla de la proposition du Conseil autorisant les travailleurs à travailler jusqu'à 65 heures par semaine en moyenne comme étant bonne pour concilier vie professionnelle et vie familiale en juin 2008 a été l'un des plus mauvais moments de l'Europe sociale de cette dernière législature.

Côté positif : grâce à un énorme effort des Verts et des socialistes et à un certain nombre de conservateurs, de libéraux et de régionalistes sensés, et grâce au soutien des syndicats et des ONG, le Parlement européen a décidé en décembre 2008 en deuxième lecture de mettre un terme à la non-participation et de comptabiliser le temps de garde comme étant du temps de travail. Mais, c'est un comble que nous de-

vions fêter une si petite étape comme étant une victoire importante, arrachée, il est vrai grâce à une incroyable débauche d'énergie !

Nous négocions actuellement avec le Conseil pour trouver un compromis et on ne sait pas encore ce qu'il en résultera. Mais le Parlement a fait acte d'autorité en n'acceptant pas la clause de non-participation. Nous espérons dès lors présenter une législation sur l'aménagement du temps de travail décente d'ici l'été 2009.

Personnellement, je suis contre cette clause, et pas seulement dans ce contexte. Une non-participation ébranle généralement toute législation fixant des normes. En gros, on dit aux citoyens : « *Oh, il y a ce règlement mais on peut décider de ne pas l'appliquer* ». Et quel travailleur risquerait de refuser de signer un tel accord lorsque son employeur le demande lors d'une période critique ? Dans le secteur de la santé en particulier, des milliers de médecins et d'infirmiers ont d'ores et déjà dû signer des accords de non-participation et souffrir les désavantages du surmenage continu : maladies liées au stress, risque d'erreurs et pression constante ainsi que difficultés à avoir une vie en dehors du travail. Espérons que pour une fois le Conseil suivra la voie de la raison.

Parmi les réussites, je souhaite brièvement mentionner l'amélioration de la directive relative aux comités d'entreprise européens, obtenue grâce au Parlement. La législation relative aux comités d'entreprise améliorera les droits d'information et de consultation des comités d'entreprise européens dans les multinationales et permettra d'éviter les situations dans lesquelles les travailleurs sont montés les uns contre les autres en cas de licenciements et de fermetures définitives. On a également avancé dans le domaine de la non-discrimination.

Voilà pour ce qui est des réussites qui nous ont demandé beaucoup d'énergie pour continuer la lutte, en particulier contre le néo-libéralisme de la Commission qui ne tient pas compte du dé-

séquilibre entre un marché intérieur européen et une Europe sociale restant réglementée par les États membres dont les politiques nationales ne peuvent compenser les effets d'un marché intérieur.

Les principes de la flexicurité

Le thème dominant de la Commission dans le domaine de l'emploi est devenu ce que l'on appelle la « flexicurité ». Ce terme, qui mêle « flexibilité » et « sécurité », décrit à l'origine un mélange politique spécifique, utilisé en particulier dans les pays scandinaves et aux Pays-Bas. L'objectif d'une vraie flexicurité est de créer un marché du travail davantage flexible et adaptable en améliorant la sécurité, le cadre de travail des travailleurs et leur flexibilité, motivant ainsi les travailleurs à changer de travail pour quitter des secteurs saturés vers des secteurs qui ont du potentiel. Cependant, la Commission et d'autres acteurs politiques ont utilisé la politique de la flexicurité pour pousser un programme de déréglementation, demandant moins de lois sur le travail et de meilleures conditions pour les employeurs ainsi que davantage de flexibilité de la part des travailleurs. L'individualisation de la responsabilité va de pair avec les principes de la flexicurité. La tendance – pas uniquement au niveau européen – visant à blâmer l'individu pour sa réussite ou son échec sur le marché du travail transfère habilement le fardeau des responsables politiques vers les individus. En outre, l'attention portée aux problèmes structurels, c'est-à-dire le manque de postes de travail et le développement des compétences, est détournée.

Les socialistes ont approuvé le programme de la Commission sur la flexicurité, pensant qu'ils pourraient la façonnez de la même façon que dans les pays scandinaves. Nous, les Verts, ne soutenons pas la manière dont la Commission use (et abuse) d'un concept qui, s'il est appliqué correctement, a un immense potentiel mais qui est actuellement le cheval de Troie d'un programme totalement différent.

Mise en œuvre et respect des dispositions relatives à l'emploi : le cas du détachement

Un problème important en matière d'emploi est le non-respect et la mise en œuvre incorrecte ou insuffisante du droit du travail. Alors que la Commission ouvre très rapidement des procédures d'infraction quand il s'agit de la libre circulation des services, elle ne se prononce généralement pas quand il s'agit de la mise en œuvre insuffisante du droit du travail ou de la législation relative à la santé et la sécurité.

Citons un exemple qui concerne également les arrêts susmentionnés : la directive relative au détachement de travailleurs octroie des droits minimaux aux travailleurs qui sont détachés dans un autre pays. Si un travailleur est détaché par sa société d'un pays A à un pays B pour y travailler, le travailleur a au moins droit aux conditions de travail minimales du pays B, de façon à ce que le principe « *à travail égal, salaire égal* » soit au moins respecté pour les salariés minimaux. Cependant, cette directive est mal respectée et mal mise en œuvre, des contrôles sont rarement effectués et les travailleurs, souvent originaires d'Europe orientale, ne connaissent pas leurs droits et ne reçoivent pas ce qu'ils sont en droit de recevoir. En particulier, dans le secteur de la construction, les travailleurs ne perçoivent pas les salaires minimaux ou sont contraints de se déclarer comme travailleurs « indépendants », et il existe de nombreux moyens, souvent criminels, de contourner l'application de la directive relative au détachement.

En 2006, la Commission a tenté de limiter les contrôles des États membres qui visaient à vérifier si les travailleurs détachés bénéficiaient des salaires minimaux et des conditions de travail appropriés pour la région. Selon elle, de tels contrôles relevaient du protectionnisme et empêchaient la libre circulation des services. Dans ses « Orientations concernant le détachement de tra-

vailleurs » (COM (2006)0159), la Commission informait les États membres qu'un certain mécanisme de contrôle n'était pas légitime et elle interprétablait certains arrêts de façon partielle afin de limiter les contrôles. À cette occasion, le Parlement européen est intervenu dans un rapport énergique écrit par une députée européenne des Verts, Elisabeth Schroedter. La Commission a été fortement critiquée pour son interprétation partielle de ces arrêts. Nous nous sommes exprimés en faveur du principe « *à travail égal sur un même lieu de travail, salaire égal* » et avons exigé que ces principes soient mieux respectés et mis en œuvre.

La directive relative au détachement de travailleurs est revenue plusieurs fois à l'ordre du jour et deux revendications claires ont à présent été formulées :

- une révision de la directive relative au détachement de travailleurs afin d'en élargir la base juridique et d'améliorer les droits des travailleurs détachés; et
- une législation européenne sur la responsabilité solidaire et principale, ce qui signifie que le contractant principal est tenu de faire respecter à tous ses sous-traitants les termes du contrat, en particulier les conditions de travail.

Un mot sur la gouvernance : on ne peut pas vraiment accuser la Commission de « ne pas bien faire » mais plutôt de « ne pas agir » et d'ignorer les questions brûlantes actuelles. Nous avons poussé la Commission encore et encore à présenter une législation et à se montrer proactive. Mis à part l'un ou l'autre petit événement marquant, il nous manque une Commission qui se montre innovante et proactive dans le domaine de l'emploi et de la politique sociale. Au lieu de cela, nous sommes confrontés à une Commission qui a tendance à rendre la vie plus difficile aux acteurs dans le secteur de la politique sociale, ce qui n'amène pas les améliorations qui s'imposent en matière de droit du travail et défend avant tout les intérêts économiques. De plus, la Commission ne tente pas réellement

de soutenir le programme de Lisbonne ou la stratégie en faveur du développement durable en ce qui concerne les thématiques sociales et de l'emploi.

La Commission se distingue par un déficit continual d'action et d'initiative pour une vraie flexicurité, de nouveaux marchés du travail, l'égalité entre les hommes et les femmes, des normes minimales améliorées sur le marché du travail européen et un soutien à la mise en œuvre et au respect de la législation en matière de protection.

Le Conseil gêne également toute avancée sociale comme nous l'avons vu dans les dossiers législatifs importants tels que le temps de travail. Lorsque j'assiste aux séances du Parlement européen, je vois que l'on blâme des députés en leur qualité de décideurs politiques parce qu'ils ne rapprochent pas l'Europe de ses citoyens, et ce alors que les gouvernements envoient leurs ministres au Conseil pour bloquer tout avancée. Nous espérons qu'il y aura également une volonté de progresser dans le domaine de l'Europe sociale lors d'un prochain Conseil.

Au moins le Parlement a-t-il fait preuve d'ouverture en termes de compromis et de raison. Ce n'était pas facile de travailler en présence d'une majorité libérale-conservatrice et contre la tendance à une grande coalition ces deux dernières années. Mais, en général, une volonté d'améliorer l'Europe sociale se manifestait et nous espérons que le prochain Parlement fera avancer les choses, de façon à ce que nous puissions laisser derrière nous les incendies de forêts pour nous concentrer sur l'élaboration des politiques.

Pour conclure, cet article porte principalement sur des sujets relatifs à l'emploi. En matière de politique sociale, les compétences de l'UE sont très limitées. Les progrès sont lents, dépendent de la bonne volonté des États membres et se basent sur des instruments

tels que la méthode ouverte de coordination qui aboutit à très peu de résultats concrets. C'est la raison pour laquelle cet article est centré sur une législation, une mise en œuvre et un programme concrets.

POLITIQUE D'IMMIGRATION DE L'UNION EUROPÉENNE : QUELQUES CONDITIONS NÉCESSAIRES POUR SORTIR DU PARADIGME UTILITARISTE ET RÉPRESSIF

→FRANCISCO PADILLA

Francisco Padilla est économiste et philosophe.
Conseiller politiques en affaires européennes
et internationales pour Ecolo depuis 2007.
Chercheur-associé d'Etopia.

francisco.padilla@ecolo.be

(...) le pouvoir, par ses mécanismes, est infini (ce qui ne veut pas dire qu'il est tout puissant, bien au contraire). Pour le limiter, les règles ne sont jamais assez rigoureuses ; pour le désaisir de toutes les occasions dont il s'empare, jamais les principes universels ne sont assez stricts. Au pouvoir il faut toujours opposer des lois infranchissables et des droits sans restrictions (Michel Foucault, *Inutile de se soulever ?*)

La politique commune d'immigration au sein de l'Union Européenne est dominée par un impératif utilitariste et répressif. Un vrai renversement copernicien doit remplacer la question de savoir comment maîtriser les flux humains pour les rendre compatibles avec nos modèles sociaux, par celle des politiques à mener pour concilier de hauts niveaux de protection sociale avec une mobilité accrue des personnes au sein de l'UE et entre l'UE et le reste du monde.

Introduction

L'Union Européenne se dote depuis une dizaine d'années d'un ensemble d'instruments communs dans le domaine des politiques d'immigration. Cette construction progressive soulève toute une série de questions cruciales pour le futur de l'Union. En effet, la construction d'une politique commune en la matière tente d'apporter une réponse gestionnaire à une double tension. Il y a, d'une part, une tension entre les différentes formes de replis nationaux et identitaires qui ont lieu au sein de l'UE et l'ouverture aux migrations intra- et extra- européennes qui est la conséquence inévitable de l'évolution démographique planétaire et de la nouvelle division internationale du travail. D'autre part, une tension apparaît entre l'exercice de plus en plus problématique d'une souveraineté nationale mise à mal par la globalisation économique et la nécessité d'une approche coordonnée imposant un renoncement à des compétences traditionnellement exclusives des États face à un phénomène qui est par définition de nature transfrontalière.

L'hypothèse que je voudrais soutenir ici est que les réponses actuellement données à ces questions vont dans le sens de la mise en place d'un ensemble de politiques caractérisées par un double volet utilitariste et répressif. Ces politiques constituent une menace pour les droits fondamentaux de l'ensemble des habitants de l'Union et pas seulement pour les droits des immigrés. Afin d'étayer cette hypothèse, il s'agira dans un premier temps de mettre en exergue les éléments principaux du chantier de la mise en œuvre progressive d'une politique d'immigration commune. Sur cette base, et à partir d'une perspective écologiste, il y aura lieu dans un deuxième temps de dessiner les contours d'un certain nombre de conditions à remplir pour sortir du paradigme utilitariste et répressif. Nous nous bornerons ici à aborder les enjeux relatifs à la mise en place progressive d'une politique d'immigration commune et non pas les politiques d'asile et de contrôle aux frontières extérieures qui sont,

bien entendu, reliées entre elles mais qui méritent des développements autonomes dont la portée dépasse le cadre de cet article.

La construction d'une politique d'immigration commune au sein de l'Union Européenne fondée sur un paradigme utilitariste et répressif

Les fondements juridiques de la politique commune en matière d'immigration ont été énoncés dans le Traité d'Amsterdam entré en vigueur en 1999. Ce traité intègre dans le droit primaire de l'Union des dispositions ayant pour objectif de « *mettre en place progressivement un espace de liberté, de sécurité et de justice* »¹. Plus particulièrement, l'UE doit prendre les dispositions nécessaires pour garantir « *la libre circulation des personnes, en liaison avec des mesures d'accompagnement directement liées à cette libre circulation et concernant les contrôles aux frontières extérieures, l'asile et l'immigration ainsi que de prévention de la criminalité et de lutte contre ce phénomène* »².

Conformément aux dispositions du Traité d'Amsterdam, jusqu'en 2004, la plupart des mesures communautaires relatives à l'immigration, à l'asile et au contrôle aux frontières étaient arrêtées par le Conseil à l'unanimité sur simple consultation du Parlement Européen. Pour la suite, le Conseil devait décider d'appliquer la procédure de co-décision accordant au Parlement européen un rôle de co-législateur sur une majorité des dispositions relatives à ces domaines de compétences. Fait révélateur de la grande frilosité avec laquelle les États membres abordent les enjeux de la mise en place d'une politique d'immigration commune, le Conseil a décidé fin 2004³ de faire passer à la méthode de co-décision l'ensemble des dispositions relatives à l'asile. Cependant, il a gardé son monopole législatif ainsi que le droit de veto de chaque État membre sur l'adoption des mesures communautaires en matière de condi-

tions d'entrée et de séjour, de même que sur les normes concernant les procédures de délivrance par les États membres de visas et de titres de séjour de longue durée, y compris aux fins du regroupement familial. La même chose vaut pour les mesures relatives à la définition des droits des ressortissants des pays tiers en séjour régulier dans un État membre, y compris les conditions régissant la liberté de circulation et de séjour dans les autres États membres. En revanche, les mesures relatives à la lutte contre l'immigration clandestine ont été transférées vers la méthode de co-décision. Après une première décennie caractérisée par l'harmonisation des cadres légaux nationaux, le Traité de Lisbonne prévoit notamment le développement et la consolidation d'une politique commune d'immigration, d'asile et de contrôle aux frontières (comprenant notamment une procédure d'asile unique), la mise en place d'un système intégré de gestion des frontières et la généralisation de la co-décision sur ces matières.

Les programmes de Tempere en 1999 et de la Haye en 2004⁴ ont défini deux plans d'action quinquennaux successifs contenant des priorités visant à concrétiser le mandat du Traité d'Amsterdam. Dans cette optique, l'adoption de toute une série d'actes juridiques communautaires visant à harmoniser les cadres légaux nationaux dans le domaine des politiques d'immigration, d'asile et de contrôle aux frontières témoignent d'une activité législative intense.

En ce qui concerne les politiques d'immigration, pendant les cinq premières années, le Conseil a notamment adopté des directives sur le statut et les droits des résidents de longue durée originaires d'États tiers⁵, sur le regroupement familial et sur l'admission des étudiants ressortissants d'État tiers. D'autres directives ont été également adoptées, elles portent sur la reconnaissance mutuelle des décisions d'éloignement, sur des vols communs pour l'expulsion des ressortissants des États tiers en séjour irrégulier et sur la répression de l'aide à l'entrée et au séjour irréguliers. Plus récem-

ment, le Parlement européen et le Conseil ont adopté la tristement célèbre *directive de la honte* instituant des normes et procédures communes en matière de détention et d'expulsion des ressortissants d'États tiers en séjour irrégulier, ainsi qu'une directive harmonisant les sanctions à l'encontre des employeurs des ressortissants d'États tiers en séjour irrégulier. Ces deux directives sont les premières en la matière à avoir été adoptées en co-décision. Le Conseil - qui conserve le monopole en la matière - a pour sa part adopté en 2008 deux directives relatives à l'immigration de travail, à savoir la directive « carte bleue » sur l'entrée et le séjour des travailleurs hautement qualifiés et une directive instituant une procédure unique de délivrance d'un permis de séjour et de travail et un socle commun de droits pour les travailleurs des pays tiers. Nous y reviendrons par la suite. Le Conseil européen a pour sa part adopté sous l'égide de la présidence française du Conseil le *Pacte européen sur l'Immigration et l'Asile* qui récapitule l'acquis communautaire en la matière et dresse un certain nombre de priorités politiques pour les années à venir.

Le volet utilitariste : l'harmonisation progressive des politiques d'immigration de travail

Comme le rappelle le premier axe du *Pacte Européen sur l'Immigration et l'Asile*, la politique commune d'immigration vise à organiser l'immigration légale sur base des besoins des États membres. Cette approche « d'immigration choisie » évacue l'enjeu fondamental du financement de la formation des ressources humaines nécessaires pour satisfaire les besoins des économies européennes. Ce non-dit a pour résultat qu'un enjeu crucial ne fait guère l'objet d'une réelle prise en charge politique. Il s'agit de l'enjeu de la « fuite des cerveaux ». Il est vrai que cette question est évoquée de manière tangentielle dans un certain nombre de textes récents émanant des institutions européennes, mais la problématique tout aussi fonda-

mentale de la « fuite de cerveaux » européens vers l’Amérique du Nord notamment est passée sous silence. Deux considérations méritent à cet égard d’être soulevées et ce d’autant plus qu’elles n’ont pas vraiment fait l’objet d’un débat public approfondi.

Pour des raisons relevant du principe de justice sociale, il est évident que ce sont les pays de l’UE qui doivent financer les frais relatifs à la formation des personnes dont les marchés européens du travail ont le plus besoin. C’est pourquoi une ouverture beaucoup plus généreuse de nos universités et centres d’études supérieurs aux étudiants ressortissants des États tiers assortie de bourses et de permis de travail leur permettant de subvenir au moins partiellement à leurs besoins devrait être du point de vue des écologistes, un préalable nécessaire à la mise en place d’une législation censée attirer les travailleurs hautement qualifiés. Mais il y a également lieu de se soulever deux questions :

Quelles politiques sont nécessaires pour que les chercheurs et travailleurs hautement qualifiés formés au sein de l’UE fassent le choix de la mobilité plutôt que de s’expatrier définitivement ? Et dans la même optique, quelles politiques s’avèrent nécessaires pour réorienter les qualifications des travailleurs alors que le taux de chômage au sein de l’UE dépasse 8% et ne peut qu’augmenter en période de crise économique aigüe ?

Un autre aspect à tous égards fondamental qui est également passé sous silence par le Pacte et son approche utilitariste « d’immigration choisie » est que les instruments juridiques européens adoptés ou en cours d’adoption (directive « carte bleue », directive « socle commun des droits et permis unique de séjour et travail », ainsi que la proposition de directive annoncée sur les travailleurs saisonniers) instaurent une hiérarchisation des droits qui tire vers le bas les droits de l’ensemble des habitants de l’UE et en premier lieu les droits des plus vulnérables. Dans le cadre du programme

de Tempere, la Commission avait proposé en 2001 une directive horizontale relative aux conditions d’entrée et de séjour des ressortissants des pays tiers aux fins d’un emploi salarié ou de l’exercice d’une activité indépendante. Cependant, le débat au Conseil s’est limité à une première lecture du texte, qui a été retiré en 2006. C’est pourquoi, depuis lors, la Commission privilégie une stratégie « de repli » définissant des conditions de séjour et d’entrée ainsi que les droits des ressortissants des États tiers selon une approche sectorielle. Une telle stratégie débouche sur la mise en place d’une hiérarchie à plusieurs étages entre ressortissants des États tiers où chaque étage inférieur voit ses droits être rabotés en matière de conditions de séjour, de liberté de circulation, d’égalité de traitement dans le domaine de l’accès au travail et à l’éducation et de protection sociale.

Le premier niveau est occupé par les nationaux et les ressortissants communautaires des anciens États membres qui jouissent après cinq ans d’une quasi-égalité des droits avec les premiers. Viennent ensuite les ressortissants communautaires des nouveaux États membres qui bénéficient de la préférence communautaire et du droit à la libre circulation au sein de l’UE mais sont soumis à des dispositions transitoires qui restreignent leur accès au marché du travail dans certains États membres ; les ressortissants des États tiers membres de la famille directe des citoyens de l’Union ; puis les ressortissants des États tiers ayant un permis de séjour de longue durée au sein des différents États et ceux bénéficiant d’une protection internationale ; les ressortissants des États tiers en séjour régulier, mais n’ayant pas un permis de longue durée (dont les travailleurs saisonniers) ; les candidats à la protection internationale qui, dans de nombreux pays, n’ont pas accès au marché du travail pendant une longue période d’attente, tout en ayant un séjour régulier et ensuite, les ressortissants des États tiers en séjour irrégulier, les « sans-papiers ».

Les droits des personnes concernées sont hiérarchisés en plusieurs niveaux en fonction de « l'utilité » d'accorder un statut favorable aux différentes catégories des travailleurs migrants allant de la quasi-pleine égalité des droits avec les nationaux jusqu'à la quasi-absence de droits, comme c'est le cas des sans-papiers. Ces derniers ne sont pas moins « utiles » que les travailleurs qualifiés. Ils sont même en un sens davantage « utiles » puisque les besoins de main-d'œuvre non qualifiée et non délocalisable sont énormes et ne pourront que croître dans le futur, mais cette main-d'œuvre est d'autant plus utile qu'elle est contrainte de choisir le silence et la clandestinité plutôt que de revendiquer des conditions de travail et de salaire dignes. En effet, le travail sous-rémunéré des migrants en situation irrégulière (environ 1% des habitants de l'UE selon différentes estimations), mais aussi, celui de nombreux migrants précaires en situation régulière originaires des nouveaux États membres ou des pays tiers, répond à une demande de travail des employeurs européens désireux de réduire les coûts de la main-d'œuvre dans des secteurs de l'économie qui, par définition, ne sont pas délocalisables (secteur des soins, services de proximité, bâtiment, récoltes, restauration, etc.). Cette *délocalisation* sur place constitue le pendant interne des délocalisations externes et relève de la même logique de *dumping social*.

Adoptée à la fin 2008, la directive qui établit une procédure de demande unique d'un permis de travail et de séjour et qui pose un socle commun des droits pour les travailleurs issus des pays tiers n'ayant pas un statut de résident de longue durée illustre bien cette hiérarchisation. Elle prévoit notamment que les États membres pourront restreindre l'égalité des droits avec les travailleurs nationaux dans un domaine aussi fondamental que celui de l'accès à la protection sociale. Par ailleurs, la définition de la durée du permis et de ses conditions d'obtention, de renouvellement et d'annulation reste une compétence exclusive

des États membres. Ce n'est pas le cas des travailleurs hautement qualifiés détenteurs de la carte bleue qui bénéficient d'une procédure commune accélérée pour l'admission ainsi que des garanties communes en matière de durée du permis de séjour et de mobilité au sein de l'UE.

Face à cette hiérarchisation qui met à mal le principe d'universalité et d'indivisibilité des droits fondamentaux, les Verts plaident pour une égalité de droits entre nationaux et non-nationaux établis durablement en Europe. Une telle politique d'égalité des droits n'implique pas l'abolition des frontières, mais plutôt une prise en charge des responsabilités politiques et sociales qui nous incombent. Quant à l'argument souvent invoqué faisant planer la menace d'un appel d'air et d'une déferlante des travailleurs étrangers, une étude récente de la Commission met bien en évidence que le « plombier polonais » qui devait déferler en masse sur nos contrées a préféré rester chez lui et lorsqu'il est venu, il n'a pas balayé les modèles sociaux des pays hôtes, mais a, au contraire, dynamisé les économies des pays membres qui ont fait preuve d'ouverture. Contrairement à la politique qui se met en place au niveau européen d'immigration choisie, dont le *Pacte Européen* constitue le vernis idéologique, une telle politique d'égalité des droits permettrait de réduire les dangers et la vulnérabilité auxquels sont exposés les migrants, et de manière générale les travailleurs précaires quelles que soient leurs origines. En effet, la hiérarchisation des droits qui entraîne la politique d'immigration choisie, accroît la précarité des étrangers en situation irrégulière et contribue, ce faisant, à maintenir un volant de main-d'œuvre sous-payée tirant vers le bas l'ensemble des salaires, y compris ceux des personnes en situation régulière. La construction d'une autre politique migratoire est donc indissociablement liée à la lutte contre l'exploitation et le dumping social à l'échelle de l'Union et bien au-delà.

Le volet répressif : la lutte contre l'immigration irrégulière

La lutte contre l'immigration clandestine est une partie intégrante des politiques de l'Union Européenne depuis le Traité d'Amsterdam. À l'heure actuelle un tel mandat se solde par l'adoption de toute une série de dispositifs réglementaires dont la directive « retour » constitue l'exemple récent le plus emblématique. Nous allons ici nous concentrer sur trois dispositifs : la directive « retour », la directive « sanctions » et les clauses de réadmission des ressortissants des États tiers.

La directive « retour » instituant des normes et des procédures en matière de détention administrative et d'expulsion des ressortissants des États tiers en séjour irrégulier constitue le tout premier dossier législatif adopté en la matière via la procédure de co-décision entre Conseil et Parlement européen . Du point de vue des Verts, l'adoption de la directive retour constitue un revers de taille et une menace pour les droits fondamentaux au sein de l'espace européen. Il est en tout cas regrettable de constater qu'une large majorité du Parlement européen est à l'heure actuelle sur la même ligne liberticide que le Conseil. Parmi les nombreuses dispositions inacceptables de la directive, nous voudrions attirer ici l'attention sur trois éléments qui nous semblent ouvertement contradictoires avec d'autres instruments du droit international pourtant ratifiés par les mêmes États membres :

La détention des mineurs accompagnés et non accompagnés nous semble particulièrement contradictoire avec la Convention de New York relative aux Droits de l'enfant qui dit explicitement que « *la détention ne saurait être justifiée par le seul fait que l'enfant est séparé ou non accompagné, ni par son seul statut au regard de la législation relative à l'immigration ou à la résidence ou à l'absence d'un tel statut* ».

Les dispositions de l'article 14 de la directive prévoient que les personnes peuvent être détenues « en raison des délais liés à l'obtention des documents nécessaires auprès du pays tiers ». Cette disposition est contraire à l'article 9 du Pacte International sur les droits civiques et politiques qui interdit la détention pour convenance administrative.

La directive laisse aux États la possibilité d'exclure de son champ d'application, et donc de priver des garanties minimales de protection, les personnes en situation irrégulière appréhendées ou interceptées par des autorités en charge du contrôle aux frontières. Le Haut Commissariat aux Réfugiés avait cependant recommandé de supprimer cette disposition et « précisé que les garanties de la directive devaient être appliquées sans distinction ».

La directive prévoit la possibilité de détenir administrativement des ressortissants des États tiers en séjour irrégulier pendant une durée pouvant aller jusqu'à 18 mois. Il est vrai que cela obligera un certain nombre d'États membres à plafonner légalement des durées qui pouvaient être potentiellement illimitées, mais de manière corrélatrice, elle ouvre la possibilité à une quinzaine d'États membres de prolonger ce plafond légal, ce que le gouvernement italien a fait très rapidement après l'adoption du texte de compromis par le Parlement européen, en faisant passer la durée maximale de détention de 3 à 18 mois. Une telle durée semble difficilement compatible avec l'ensemble des dispositions du droit international et des droits nationaux portant sur la détention administrative. Elle est également en contradiction avec une autre disposition de la même directive, à savoir, l'article 15. 4) A) qui prévoit « *que toute détention préalable à l'éloignement doit être aussi brève que possible* ». Comme la Fédération Internationale des Ligues des Droits de l'Homme l'a mis en évidence dans un texte de plaidoyer sur la directive retour, le Commissaire aux Droits de l'Homme du Conseil de l'Europe a qualifié « *dexcessive* » et susceptible de causer des « *grandes souffrances* »

une durée de détention de 8 semaines⁶. La tendance observée au sein de l'UE en matière de détention est également plus que problématique en termes de proportionnalité et d'efficacité. En effet, il a été mis en évidence que la prolongation de la détention est loin de déboucher sur une augmentation proportionnellement comparable des reconduites à la frontière⁷. Par ailleurs, il est significatif de remarquer que l'essentiel des reconduites intervient durant les premiers jours de rétention.

En définitive, la directive réaffirme au niveau supranational la tendance des États membres à donner une base légale à des situations de fait et à la légitimation du paradoxe juridique consistant à enfermer des personnes sur base d'une infraction administrative. En d'autres mots, elle légitime la tendance à normaliser des situations d'exception. Il faut en effet rappeler que les mesures de détention administrative contenues dans les législations nationales, y compris dans la loi belge, étaient qualifiées par les législateurs comme des mesures exceptionnelles.

La tendance à prolonger la durée de détention administrative dans les camps de détention traduit le fait que les autorités de tous les États membres obéissent moins à des considérations de respect des droits fondamentaux, de proportionnalité et d'efficacité – pourtant sans cesse rappelés dans les considérants de l'ensemble des actes juridiques et dans la totalité des documents politiques en la matière - qu'à la volonté de mettre la main sur les migrants jugés indésirables sauf s'ils restent invisibles. Tout se passe donc comme si la puissance publique devait donner des gages de sa capacité à exercer un contrôle souverain des habitants des territoires nationaux dans un contexte où face à la globalisation économique elle se trouve devant l'incapacité de donner réponse à d'autres demandes non pas sécuritaires, mais de sécurité sociale. D'où le fait que l'article 15 de la directive opère une banalisation lourde de conséquences. En effet, cet article autorise la détention administrative

pour motif de « risque de fuite », mais il donne toute latitude aux autorités nationales pour déterminer ce risque. En outre, celles-ci ne sont pas obligées d'utiliser des moyens moins coercitifs que la détention puisque toute décision en la matière est laissée à leur appréciation. Cette banalisation du langage managérial qui fait de la détention un dispositif « de gestion du risque » à la disposition du droit administratif traduit une dérive dangereuse. Elle débouche sur une situation paradoxale où le droit européen vient légitimer des mesures censées assurer le retour des migrants jugés indésirables, mais qui en pratique, se soldent par l'internement pendant des longs mois de plusieurs dizaines de milliers de personnes par an aux confins de l'espace du droit, rappelant les pages les plus obscures de l'histoire européenne contemporaine.

Si les autorités entendaient expulser l'ensemble des ressortissants des États tiers en séjour irrégulier, il faudrait construire des centaines de nouveaux centres fermés. En tout, il s'agit en effet de 4 à 8 millions de personnes qui en règle générale préféreront rester en Europe coûte que coûte, même aux prix du déni de leurs droits, de l'exploitation et de la clandestinité. Cela met bien en évidence que contrairement aux objectifs affichés par les États membres et par la Commission, l'objectif réel, mais inavouable qui s'affirme à travers la systématisation de la lutte européenne contre l'immigration clandestine n'est pas celui de faire rentrer l'ensemble des personnes en situation irrégulière, mais d'offrir la clandestinité comme seul horizon de vie à une partie des habitants de l'UE.

La directive harmonisant les sanctions à l'encontre des employeurs des travailleurs des pays tiers en séjour irrégulier s'inscrit dans la même logique répressive⁸. Un premier élément qui n'a pas manqué d'être souligné par les syndicats et les organisations de la société civile a trait à la base juridique retenue par la Commission, à savoir la lutte contre l'immigration clandestine. Comme le souligne à juste titre le Comité économique et social de l'UE dans

son avis sur la proposition de directive, « il conviendrait que la politique de sanctions à l'égard des employeurs revête un caractère uniforme, indépendamment de la nationalité du travailleur non-déclaré ». Aussi la directive devrait-elle être l'une des composantes d'un train de mesures plus large visant à combattre le phénomène du travail non déclaré, y compris chez les immigrés clandestins, et non l'instrument de base proposé par la Commission. Le Comité suggère dès lors à la Commission d'étudier la possibilité d'élargir la base juridique de la directive proposée afin qu'elle inclue également l'action contre le travail au noir pour toutes les personnes qui exercent une activité sans l'autorisation ou les documents requis. Le fait que la directive ne couvre pas les migrants en situation régulière, ni les ressortissants de l'UE, ni les ressortissants des pays tiers détachés ne manquera pas de poser de graves problèmes. La Commission, le Conseil et le Parlement européen ont fait la sourde oreille. Finalement, en janvier 2009, le Conseil et le Parlement ont adopté une directive qui a été aussitôt dénoncée par la Confédération Européenne des Syndicats et par les ONG comme un instrument risquant d'aggraver la clandestinité plutôt que de combattre de manière effective le travail non-déclaré.

Une autre raison d'ordre empirique nous permet de mettre en évidence toute l'ambigüité d'une telle directive. Dans la plupart des pays membres, les contrôles effectués sur les travailleurs en situation irrégulière par les services d'inspection du travail n'aboutissent à des sanctions effectives des employeurs que dans une minorité des cas⁹. Cela est notamment dû à des raisons matérielles. Les services de l'inspection et les instances juridictionnelles compétentes dans les différents pays n'ont souvent guère les moyens d'inscrire de manière systématique ce type de dossiers. Même s'ils reçoivent des procès-verbaux pour cause d'embauche de travailleurs irréguliers, de nombreux employeurs ne sont jamais sanctionnés. En revanche, ces contrôles entraînent presque systématiquement le licenciement sec des travailleurs en situation irrégulière, voire leur

arrestation lorsque l'inspection du travail est accompagnée de la police, ce qui est souvent le cas dans de nombreux pays membres. Force est donc de constater que dans l'état, les mesures de contrôle ont des conséquences bien plus fâcheuses pour les travailleurs que pour les employeurs. Cela ne constitue guère un incitant pour que les employeurs ne fassent plus – ou fassent moins – appel au travail non déclaré qui d'après la dernière communication en date de la Commission en la matière représente jusqu'à 20% du PIB dans certains États membres¹⁰.

Pour terminer l'analyse critique du volet répressif de la politique d'immigration européenne, il est important de mentionner brièvement le rôle fonctionnel que l'Union Européenne fait jouer aux pays en développement en matière de lutte contre l'immigration clandestine¹¹. Tout en finançant des programmes qui permettent à l'UE d'externaliser sa politique migratoire en faisant jouer à ses pays limitrophes la responsabilité de gardes frontières de l'espace européen, l'UE tente en effet d'imposer systématiquement des clauses de réadmission aux pays en développement dans les accords de partenariat économique. Ces clauses concernent non seulement les ressortissants de ces pays, mais également des personnes ayant transité par ces pays avant d'arriver dans l'UE¹².

Conclusion

Les deux volets du paradigme dominant en matière de politique migratoire commune sont complémentaires. Le volet répressif constitue un vaste dispositif de fabrication de clandestinité qui alimente la délocalisation sur place de certains secteurs de l'économie européenne. Il crée des conditions ségrégationnistes¹³ pour la reproduction d'un volant de main-d'œuvre sous-payée d'autant plus utile qu'il tire vers le bas l'ensemble des salaires et qu'il est contraint de choisir le silence et la clandestinité plutôt que de re-

vendiquer des conditions de travail et de salaire décentes. En guise de conclusion, et sur base des éléments d'analyse avancés ci-dessus, du point de vue des Verts, la politique migratoire commune qui se met en place doit être combattue et dénoncée comme une dérive préjudiciable à la construction d'une Europe démocratique. Elle doit être combattue sur la base d'une autre vision du fait migratoire fondée sur le respect strict des droits fondamentaux des migrants et des demandeurs d'asile, et par conséquent, sur la lutte contre les conditions qui créent la clandestinité et l'exploitation. Cet objectif passe au minimum par la mise en œuvre d'une stratégie politique visant à préconiser, à chaque adoption ou révision des actes législatifs européens en matière d'immigration et d'asile, une harmonisation par le haut des législations nationales. Dans ce cadre, il faut prendre comme référence les législations nationales les plus protectrices des droits des migrants et les coupler à des dispositions de partage équitable des responsabilités entre États membres. Les Verts doivent plaider le respect de l'égalité stricte des droits entre résidents de l'UE et prôner la mise en œuvre des mesures légales prévoyant un droit à la régularisation sur base de l'établissement durable et d'autres critères objectifs. À court terme, cette égalité des droits passe par la réalisation de toute une série de conditions. Il est impératif de procéder à une révision de la directive sur les travailleurs détachés qui dans l'état actuel permet aux employeurs de procéder à de complexes constructions juridiques¹⁴ visant à utiliser des travailleurs migrants détachés pour porter atteinte aux salaires convenus par les conventions collectives et briser de la sorte la règle de l'égalité entre le travailleur du pays d'accueil et le travailleur migrant. Il est également nécessaire de soutenir activement la demande de la Confédération Européenne des Syndicats d'ajouter un protocole de progrès social dans le droit primaire de l'Union afin « d'équilibrer le marché unique et de respecter le droit fondamental aux négociations collectives ». Un tel protocole est devenu d'autant plus urgent que dans toute une série de décisions récentes, la Cour Européenne de Justice a eu tendance à reconnaître la primauté de

la libre circulation des services sur les règlementations du travail existantes qui s'appliquent au lieu où le service est fourni.

L'objectif de l'égalité des droits doit notamment aboutir à terme à une redéfinition du droit à la « citoyenneté européenne » tel qu'il se trouve actuellement inscrit dans le droit primaire de l'UE, de manière à y inclure l'ensemble des résidents de longue durée établis dans les États membres.

De notre point de vue une telle orientation générale, qui reste très minoritaire au sein du Parlement européen , serait non seulement plus respectueuse des droits fondamentaux, mais serait de nature à prendre acte du fait que la mobilité humaine n'est pas un « choix », ni un flux maîtrisable, mais un fait inéluctable qui ne peut que s'intensifier dans un monde globalisé. Compte tenu cependant du rapport des forces très défavorables au sein du Conseil et du Parlement européen, il est urgent de définir une stratégie de repli, consistant à utiliser la visibilité publique et les possibilités d'enquête données par le Parlement européen pour dénoncer l'intolérable banalisation des mesures d'exception au sein de l'espace européen d'une part, et les dispositifs qui encouragent le dumping social au sein et à l'extérieur de l'UE d'autre part. C'est ce à quoi les Verts européens devront impérativement travailler durant la prochaine législature européenne en faisant usage des possibilités de saisine de la Cour Européenne de Justice, de la Cour européenne des Droits de l'Homme et de la toute nouvelle Agence Européenne des Droits Fondamentaux de manière aussi systématique et rigoureuse que possible et en étroite collaboration avec la société civile. Il est également urgent et nécessaire de veiller à relayer et renforcer les mouvements sociaux qui travaillent à fabriquer des alliances objectives entre précaires « avec et sans papiers » et à combattre les populismes de droite qui visent à opposer « nos pauvres et les autres » et font *in fine* le jeu de l'approche conservatrice-libérale dominante. Ce n'est pas seulement une question de respect des

droits des migrants, réfugiés et demandeurs d'asile. Il en va du futur de nos droits collectifs et individuels.

L'objectif de la lutte contre les conditions qui créent la clandestinité et l'exploitation passe également par l'ouverture d'un certain nombre de chantiers politiques. Face au paradigme dominant de « maîtrise des flux migratoires » qui est venu remplacer depuis un certain nombre d'années l'objectif tout aussi illusoire « d'arrêt de l'immigration légale » décidé en 1973, il faut oser remettre à l'ordre du jour le droit à la liberté de circulation qui est un droit reconnu dans la Déclaration des Droits de l'Homme des Nations Unies. Il s'agit d'opérer un renversement copernicien en remplaçant la question de savoir comment maîtriser les flux humains pour les rendre compatibles avec nos modèles sociaux, par celle des politiques à mettre en place pour concilier des hauts niveaux de protection sociale avec une mobilité accrue des personnes au sein de l'UE et entre l'UE et le reste du monde.

En définitive, la rupture entre une conception d'arrêt de l'immigration et la maîtrise des flux migratoires n'est qu'apparente. « La ligne directrice est la même : la gestion des frontières est fonction des besoins des entreprises (main-d'œuvre avec ou sans papiers) et de l'État (financement des systèmes de protection sociale) »¹⁵. En revanche, comme le mettent en exergue Carine Eff et Isabelle Saint-Saës dans un très bel article intitulé « Liberté de circulation vs circulation libérale » : « À la différence de la circulation libérale, la liberté de circulation place les droits des migrants au centre de ses préoccupations. Elle suppose une égalité de traitement entre les « nationaux » et les étrangers à partir du moment où ils sont durablement installés (...) Contrairement à ce qu'affirment ses détracteurs, elle n'implique pas forcément l'abolition des frontières et la dissolution de la souveraineté de l'État, celui-ci étant susceptible de contrôler ses limites tout en garantissant les droits des individus (...) Parler de droits inconditionnels, ce n'est pas éllever des reven-

difications jusqu'au-boutistes : c'est inverser la logique qui voudrait que l'on commence par renoncer, que l'on pose des limites avant même d'avoir affirmé ce que l'on croit être juste. C'est refuser d'être raisonnable, si la raison consiste à prendre ses habitudes pour les contraintes définitives du réel. Ne pas s'excuser de ce que l'on veut, au nom de ce qui est, et que l'on peut changer »¹⁶.

- 1 Le Royaume Uni, l'Irlande, le Danemark et Malte bénéficient d'opt-outs (clause de non participation) pour une partie ou l'ensemble des politiques communes relevant de l'espace de liberté, de sécurité et de justice.
- 2 Dans cette même optique le Traité d'Amsterdam intègre et prolonge l'acquis de Schengen, dans le cadre de l'UE par le biais d'un protocole annexe. Cet acquis devient ainsi partie intégrante du droit communautaire. L'acquis de Schengen est constitué du corpus juridique adopté préalablement par certains États membres visant à abolir les contrôles aux frontières intérieures, à créer une frontière extérieure unique et à définir des règles communes dans le domaine des visas, de droit d'asile et de contrôle aux frontières externes.
- 3 Décision du Conseil 2004/927/CE. Voir <http://www.europarl.europa.eu/oeil/file.jsp?id=5217362&language=fr>
- 4 Un nouveau plan d'action devra être adopté par le Conseil à la fin de l'année 2009.
- 5 C'est-à-dire d'États non membres de l'UE.
- 6 Voir texte de la FIDH disponible à l'adresse : <http://www.no-fortress-europe.eu/uploadFortress/FIDHdirective-retour06mai.pdf>
- 7 Comme l'a mis en évidence le juriste Matthieu Birker dans un exposé consacré à la question au Parlement européen , si l'on met en perspective les chiffres, on constate, qu'en France, la prolongation de la durée de rétention n'a pas provoqué une augmentation proportionnellement comparable des reconduites à la frontière : entre 1989 et 2008, le nombre de reconduites effectives, hors départs volontaires, a été multiplié par environ 1,8, passant de 7 500 à 13 500 tandis que, sur la même période, la durée de rétention était multipliée par 4,5, passant de 7 à 32 jours.
- 8 Pour une analyse des éléments de la directive je renvoie ici à une analyse que j'ai rédigée sur les directives ayant trait aux travailleurs migrants publiée sur le site web d'Etopia – www.etopia.be
- 9 Une étude du sociologue Emmanuel Terray publié dans l'ouvrage « Sans papiers, l'archaïsme fatal » met en évidence qu'en France ce n'est qu'un dossier sur dix qui fait l'objet d'une sanction effective.
- 10 COM(2007) 628 final.
- 11 Pour un aperçu exhaustif des mesures mises en œuvre par l'UE en ce qui concerne le volet extérieur de la politique migratoire commune, et plus particulièrement les relations avec l'Afrique, voir le communication de la Commission sur l'approche globale des migrations COM (2006) 735 final.
- 12 Je renvoie ici aux remarquables articles rédigés à ce sujet par Claire Rodier du réseau Migeurop.
- 13 Je renvoie ici aux analyses d'Étienne Balibar portant sur la mise en place d'un apartheid européen dans son ouvrage *Nous citoyens d'Europe ? Les frontières, l'État, le Peuple.*, La découverte, 2001.
- 14 L'ouvrage L'occupation de main-d'œuvre étrangère dans le secteur de la construction, décryptage et analyse critique de montages de concurrence déloyale de Jan Buelens des éditions l'Université d'Anvers de 2007 fournit à cet égard une toute une série d'exemples concrets concernant ces constructions juridiques rendues possibles par les directives actuellement en vigueur.
- 15 Carine Eff et Isabelle Saint Saens, Liberté de Circulation vs Circulation Libérale, article publié dans le numéro 41 de Vacarme.
- 16 Ibid. Article disponible en ligne à l'adresse : <http://www.vacarme.org/article1424.html>

REDÉPLOIEMENT VERT ET ECONOMIE D'INTÉRÊT GÉNÉRAL

→STANY GRUDZIELSKI

Groupe des Verts au Parlement européen
Conseiller « Marché intérieur et
protection des consommateurs ».
Chercheur-associé d'Etopia.

stanislas.grudzielski@europarl.europa.eu

Puisque, en ces temps de crise majeure du système économique mondial, le nom de John Maynard Keynes revient singulièrement en grâce, il peut être utile de rappeler que sa pensée ne se résume pas à une apologie de la relance par la demande que veulent voir en elle les tenants d'un certain consumérisme. A certains égards il apparaît même comme une sorte de précurseur de l'écologie.

Keynes et « l'autosuffisance nationale »

C'est ainsi que dans un article resté fameux, écrit fin 1932 et publié en juin 1933, on trouve cet étonnant extrait : « *Nous détruisons la beauté des campagnes parce que les splendeurs de la nature qui n'ont pas de propriétaire n'ont pas de valeur économique. Nous serions capables d'éteindre le soleil et les étoiles parce qu'ils ne rapportent pas de dividende. (...) Jusqu'il y a peu, nous avons considéré comme un devoir moral de ruiner les laboureurs du sol et de détruire les traditions humaines séculaires attenantes à une agriculture saine, si nous pouvions en retirer un dixième de penny en moins par quignon de pain. Rien ne participait plus à notre devoir que de sacrifier à ce Moloch et à ce Mammon. Car nous croyions sincèrement que le culte de ces monstres vaincrait le mal de la pauvreté et mènerait la génération suivante, portée sûrement et confortablement par les intérêts composés, vers la paix économique.* »¹

Cet article, rédigé au cœur même de la tourmente économique, sociale et politique qui finira par mener l'Occident à l'abîme, marque un tournant dans l'évolution de Keynes, sur le chemin qui le conduira du libéralisme orthodoxe bon teint du début des années 20 au rôle de théoricien de l'interventionnisme public de la seconde partie des années 30 et d'inspirateur des institutions financières de l'après-guerre et des politiques de croissance des « 30 glorieuses ». On se méprend beaucoup, cependant, si l'on s'imagine que Keynes était passé d'une foi béate dans le libéralisme économique à un appui sans nuance des politiques publiques de soutien à une croissance productiviste. L'extrait susmentionné est là pour le démontrer : c'est à une critique bien plus fondamentale de l'orthodoxie libérale mais aussi de la propension à la destruction des ressources naturelles que nous invite Keynes.

Trois quarts de siècle plus tard, « *National self-sufficiency* » nous sidère par l'actualité des thèmes abordés en quelques pages, depuis une remise en cause du libre-échange et du commerce mondial comme facteurs de paix jusqu'à une dénonciation de la déréglementation financière en passant par une critique du marché comme allocateur optimal des ressources et de la satisfaction des besoins à long terme. Tout en nuances, cet article nous recommande aussi de nous méfier de trop brusques changements de type dirigiste et à leur préférer des réformes graduelles et démocratiques. Pour toutes ces raisons, il peut servir d'introduction à une réflexion sur la place que devraient occuper ce qu'il est convenu d'appeler les « services d'intérêt général » dans une politique européenne de développement durable. Car c'est bien d'intérêt général que nous parle cet article, et des menaces que font peser sur lui tant le mythe de la main invisible du marché que la soumission à un dirigisme sans contre-pouvoir.

Intérêt général et marché

La crise financière et économique dans laquelle nous plongeons démontre l'inefficacité du marché comme mode automatique de satisfaction de l'intérêt général. Cela aussi, Keynes le mettait en évidence, dans le même article, en soulignant que l'affectation de ressources à la satisfaction de l'intérêt général est une affaire publique, car pour le marché cet objectif ne constitue qu'un coût inutile (*« Au lieu d'utiliser leurs ressources matérielles et techniques pour construire une Cité idéale, les hommes du XIX^e siècle construisaient des bidonvilles ; et ils croyaient qu'il était juste et de bon conseil de construire des bidonvilles parce que les bidonvilles, à l'aune de l'entreprise privée, « rapportent », tandis que la Cité idéale, pensaient-ils, serait une folle extravagance, propre - dans ce langage imbécile à la mode dans les milieux financiers - à « hypothéquer le futur »*).

La poursuite d'objectifs d'intérêt général est d'autant plus une affaire publique qu'elle n'a de sens que dans une perspective de long terme. Or, aujourd'hui plus que jamais, nous nous trouvons devant des défis environnementaux, sociaux et économiques d'une ampleur telle et d'une telle complexité, et qui engagent à ce point l'avenir de l'humanité, qu'il serait inconcevable de confier au seul marché, cet acrobate à courte-vue, le soin de les relever. Le développement durable est une chose trop importante pour être laissée au gouvernement du profit.

Est-ce à dire que le marché n'aurait pas sa place dans une économie centrée sur la poursuite de l'intérêt général ? Evidemment pas : l'expérience d'une économie sans marché a déjà été tentée au XX^e siècle et cette chimère a échoué. D'aucuns prétendent que dès lors qu'il est question de besoins fondamentaux et d'intérêt public, le marché n'a plus sa place. Qu'on suggère alors, par exemple, d'abandonner la concurrence entre petits commerces d'alimentation et de

la remplacer par un monopole public de distribution de nourriture (remarquons qu'un tel système existait dans l'Europe du socialisme réel il y a moins de 20 ans et que quiconque l'a l'expérimenté dans sa vie quotidienne, comme ce fut mon cas, ne peut que s'en détourner). Or y a-t-il besoin plus essentiel, et donc service d'intérêt plus général, que celui de se nourrir ?

Quelle devrait être alors la place du marché dans une économie d'intérêt général ? L'économie libérale classique attribue au marché deux fonctions principales : réduire les prix (avantage de type quantitatif) et diversifier l'offre (avantage de type qualitatif). On pourrait en déduire que le recours aux mécanismes du marché devrait s'avérer d'autant plus utile qu'on se trouve en présence d'un bien ou d'un service au prix relativement élastique et aux caractéristiques relativement hétérogènes. Par contre, les mécanismes de marché n'auraient guère d'intérêt s'agissant d'un bien ou d'un service pour lequel une modification de la demande ou de l'offre influence peu le prix, ou qui se présente de façon si homogène qu'il ne se prête pas à faire jouer les préférences du consommateur. Pour rester dans le registre alimentaire, c'est la différence entre l'eau et le vin : l'eau est quoi qu'il arrive du H₂O, donc un bien on ne peut plus homogène (malgré les efforts des embouteilleurs pour vanter la qualité de la leur, à nulle autre pareille) et son prix est assez peu sensible à la demande (ce qui ne veut pas dire qu'il faille la gaspiller) ; tandis que le vin se prête à une infinie diversité des préférences du consommateur et son prix est beaucoup plus élastique. On s'attendrait à en conclure que l'eau, contrairement au vin, devrait pour l'essentiel échapper au marché. Tel n'est pas l'avis des intégristes du libéralisme économique, puisqu'on assiste à un mouvement croissant de libéralisation et de privatisation de la distribution d'eau. Mais dès lors qu'on réfléchit au rôle et aux limites du marché dans une économie d'intérêt général, la question de l'homogénéité et de l'élasticité relatives des biens et services doit constituer un critère central : j'y reviendrai.

Redéploiement contre relance

En cette période où se succèdent les plans de relance pour « faire repartir l'économie », « enrayer la montée du chômage » et « mieux réguler la finance internationale », les écologistes se distinguent en posant la question qu'ils n'ont eu de cesse de mettre en avant depuis qu'ils ont une existence politique : celle du contenu. On doit à la vérité de reconnaître que cette question n'est pas complètement absente des préoccupations des gouvernements, et plusieurs d'entre eux, en présentant leur plan, n'ont pas manqué de souligner qu'ils entendaient sélectionner plus particulièrement des investissements compatibles avec des impératifs de développement durable. Malheureusement, cette orientation reste pour l'essentiel théorique, sans cohérence d'ensemble et dépourvue d'outils pertinents et à la taille des enjeux. Qui plus est, sa réalisation concrète est sans cesse remise aux calendes.

La politique de relance semble être l'horizon indépassable des décideurs actuels. Avec des enthousiasmes divers, l'ordre du jour est au creusement des déficits par des baisses d'impôts et autres primes à la consommation. Surnagent parmi ces mesures des annonces d'investissements qui, dans le meilleur des cas, n'ignorent pas complètement les activités « vertes ». Leurs instigateurs, cependant, s'empressent d'indiquer que les effets de ces plans se feront attendre et qu'il est d'autant plus impératif de donner la priorité aux mesures classiques de relance par la consommation, dont on attend des résultats plus immédiats. Ce faisant, les pouvoirs publics se privent de leur fonction la plus naturelle, celle pour laquelle précisément ils ne sauraient être remplacés par la main invisible du marché : les choix de long terme.

L'alternative à cette dramatique impéritie serait une politique de redéploiement économique non seulement orientée vers le développement durable, mais aussi dotée des instruments

structurels aptes à la mettre en œuvre. En d'autres termes, il ne suffit pas d'appeler à un nouveau « Green Deal » - expression méritante surtout dans la bouche du nouveau président des Etats-Unis : encore faut-il que les pouvoirs publics s'équipent de moyens crédibles propres à rendre cet objectif accessible. Ces moyens sont de deux ordres. D'un côté, des outils de régulation macro-économiques dont l'explicitation détaillée sortirait du propos de cet article : ajustement des finances publiques et fixation des taux d'intérêt, régulation du marché de l'emploi par le temps de travail, fiscalité verte,... De l'autre côté, des outils matériels d'intervention publique au service d'objectifs d'intérêt général : ces outils sont les services d'intérêt général.

Ces derniers devraient occuper une place centrale dans une politique de redéploiement vert, étant donné leur impact sur chacun des trois piliers du développement durable. C'est évident pour la dimension environnementale, pour laquelle des services efficaces en matière notamment d'énergie ou de mobilité vertes, de distribution et de traitement des eaux ou encore de traitement des déchets sont essentiels. C'est tout aussi clair pour la dimension sociale, vu l'importance des services sociaux ou de santé, d'éducation, de culture ou encore de logement. Mais c'est le cas aussi pour la dimension économique : il serait temps, par exemple, de considérer les services financiers comme des services d'intérêt général, étant donné l'importance de l'accès au crédit dans le développement économique. La crise financière de ces derniers mois montre les risques encourus à lâcher la bride au marché dans ce domaine. Une régulation de ce secteur par les pouvoirs publics est nécessaire. Ses modalités sont multiples et doivent inclure en tout cas une propriété publique substantielle du secteur financier. Il est même permis de se demander si, dans certaines circonstances au moins, elle ne devrait pas prendre la forme du monopole public.

La différence entre relance et redéploiement tient donc à la fois à la logique à l'œuvre et aux moyens mobilisés. Là où une politique de relance se contente de réparer la panne de la machine économique sans en modifier le fonctionnement et de la faire redémarrer comme avant (comme si c'était possible), le redéploiement réoriente l'activité en la plaçant au service de l'intérêt général. D'un coté on fait du neuf avec de l'ancien, de l'autre on imagine des solutions modernes aux problèmes contemporains. Et plutôt que de compter sur la génération spontanée d'activités par des opérateurs privés, on dote la collectivité de puissants moteurs de changement.

Une économie d'intérêt général

Les services d'intérêt général devraient occuper une place prépondérante dans une politique de redéploiement économique, pour différentes raisons. D'abord, ils sont contrôlables par les pouvoirs publics, qui détiennent la légitimité démocratique pour en fixer les objectifs, organiser le fonctionnement et financer les investissements. Ensuite, même s'il n'est pas exclu que certains d'entre eux soient confiés, par délégation de service public, au secteur privé, ils n'ont pas pour but principal le profit, ce qui diminue d'autant leur coût pour les utilisateurs. Par ailleurs, alors que le marché laissé à lui-même recherche des dividendes rapides, ils se prêtent à une programmation à long terme, et sont par là-même mieux adaptés à l'anticipation des besoins à satisfaire sur longue période et mieux en mesure de financer les investissements nécessaires pour y répondre. Enfin, ils permettent d'optimiser les effets d'entraînement sur le reste de l'économie : depuis des décennies ils représentent en Europe occidentale une part très significative de l'activité (actuellement plus de 35% de l'emploi total), et donc leur développement ne pourrait que doper l'économie générale.

Il est à noter d'autre part qu'une conception étendue des services d'intérêt général ne devrait pas réduire ceux-ci aux seuls secteurs traditionnellement considérés comme tels (transports, énergie, santé, éducation, services sociaux, culture, poste, activités régionales de l'Etat, ...), et encore moins aux services publics en tant qu'organismes propriétés des pouvoirs publics. *Je défends ici une conception de l'économie d'intérêt général qui ne se définit ni par le secteur où elle agit, ni par le statut qui lui est attribué, mais bien par l'objectif qui lui est fixé.*

De ce point de vue, l'heure ne devrait pas être à la rétraction de l'intervention de l'Etat dans l'économie, mais au contraire à la diversification tant de ses aires que de ses modes d'action. Aires d'action : les évolutions sociétales devraient conduire à ajouter des domaines où l'intervention publique est indispensable, par exemple pour garantir un accès universel aux télécommunications, valoriser la diversité des cultures et des origines, préserver les ressources fossiles, etc. Modes d'action : en fonction des situations et des activités, l'intervention publique peut se traduire par des monopoles publics, le soutien à des organismes privés à buts non lucratifs, l'aide différenciée au secteur privé concurrentiel en fonction de sa valeur ajoutée pour la collectivité, la délégation de service public à un ou plusieurs acteurs privés,... La seule formule à exclure absolument est évidemment celle du monopole privé, qui cumule tous les défauts puisqu'elle maximise les coûts pour l'utilisateur et interdit tout contrôle démocratique, instaurant ainsi la tyrannie du profit. Or, force est de constater que dans certains secteurs et dans certains pays, les errances des libéralisations-privatisations ont conduit à des situations proches de ce pire-disant économique.

Quelles sont les conditions de réussite d'une telle conception de l'économie d'intérêt général, et celle-ci est-elle compatible avec le cadre juridique de l'Union européenne ? Parmi les condi-

tions de réussite, citons-en trois : (i) articulation intelligente entre concurrence et intervention publique ; (ii) liberté de financement et d'organisation par les pouvoirs publics et contrôle démocratique ; (iii) valorisation de la dimension européenne et protection par rapport à l'économie extérieure. Tentons rapidement, pour chacun de ces trois points, un bilan-diagnostic des politiques impulsées par l'Union européenne, et une élucidation des perspectives qu'offrirait un changement de pied, même dans l'état actuel du droit européen.

Monopole ou concurrence

L'histoire économique européenne des deux dernières décennies est marquée notamment par un démantèlement à marche forcée des anciens monopoles publics dans des secteurs tels que les transports, l'énergie, la poste et les communications. C'est à tort que certains tiennent les Traités européens pour responsables de ces politiques. Les articles des Traités européens qui portent sur la libre circulation des services, le marché intérieur et la concurrence datent de 1957 et se sont très bien accommodés, pendant 40 ans, de l'existence de monopoles publics. Ces politiques furent en réalité idéologiques, décidées, d'un côté par des gouvernements nationaux réunis à Bruxelles mais responsables devant leurs électeurs à Paris, Berlin, Londres, Rome ou Varsovie (il est donc absurde d'incriminer « Bruxelles »), et de l'autre côté par des parlementaires européens directement élus par les peuples. Il est exact qu'elles n'ont été rendues possibles que parce qu'elles baignaient dans une idéologie du tout au marché partagée par la majorité des élites, sans que parmi celles-ci les fonctionnaires européens se démarquent beaucoup de leurs homologues nationaux ni d'ailleurs de la plupart des têtes pensantes ou agissantes de l'économie européenne, qu'il s'agisse des observateurs académiques ou des acteurs économiques.

Un bilan précis et systématique de ces politiques est une tâche qui reste à effectuer. Il serait sans doute contrasté. Prenons le cas du secteur postal : les données empiriques dans les Etats où la libéralisation postale est la plus avancée (Royaume-Uni, Suède, Finlande, Allemagne) indiquent une détérioration sur le front de l'emploi (pertes nettes d'emplois, redéploiement en faveur des temps partiels et fortes tendances à la précarisation du travail) accompagnées de baisses de qualité (fermeture de bureaux de poste) sans gains apparents concernant le niveau des prix. Cet exemple suffit pour affirmer qu'en tout état de cause le démantèlement des monopoles publics ne présente pas d'avantage systématique, c'est-à-dire qu'il n'est pas assuré que ce soit la meilleure méthode pour fournir un service universel de qualité au meilleur coût et dans des conditions sociales et environnementales acceptables. C'est ici qu'il nous faut introduire les deux critères mentionnés auparavant dans cet article pour déterminer l'intérêt relatif des mécanismes de marché dans la prestation de service : l'élasticité et l'homogénéité.

Quel peut bien être le sens d'un marché concurrentiel, par exemple, dans la distribution du courrier postal normalisé ? Ni la satisfaction d'une diversité des préférences du consommateur, car il n'y a pas trente-six façons différentes de poster, d'acheminer et de distribuer un pli normalisé. Ni la baisse du prix, parce que l'essentiel du coût de ces prestations concerne le facteur travail, et qu'on ne peut donc le faire baisser qu'au moyen d'une réduction des dépenses en personnel ; les marges, en cette matière, ne permettent pas de gains significatifs, sauf à réduire drastiquement le niveau d'emploi, de salaire ou de statut, voire à contourner purement et simplement le droit du travail. Par contre, l'acheminement du courrier non normalisé (tel que les colis postaux) se prête davantage, au premier abord, à l'introduction de mécanismes concurrentiels, parce qu'on se trouve face à une plus grande diversité des attentes des consommateurs, par exemple quant à la rapidité et au mode de distribution. Mais la soif des décideurs pour le déman-

tèlement des monopoles publics n'a guère tenu compte de ces distinctions : la libéralisation du secteur postal en Europe est en voie d'achèvement total.

Le recours systématique aux libéralisations-privatisations sans tenir compte des secteurs d'activité auxquels elles s'appliquent est d'autant plus regrettable que, n'en déplaise aux thuriféraires du tout à l'Etat, il est des domaines d'activité où les mécanismes concurrentiels ont beaucoup plus de sens. C'est notamment le cas de l'énergie. Son prix est très dépendant des conditions de marché, même si ces fluctuations sont en bonne partie gommées par la fiscalité. Quant à l'hétérogénéité, elle est grande non seulement au regard de la diversité possible des sources d'approvisionnement, mais encore, à l'intérieur même d'une seule source énergétique telle que l'électricité, au regard de la diversité des modes de production. C'est pourquoi les écologistes ont en général soutenu une libéralisation maîtrisée du marché de l'électricité, laquelle, en étant bien menée, devrait permettre de doper le recours aux énergies renouvelables et casser le quasi-monopole du nucléaire dans certains pays.

Si l'on se place sur le plan, non plus du bilan, mais des perspectives, on se trouve face à deux types d'interrogation. D'une part, serait-il possible de rebrousser chemin là où des erreurs ont été commises ? Par exemple, si l'on se rend compte qu'en abolissant le monopole public dans tel ou tel secteur, on s'est fourvoyé, serait-il possible d'y revenir ? Remarquons d'abord que le seul fait de poser cette question, et d'imaginer une réponse autre que positive, montre à quel point trop de citoyens européens s'estiment, consciemment ou non, privés de leur capacité de déterminer par eux-mêmes leur destin collectif. Soulignons surtout que l'histoire économique nous offre pléthore de revirements de ce type, que ce soit dans le domaine des chemins de fer qui, tout au long des XIX^e et XX^e siècles, ont connu d'innombrables avatars de statuts, privatisations et nationalisations, ou dans celui de l'éducation, émaillé

de luttes séculaires – et d'ailleurs non terminées – quant aux mérites respectifs de la liberté d'enseigner et du rôle de l'Etat. Tous ces débats furent politiques au sens premier du terme, et la démocratie européenne se grandirait en osant une évaluation contradictoire des réussites et des échecs des libéralisations-privatisations.

L'autre interrogation porte sur la compatibilité avec le droit européen d'éventuelles suppressions des libéralisations-privatisations dans certains secteurs. Les TraitéS européens ne l'interdisent pas, puisque par exemple l'article 86 paragraphe 2 du Traité CE indique que les services d'intérêt économique général ne sont soumis aux règles de ce Traité que “*dans les limites où l'application de ces règles ne fait pas échec à l'accomplissement en droit ou en fait de la mission particulière qui leur a été impartie*”. C'est d'ailleurs pour cette raison que la Commission européenne elle-même reconnaît dans son Livre Blanc de 2004 que “*la réalisation d'une tâche d'intérêt général prévaut, en cas de tension, sur l'application des règles du Traité*”. Il est vrai qu'une lecture abrupte d'autres articles conduit parfois la Cour de justice des Communautés européennes à interpréter de façon restrictive cette faculté pour les Etats de faire prévaloir l'intérêt général sur les règles de la concurrence et du marché intérieur. Notons quand même que les juges à la CJCE sont nommés par les gouvernements et qu'il ne tiendrait donc qu'à ces derniers de pousser à une évolution graduelle de la jurisprudence. Mais l'essentiel est que la préoccupation primordiale des TraitéS, en cette matière, est de ne pas faire obstacle à la circulation intérieure des services économiques, ce qui ne remet pas en cause la légitimité des objectifs d'intérêt général poursuivis par les pouvoirs publics. Par ailleurs, le nouveau Traité de Lisbonne, s'il entre finalement en vigueur, contient un Protocole sur la protection de la subsidiarité en matière de services d'intérêt général, ainsi qu'un nouvel article ouvrant la voie à une législation européenne dans ce domaine. Le champ des possibles est donc ouvert même sans chambouler les TraitéS comme le suggère une

certaine extrême gauche : c'est avant tout une question de volonté politique de la part des élus, donc des citoyens.

Financer, organiser et contrôler démocratiquement l'économie d'intérêt général

Les services d'intérêt général ne doivent pas seulement être protégés, ils doivent aussi être renforcés et développés. Or, dans plusieurs secteurs la capacité pour les pouvoirs publics de financer le développement d'une économie d'intérêt général s'est vue contrariée sous l'effet d'une variété de pressions : pression économique due aux critères de Maastricht, qui a poussé à des sous-investissements ou à des réductions de dépenses pour réduire les déficits publics ; pression juridique due à une interprétation rigide des règles de la concurrence et du marché intérieur de la part de la Commission européenne et de la CJCE, qui a conduit à considérer que certaines dépenses publiques liées à la poursuite de l'intérêt général faussaient la concurrence ; pression idéologique, résumant en somme les deux précédentes, qui a mené à survaloriser le rôle du secteur privé concurrentiel. Il faut reconnaître aussi que certains problèmes intrinsèques des monopoles publics ont joué en défaveur de ceux-ci, en particulier un manque de transparence dans le fonctionnement, une qualité de prestation parfois défaillante, un défaut d'adaptation aux attentes du public et d'anticipation des besoins futurs.

Le développement d'une économie d'intérêt général ne peut s'entendre qu'en affrontant l'ensemble de ces problèmes. Cela suppose notamment d'exclure clairement les dépenses d'investissement d'intérêt général des critères maastrichtiens d'endettement et de déficit public ; de garantir une sécurité juridique absolue aux dépenses d'intérêt général en confirmant dans le droit européen secondaire l'interprétation des TraitéS selon laquelle l'intérêt général prévaut sur les règles de la concurrence et du marché intérieur ; un

changement d'orientation idéologique, tant de la part de la Commission européenne que des Etats membres, quant aux mérites respectifs de l'intervention publique et du libre marché ; des réformes dans le mode d'organisation, d'évaluation et de contrôle démocratique des services d'intérêt général.

Ce dernier point est essentiel car ce n'est qu'en étant exemplaire sur la question du fonctionnement démocratique qu'il est possible de justifier une intervention publique accrue : le dirigisme monopolistique ne constitue pas davantage que le libre marché un gage de contrôle citoyen. En l'absence de ce dernier, les libéralisateurs à tout crin ont beau jeu de préconiser le démantèlement des monopoles publics, et il ne sert à rien de leur opposer le contre-argument selon lequel le secteur privé concurrentiel n'est quant à lui soumis à aucun contrôle démocratique ; d'abord parce que ce n'est pas tout à fait exact : les pouvoirs publics ont tout loisir de soumettre le secteur privé à un arsenal de normes publiques, et si celles-ci demeurent en général insuffisantes, inadaptées ou mal appliquées, cela ne s'explique pas seulement par l'efficacité du lobbying des entreprises mais aussi par un certain abandon de responsabilité de la part des législateurs, couplé à une insuffisance des efforts d'harmonisation européenne ; ensuite parce qu'une des raisons d'être de l'économie d'intérêt général est justement d'être supérieure au marché pur et simple quant au contrôle citoyen.

Des procédures d'évaluation des services d'intérêt général sous le contrôle des citoyens, impliquant largement l'ensemble des parties prenantes, et appliquant des critères multidimensionnels (en particulier sociaux et environnementaux), ainsi qu'une transparence effective du mode de fonctionnement et de prise de décision, justifieront d'autant mieux la liberté pour les pouvoirs publics de choisir, sans autre limite que la définition qu'ils donnent eux-mêmes de l'intérêt général, les modes de financement de l'économie d'intérêt général qu'ils jugent les plus appropriés : compensation directe des

obligations de service public (y compris les conditions dans lesquelles une telle compensation ne doit pas être considérée comme une aide d'Etat au sens du Traité), financement solidaire, contributions des usagers, subventions tarifaires croisées, etc.

D'autre part, les citoyens, à travers leurs pouvoirs publics démocratiquement élus, doivent être libres de déterminer sous quel régime de propriété ils entendent organiser leurs services d'intérêt général. Les formes juridiques sont variables : prestation directe par les pouvoirs publics, régies, organismes détenus en tout ou en partie par les pouvoirs publics, organismes à capital privé soumis à des obligations de service public ou organisations sans but lucratif. La liberté des pouvoirs publics de s'associer, en particulier au travers de partenariats intercommunaux, doit être intégralement préservée, tout en s'assurant que ces intercommunalités n'aient pas pour effet une baisse du contrôle démocratique.

De façon à garantir une sécurité juridique dans tous ces domaines, il reste de la plus haute importance d'adopter au niveau européen une directive cadre sur les services d'intérêt général déterminant les critères et les objectifs, ainsi que les modalités possibles de gestion, de financement et d'évaluation de ces services, ainsi que les secteurs à protéger des règles de la concurrence et du marché intérieur. Les quelques arguments de la Commission européenne pour s'opposer à une telle législation sont sur le point de perdre leur fragile justification avec l'entrée en vigueur du nouveau Traité, qui prévoit explicitement cette possibilité.

Taille européenne, protection par zones de productivité

Terminons cet article en revenant au début de son propos, c'est-à-dire aux réflexions de J. M. Keynes sur « l'autosuffisance nationale ». On peut y lire notamment une critique en règle du libre

échange comme alpha et oméga du commerce international, par exemple dans l'extrait suivant : « *Les idées, la connaissance, la science, l'hospitalité, les voyages - telles sont les choses qui par nature devraient être internationales. Mais laissons les biens dans des limites domestiques chaque fois que c'est raisonnable et possible, et surtout, maintenons pour eux un financement principalement national.* ». Ces réflexions soulèvent dans le contexte de 2009 deux types d'interrogation.

En premier lieu, quel devrait être le cadre géographique approprié d'une économie d'intérêt général ? L'utilisation par Keynes du terme « national » ne doit pas nous abuser : l'Union européenne n'existe pas en 1933, et la critique du libre échange s'appliquerait davantage aujourd'hui, mutatis mutandis, à l'exposition de l'Union européenne à tous les vents de la mondialisation plutôt qu'à l'ouverture de ses frontières intérieures. A bien des égards, la création d'un « marché commun » européen est à présent un fait accompli et le défi des promoteurs d'une économie d'intérêt général porte sur son contrôle politique par les citoyens d'Europe. De ce point de vue, les pouvoirs croissants du Parlement européen sont une réponse bien meilleure qu'un repli sur des marchés nationaux.

Encore faut-il avoir l'audace de prendre aussi appui sur les avantages qu'offre un espace économique d'une telle taille. On touche ici aux limites du principe de subsidiarité, souvent invoqué quand il s'agit de services d'intérêt général. Une interprétation correcte de ce principe, qui trouve son origine dans la doctrine sociale de l'Eglise catholique, doit s'entendre aussi bien dans son acception ascendante que descendante. Couplé au principe de suppléance, qui veut que quand les problèmes excèdent les capacités d'une petite entité, l'échelon supérieur a alors le devoir de la soutenir, le principe de subsidiarité devrait conduire, non pas à privilégier systématiquement une organisation des services d'intérêt général au niveau le plus bas possible (le niveau local étant préférable au régio-

nal, le régional au national et le national à l'europeen) mais plutôt à les organiser au niveau auquel ils ont le plus d'efficacité. Dans nombre de domaines, ce niveau d'action optimal devrait être celui de l'Union européenne. Or on n'est encore qu'aux balbutiements de cette évolution, notamment avec des programmes tels que Galiléo en matière de télécommunication, ou encore la création d'agences européennes de régulation en matière de chemins de fer, de transport maritime ou de sécurité alimentaire.

En second lieu se pose la question des relations économiques extérieures. A cet égard, le concept « d'autosuffisance » dans l'article de Keynes ne doit pas être confondu avec celui d'autarcie. Il pose en réalité la question du degré et des formes d'ouverture à la mondialisation, et symétriquement des modalités possibles d'une meilleure protection. Un tel débat doit enfin être mené au grand jour : il n'est plus acceptable que des régiments d'idéologues pratiquent un véritable terrorisme intellectuel à l'égard de ce qu'ils appellent « le danger du protectionnisme ». Ce débat doit être mené sans tabou ni apriori. Les deux principaux arguments critiques de Keynes par rapport au libre échange doivent être pris en compte : d'une part, la pénétration de la structure économique d'un pays par les ressources et l'influence du capitalisme étranger rend ce pays dépendant des politiques économiques d'autres pays ; d'autre part, la spécialisation à outrance des économies nationales est peut-être conforme à la doctrine ricardienne, mais les avantages comparatifs qu'elles en retirent risquent d'être inférieurs aux inconvénients liés à la perte d'autosuffisance.

L'intérêt de mesures de protection économiques doit donc être examiné attentivement. Soulignons d'emblée que de telles politiques manqueraient d'ambition, d'efficacité et de cohérence si elles étaient menées au seul niveau de l'Union européenne : elles devraient au contraire s'insérer dans un dispositif planétaire conçu comme une alternative au credo libre-échangiste psalmodié ac-

tuellement au sein de l'Organisation mondiale du commerce. C'est donc d'une organisation alternative du commerce mondial qu'il faudrait parler, plutôt que de protectionnisme à proprement parler. Sans entrer ici dans trop de détails, formulons cinq réflexions.

Premièrement, quelle est la justification profonde de la nécessité d'organiser autrement le commerce international ? Il s'agit avant tout de contrer les effets pervers d'un libre échange entre des zones marquées par d'énormes disparités de productivité. La relative réussite du « marché commun » européen (bâtie elle-même, on l'oublie trop souvent, sur une protection extérieure) s'explique en grande partie par la proximité des niveaux de productivité de départ, en tout cas entre les six Etats fondateurs. Mais dès lors qu'on ouvre au libre échange des zones dont les niveaux de productivité varient du simple au centuple, il est clair que des conséquences dramatiques sont inévitables en termes d'inégalités croissantes au sein même des différentes zones. Les partisans du libre échange invoquent en général l'exemple des pays émergents pour montrer que l'ouverture commerciale a des effets positifs spectaculaires. C'est d'abord méconnaître le ressort réel de la croissance dans ces pays, à savoir l'augmentation des niveaux éducatifs, donc des taux de productivité. C'est ensuite ignorer que leur décollage se produit en général à l'abri d'une protection conséquente de leur propre marché. De ce point de vue, ce n'est pas rendre service aux peuples concernés de pousser à une ouverture commerciale accrue : le peuple chinois - on ne parle pas ici évidemment de sa classe capitaliste émergente - a bien plus intérêt à un développement de son marché intérieur qu'à laisser s'installer une économie tirée quasi exclusivement par les exportations. La protection n'est pas le mercantilisme.

L'autre exemple communément invoqué pour contrer une politique de protection est celui des économies allemande, japonaise ou coréenne, aux balances commerciales structurellement excédentaires même dans un contexte de mondialisation et de mon-

naie nationale forte. C'est passer sous silence que ces excédents n'existent qu'en contrepartie de déficits non moins structurels dans d'autres pays, singulièrement les Etats-Unis. Ce modèle n'est pas généralisable à l'ensemble des pays émergents parce qu'il n'existe tout simplement pas de demande mondiale capable d'absorber, en proportion par habitant comparable à ceux de l'Allemagne, les excédents commerciaux de géants démographiques tels que la Chine ou l'Inde, sauf à vouloir multiplier par 10 ou 20 l'actuel déficit de la balance commerciale américaine ou de certains pays européens.

Deuxièmement, on peut déduire de ces constats qu'une organisation alternative du commerce mondial devrait s'appuyer sur la formation de grandes zones économiques, chacune d'entre elles étant caractérisée au départ par une relative homogénéité des taux de productivité. Un certain libre échange à l'intérieur de ces zones sera sans doute bénéfique, comme ce fut le cas pour le marché commun européen, à condition de suivre aussi l'exemple européen en matière institutionnelle, à savoir l'établissement de règles fortes de régulation du marché intérieur, allant dans la mesure du possible jusqu'à l'harmonisation, ainsi que – et c'est capital – la mise en place de politiques de solidarité sur le modèle des fonds structurels européens. De tels efforts sont évidemment inséparables d'une intégration politique de ces entités régionales, dans un cadre qui soit le plus démocratique possible.

Troisièmement, le secteur des services, et plus spécialement des services d'intérêt général, devrait être particulièrement protégé de la mondialisation libre-échangiste. Une concurrence mondiale du type de celle qu'on cherche à exacerber avec l'Accord général sur le commerce des services au sein de l'OMC constitue un véritable non-sens social et économique : quelle peut bien être la rationalité de mettre en concurrence les dispositifs belge et thaïlandais d'éducation ou de santé ? Protéger particulièrement le secteur des services ne signifie pas que le secteur des biens industriels ou agricoles

devrait être quant à lui soumis au libre échange mondialisé, mais bien que les modalités de ces protections devraient être différentes.

On en vient donc au quatrième point, celui des formes de protection. Autant une fermeture pure et simple se justifierait en matière de services d'intérêt général, autant le commerce des produits industriels et agricoles devrait plutôt faire l'objet de mesures de type compensatoire. Il existe trois grands types de mesures à cet égard : les tarifs extérieurs, les quotas et les dispositifs normatifs. Ces trois types de protection doivent être articulés de façon à atteindre l'objectif poursuivi. Plus spécialement, des normes justifiées valent mieux que des tarifs arbitraires, et c'est pourquoi les écologistes proposent par exemple que l'Union européenne renforce le niveau de ses normes de qualité sociales et environnementales et traite les importations en fonction du respect de ces normes par les pays et les producteurs d'origine.

Cinquième et dernière réflexion : il faut éviter de trop brusques changements de pied. Les relations économiques sont fragiles, et passer brutalement d'un modèle à un autre ferait courir à l'humanité des dangers peut-être plus graves que ceux qu'on cherche à pallier. Cette nécessaire prudence doit d'ailleurs s'entendre dans les deux sens, car une organisation alternative du commerce international sur la base de régions-continentes ne doit pas forcément avoir un caractère définitif. Rendue nécessaire par l'actuelle disparité des niveaux de productivité, la protection économique des frontières extérieures de ces zones continentales pourrait progressivement s'amenuiser à mesure que convergent ces taux de productivité, en parallèle avec un rapprochement des conditions économiques et des normes sociales et environnementales. Ce qu'il faut combattre dans la phase actuelle de la mondialisation, c'est la brutalité de l'insertion simultanée de toutes les économies nationales dans un vaste libre marché planétaire, et non la perspective à long

terme d'une économie mondialisée sur des bases saines. L'ouverture comme la protection gagneraient toutes deux à davantage de gradualisme.

Comme l'écrit Keynes en bon écologiste : « *Ceux qui veulent débarrasser un pays de ses liens ne devraient le faire que lentement et avec précaution. Il ne devrait pas s'agir d'arracher des racines mais plutôt de conduire lentement une plante à pousser dans une direction différente* ».

.....
1 J.M. Keynes, « National Self-Sufficiency » The Yale Review, Vol. 22, no. 4 (June 1933), pp. 755-769 (traduction libre) ; article original : <http://www.mtholyoke.edu/acad/intrel/interwar/keynes.htm>

« GREEN DEAL » : UN NOUVEAU CHANTIER POUR L'EUROPE

→INES TREPANT

Ines Trepant, politologue, travaille au sein de la Commission économique et monétaire du Parlement européen depuis 2005 et est l'auteur de divers ouvrages sur la politique européenne et internationale. Chercheuse-associée d'Etopia.

ines.trepant@europarl.europa.eu

La crise écologique, dont la crise financière, due aux mêmes causes, n'est qu'un avant goût ; , engage l'humanité dans un processus ‘irréversible car les pertes occasionnées par cette crise écologique ne peuvent, contrairement aux banques, faire l'objet d'un renflouement. Notre modèle économique, basé sur une croissance ignorant les limites de la biosphère, y a largement contribué. La situation est d'autant plus explosive qu'on assiste, avec la montée en puissance des pays émergents, à l'universalisation progressive du modèle capitaliste consumériste. Pour les Verts, le renouvellement du Parlement européen en juin 2009 représente donc une opportunité majeure d'insuffler une autre dynamique dans le processus de construction européenne, via la mise en œuvre d'un « Green Deal » qui doit s'attacher à remettre fondamentalement en question notre modèle de « développement ».

La mise en œuvre d'un tel « New Deal » vert doit obéir à une double logique. D'une part, il doit remettre en cause le paradigme néolibéral européen et lui substituer d'autres lignes directrices pour restaurer, dans l'esprit initial de la Stratégie de Lisbonne : un juste équilibre entre les considérations d'ordre économique, social et environnemental. D'autre part, le « Green Deal » doit dépasser la restauration du rôle de régulateur et d'investisseur des autorités publiques. En effet, un retour à un schéma keynésien classique, sans changement de paradigme, est voué à l'échec. Pour être efficaces, les réponses à apporter à la crise économique ne peuvent être déconnectées de la crise climatique, de la raréfaction des matières premières ou encore, de la perte de biodiversité. Elles supposent une rupture par rapport à la logique économique dominante et, donc, une remise en question de la religion de la croissance ainsi que des inégalités sociales et des déficits écologiques qu'elle nourrit. Le « Green Deal » implique une « révolution culturelle » dans notre perception du bien-être, de la qualité de vie et de la prospérité. Il conduit à la reconsideration de la richesse à l'aune de nouveaux indicateurs, non plus de croissance mais de viabilité écologiques et de justice sociale¹.

L'objectif de cet article est triple. Pour mieux appréhender l'ampleur des défis à relever dans le cadre de la législature 2009-2014, nous passerons d'abord en revue les traits saillants du contexte socio-économique européen ambiant qui fixe le décor dans lequel les écologistes doivent œuvrer. Nous rappellerons ensuite les grands axes d'un « Green Deal » et nous aborderons brièvement la stratégie européenne pour faire face à la récession économique, afin de mieux cerner les espoirs et les obstacles à relever. Enfin, nous esquisserons, en guise de conclusion, quelques principes clés préalables qui sous-tendent la refonte du modèle économique, pour relever le défi de la crise écologique.

Le rôle du Parlement européen sur les questions économiques

- **Politiques économiques et monétaires de l'Union** : le PE dispose d'un pouvoir d'avis (pouvoir consultatif);
 - **La libre circulation des capitaux** et des paiements (paiements transfrontaliers, espace de paiements unique, etc.), la réglementation, la surveillance des services, institutions et marchés financiers, en ce compris les rapports financiers, les contrôles comptables, les règles de comptabilité, la direction d'entreprises et autres questions du droit des sociétés concernant spécifiquement les services financiers : en règle générale, le PE est co-législateur du Conseil, qui décide pour sa part à la majorité qualifiée;
 - **Règles concernant la concurrence**, les aides d'État ou les aides publiques : le PE dispose d'un pouvoir d'avis (pouvoir consultatif), tandis que la Commission dispose d'un large pouvoir discrétionnaire en la matière;
 - **La réglementation en matière fiscale** : le PE est consulté, tandis que les décisions se prennent au Conseil à l'unanimité.
-

Les Verts au Parlement européen : navigation entre divers écueils

Le cadre économique européen repose sur deux convictions dominantes, intrinsèquement reliées et qui corsètent le champ d'action des écologistes. D'abord, il y a la présomption selon laquelle la compétitivité se traduit automatiquement par la croissance et, en l'occurrence, par la prospérité et le bien-être pour tous. D'où l'accent mis constamment sur l'ouverture et la compétitivité des marchés à l'intérieur et à l'extérieur de l'Europe dans la relance de la Stratégie de Lisbonne en vue de récolter les fruits de la mondialisation. Ensuite, il y a l'idée, largement véhiculée depuis plus d'un quart de siècle par les grandes institutions internationales telles

que l'OMC, le FMI ou la Banque mondiale, qu'il n'existe d'autre salut pour les peuples que d'appliquer, à l'échelle planétaire, le « **Consensus de Washington**² » pour accroître la richesse, et par ce biais, le bien-être humain. Sa mise en œuvre au niveau européen a pris l'allure d'une approche économique « taille unique » dont les grands axes représentent autant d'obstacles à franchir pour instaurer un « New Deal » vert, à savoir :

- une sous-utilisation des politiques macro-économiques dont dispose l'UE (politique monétaire, budgétaire, des taux de change);
- une Stratégie de Lisbonne axée sur la levée des obstacles aux échanges et qui fait des travailleurs la variable d'ajustement à la mondialisation;
- un outil fiscal largement inexploité, en raison de la règle de l'unanimité;
- des marchés financiers en roue libre.

1) Le rôle limité joué par les politiques macro-économiques

a) Politique monétaire

L'objectif de stabilité des prix (définie dans le Traité de Maastricht comme une inflation n'excédant pas 2%) est la priorité absolue assignée à la Banque Centrale Européenne. La poursuite de l'objectif de croissance et d'emploi devant, pour sa part, être poursuivi dans la mesure où la stabilité des prix est préservée (article 105 TCE). Partant du postulat qu'une inflation basse promeut la croissance, et donc l'emploi, la BCE les a considérés comme interchangeables (alors que des hausses successives des taux d'intérêt, motivées pour prévenir ou juguler l'inflation, causent également préjudice à l'activité économique qui en appelle à des taux plus bas).

Pour les Verts, le mandat de la BCE doit s'appliquer avec souplesse, le niveau des taux d'intérêt à court terme ne pouvant être fixé dans le seul objectif de contenir l'inflation. Néanmoins, la

lutte contre l'inflation a globalement été adoptée de façon dogmatique, dans l'optique de rassurer les marchés financiers. Il s'agissait de convaincre les détenteurs de capitaux que leur argent est bien protégé contre l'inflation et le restera même si le chômage monte. Globalement, c'est donc une politique de restriction monétaire qui a été appliquée pour l'ensemble des pays de l'Eurozone. Les partenaires sociaux étant sommés pour leur part à s'en tenir strictement au principe de la modération salariale, perçue, à l'instar des « réformes structurelles » qui visent à accroître la flexibilité du marché du travail, comme essentielle pour lutter contre l'inflation.

b) Politique des taux de change

La politique des taux de change est un autre instrument de la politique macro-économique. Alors que le Traité de l'Union européenne confie clairement la responsabilité de la politique des taux de change au Conseil (la BCE étant chargée de sa mise en œuvre), le Conseil des ministres de l'Economie et des Finances (ECOFIN) n'a jamais utilisé cette prérogative, ce qui n'a pas manqué d'être durement critiqué par les Verts. L'usage de cet instrument a, dans les faits, été confisqué par la BCE qui part du point de vue que la politique de change doit être décidée par les marchés. Dans les faits, étant donné que la lutte contre l'inflation est plus aisée lorsque l'Euro est fort, la BCE s'est fort bien accommodée de la situation existante, en dépit des difficultés que la cherté de l'euro occasionne pour certains pays européens.

Dans le cadre du « Green New Deal », les Verts estiment indispensable que le Conseil se réapproprie cet outil économique. Ils jugent en outre que l'approche privilégiée par l'UE est contre-productive pour faire face aux déséquilibres globaux. De fait, elle contraste avec celle adoptée par les pays émergents qui, pour rester compétitifs, refusent que leur monnaie s'apprécie. Ainsi, ils ont clairement opté pour une politique d'intervention sur les marchés de change qui se fait aux dépens de l'UE...

c) Politique budgétaire

La politique budgétaire des Etats membres est un outil essentiel au bon fonctionnement d'une société soucieuse d'une certaine équité et solidarité entre ses membres ainsi que d'une amélioration du cadre de vie. Elle constitue aussi un outil crucial pour réorienter, entre autres par les secteurs qu'elle soutient, les modes de production. Mais cet outil a été globalement sous-exploité, faute d'une coordination étroite des gouvernements, mais aussi par choix délibéré. De façon générale, jusqu'à l'éclatement de la crise financière, le principe de la consolidation budgétaire (politique de restriction budgétaire, encadrée par le Pacte de Stabilité et de Croissance³) a été érigé comme un but en soi, sans tenir des conflits potentiels entre le besoin de limiter la dette publique et la Stratégie de Lisbonne qui en appelle à une politique intelligente d'investissements privés et publics, notamment pour relever le défi des dérèglements climatiques.

2) Stratégie de Lisbonne

La Stratégie de Lisbonne qui vise à faire de l'UE « *l'économie de la connaissance la plus compétitive du monde* » tient lieu de politique industrielle de l'Union pour faire face à la concurrence des Etats-Unis et des pays émergents. L'achèvement du marché intérieur, au moyen d'un désengagement accru de l'Etat dans la sphère économique (comme l'attestent par exemple la politique de réduction des aides d'Etat ou la vague de libéralisation en Europe, qui a touché l'ensemble des services publics) est au cœur de ce dispositif. Dans son volet externe, la Stratégie de Lisbonne mise également sur l'ouverture accrue des échanges et s'attelle à démanteler toute forme de protectionnisme. L'idée sous-jacente est que l'Europe peut à la fois être plus compétitive que la Chine et l'Inde et résoudre le problème du chômage par la solution miracle de ses exportations *high tech*, au moyen d'une stratégie européenne axée sur la formation, la promotion de la recherche et du développement, combiné avec plus de « flexibilité » des conditions de travail. Ce sont les fameuses

« réformes structurelles » auxquelles les Verts se sont généralement opposés, tant elles servent d'alibi pour détricoter les droits sociaux. *In fine*, c'est un modèle économique où il revient aux systèmes sociaux des Etats membres de l'Union de s'ajuster aux exigences d'une compétition globale plus acharnée tandis que les travailleurs deviennent des variables d'ajustement à la mondialisation.

3) Absence d'approche européenne en matière fiscale

La politique fiscale constitue un instrument de régulation économique capable d'influencer la redistribution des revenus, la consommation ou les modes de production. De même, la fiscalité environnementale est un instrument flexible pour appliquer le principe du pollueur-payeur ou pour réussir à réduire la pollution à la source. La règle de l'unanimité, justifiée au nom du principe de subsidiarité, est combattue par les Verts car elle tue systématiquement dans l'oeuf toute initiative ambitieuse en la matière. Pire, la « souveraineté fiscale » a servi d'alibi aux partisans de la concurrence fiscale pour qui l'harmonisation doit se faire par les marchés. Dans un contexte de marché intérieur intégré, la concurrence fiscale s'est ainsi opérée sur le dos des travailleurs⁴, des Etats (de par l'érosion des recettes fiscales qu'elle provoque) et au mépris de la protection de l'environnement.

4) Des marchés financiers en roue libre

La libre circulation des capitaux est une des quatre libertés fondamentales de l'UE. Au grand dam des Verts, la foi de la Commission dans les vertus du marché, et son *a priori* négatif envers le rôle de l'Etat dans l'économie, a d'emblée faussé les débats : l'autorégulation des marchés ou l'adoption de codes de bonne conduite non contraignants étant privilégiée par rapport à toute mesure législative, sous prétexte qu'elle briderait le dynamisme et la créativité du secteur.

Les effets désastreux de la déréglementation des marchés financiers, censée doper l'économie de façon vertueuse, ont à présent éclaté au grand jour... L'UE est-elle prête à tirer les leçons qui s'imposent ? La voie serait donc libre pour instaurer un « New Deal vert » européen ?

Réponse européenne à la crise économique : changement de paradigme?

A en croire certains journaux, l'UE aurait changé avec la crise financière et économique. D'aucuns parlent de « mue » de l'UE. Dans un contexte de crise financière systémique, les Etats sont soudainement apparus comme les « chevaliers blancs », seuls capables d'empêcher l'effondrement du système et de restaurer un minimum de confiance dans les marchés. De même, l'idée qu'il faudrait mieux réguler les marchés financiers fait son chemin. Le plan de relance européen (qui, dans les faits, consiste en une simple coordination de plans d'action nationaux) va même jusqu'à renouer avec une politique plus keynésienne. Il veut relancer l'économie par une politique d'investissements visant à relancer la consommation, quitte à accroître temporairement les déficits publics. De même, suite à la forte baisse de l'inflation (elle avoisine actuellement le taux de 1,6%), la BCE s'est montrée attentive aux risques de récession, et a baissé ses taux directeurs en conséquence. Enfin, les secteurs de l'énergie et de l'environnement sont à présent considérés comme capables de redynamiser un système économique à bout de souffle... Au vu de ces circonstances exceptionnelles, l'UE autorise temporairement les aides d'Etat, alors qu'elles sont habituellement dans sa ligne de mire car elles sont suspectées de fausser la concurrence... L'UE serait-elle donc en train de changer de fusil d'épaule et, du même coup, donnerait-elle raison aux écologistes qui ont n'ont eu de cesse de combattre ce credo du « tout au marché » et de réhabiliter le rôle des autorités publiques en tant qu'investisseur économique et régulateur ?

A première vue, les autorités européennes s'écartent des recettes habituelles que nous avons exposées dans la première partie. Mais ne nous berçons pas d'illusions. Il faut distinguer le conjoncturel du structurel. La **logique des « 3T »**, martelée à de multiples reprises sous présidence française, ne trompe pas. L'intervention étatique des derniers mois se veut clairement « temporaire », « ciblée », et « intervenant au bon moment »⁵, en réponse à la conjoncture actuelle. Mais l'essentiel réside dans les « réformes structurelles » qu'il faut poursuivre (dont celles du marché du travail, axées sur une demande accrue de flexibilité) tandis que l'ouverture accrue des marchés et le rejet de tout protectionnisme restent les pierres angulaires de la relance économique. En clair, le cœur du programme européen, qui puise dans le modèle néolibéral, est intact.

Au-delà des discours politiques indignés, vitupérant contre les agissements des acteurs financiers, les velléités pour réformer les règles financières restent à ce stade des plus timorées. Elles se limitent le plus souvent à plaider pour une correction à la marge des « imperfections du marché », au moyen d'une « transparence » accrue de ses règles. En aucun cas, des mesures telles que la suppression des paradis fiscaux, la régulation stricte des fonds spéculatifs, l'interdiction des techniques telle que la titrisation ou les « ventes à découvert », etc. ne sont à l'ordre du jour... Or, elles constituent précisément autant d'axes d'action d'un « Green New Deal »...

Crise financière

Stabilisation des marchés financiers : Coup de projecteur sur les mesures phares prises à ce jour au sein de l'UE :

Tout d'abord, il convient de distinguer ce qui relève d'une logique de gestion de crise (qui s'inscrit dans le court terme) de celle de la stabilisation des marchés financiers (qui répond à une stratégie de plus long terme).

Sur le plan de la « gestion de crise », le Conseil européen des 15-16 octobre 2008 a joué un rôle décisif (en entérinant les décisions prises préalablement par l'Eurogroupe et l'ECOFIN). Trois mesures phares ont été adoptées : la garantie des prêts interbancaires, la recapitalisation des banques et la révision des normes comptables qui reposent sur le concept de « juste valeur⁶ » (*fair value*).

Sur le plan législatif, un vaste chantier a été ouvert pour instaurer une nouvelle architecture des marchés financiers au niveau de l'UE. 2009 sera donc une année décisive pour boucler divers dossiers en cours visant à consolider le cadre réglementaire du système financier européen.

Concrètement, en vue de dépasser la gestion de crise et de renforcer la réglementation et la surveillance, la Commission a fait plusieurs propositions :

- révision de la directive sur les garanties des dépôts⁷ : un accord en première lecture a été obtenu le 18 décembre dernier, dans lequel le PE a approuvé la position de la Commission européenne visant à relever à au moins 50.000 euros le niveau de garantie minimum au moment de l'entrée en vigueur de la nouvelle législation ; d'ici le 31 décembre 2010 au plus tard, la garantie de l'ensemble des dépôts d'un même déposant sera fixée à 100.000 euros (il s'agit donc d'une harmonisation maximale), pour autant qu'une analyse d'impact de la Commission européenne (attendue pour avril 2009) « *conclue qu'une telle augmentation est financièrement viable pour l'ensemble des Etats membres* »;
- normes comptables : la Commission a approuvé le 31 octobre 2008 les recommandations de l'IASB (International Accounting Standards Board) sur l'application de l'évaluation à la juste valeur en cas d'inactivité des marchés;
- révision de la directive sur les exigences en fonds propre, dont un des volets est l'amélioration de la gestion des risques des instruments titrisés (en cours) ; la Commission propose que les règles

qui s'appliquent aux créances titrisées soient plus strictes. Les entreprises qui reconditionnent des créances pour les proposer en tant que titres négociables devront conserver une partie de l'exposition à ces titres à hauteur de 5% ;

- règlement sur les agences de notation (en cours) : celles-ci ont largement été mises en cause dans la crise pour avoir sous-estimé les risques de produits financiers opaques, et de la sorte, provoqué la propagation des risques ; le fait qu'elles constituent de facto un oligopole n'est pas l'objet de préoccupation de la Commission ; par contre, elle propose plusieurs mesures pour éviter les conflits d'intérêts⁸ (à savoir noter les clients à qui elles prodiguent également des conseils pour mettre au point des produits financiers à risque), ainsi qu'une procédure d'enregistrement de celles-ci ;
- révision de la directive épargne en vue de lutter plus efficacement contre l'évasion fiscale sur le continent européen (en cours) : la Commission propose entre autres d'étendre le champ d'application de la directive aux produits financiers plus innovants, notamment certaines assurances-vie, et aux fondations, jusqu'ici laissées dans l'ombre de la directive ;
- autres chantiers sur lesquels la Commission doit tabler : des propositions sur la rémunération des dirigeants d'entreprises, ainsi que sur les fonds spéculatifs, tels que les *hedge funds & private equity* ;
- en termes d'amélioration de la « surveillance » des marchés financiers : mise en place du Groupe De Larosière, dont le mandat est d'étudier l'organisation des institutions financières européennes, leur solidité prudentielle, la surveillance des marchés, etc. Les conclusions initiales des travaux du Groupe De Larosière seront rendues à la mi-mars. Il devrait esquisser le futur plan de supervision des marchés financiers dans l'UE.

Enfin, pour traiter des répercussions de la crise financière sur l'économie réelle, la Commission a lancé, en novembre dernier, un vaste plan de relance européen (voir dans le texte).

Pour un « New Deal vert » européen : perspectives d'avenir

1) « Ecologie, l'avenir de l'économie » : *nouveau fil conducteur de l'UE ?*

De prime abord, on peut se réjouir qu'une des leçons tirées de la crise soit de ne plus opposer « environnement et économie ». Le plaidoyer du président de la Commission Barroso en 2005 pour une Stratégie de Lisbonne qui se recentrait sur la croissance et l'emploi, en l'amputant de son volet environnemental, contrastait avec le plan de relance économique qui fait à présent de la lutte contre le réchauffement climatique une opportunité pour la relance économique. Sur ce plan, le temps a donc donné raison aux Verts qui n'ont eu de cesse de marteler que les trois dimensions de la Stratégie de Lisbonne devaient être traitées strictement sur un pied d'égalité : la protection de l'environnement n'étant pas un obstacle au dynamisme économique mais un de ses moteurs.

Les horizons européens s'ouvrent pour un « Green New Deal » européen : l'investissement dans l'économie verte (par exemple dans les technologies propres, l'efficience énergétique, les écoproduits, les énergies renouvelables...) qui constitue une de ses idées phares fait à présent l'objet d'un consensus grandissant. De fait, pour les partis traditionnels, l' »économie verte » représente soudainement une aubaine pour relancer la machine économique⁹. Elle donne une impulsion nouvelle à la recherche scientifique et technologique. Elle est porteuse de nouveaux marchés à conquérir, tandis qu'elle ouvre de nouvelles filières d'emplois, notamment à travers la création d'éco-produits et d'éco-services. En ce sens, la construction d'alliances au sein du PE pour promouvoir l'investissement public dans les secteurs « verts », développer des marchés publics verts, promouvoir une fiscalité verte et défendre les principes d'éco-construction, éco-rénovation, éco-conception, éco-technologies, éco-produits, management environnemental, s'en

trouvera probablement facilitée dans la prochaine législature, en dépit des majorités en place.

Néanmoins, ces nouvelles convergences de vue des partis traditionnels avec les fondements de l'écologie politique s'arrêtent là. Car l'interprétation du concept du « développement durable » par la majorité des acteurs publics et des entreprises consiste exclusivement à minimiser l'impact environnemental du système capitaliste productiviste, sans en changer les règles. En clair, pour les partis traditionnels, le « New Deal » vert est réductible à son volet d' »efficience environnementale »; il vise à insuffler une seconde jeunesse au système capitaliste-productiviste où l'objectif de croissance (quantitative) et la consommation restent la priorité absolue. Or cette stratégie réductrice qui repose sur la certitude que la science et la technologie résoudront tous les problèmes, est vouée à l'échec tant qu'elle alimentera une croissance ne respectant pas les limites réelles de la biosphère. La gravité de la crise écologique requiert des changements plus fondamentaux, de nature systémique.

2) « New Deal vert » européen : deux fers au feu

Le « New Deal vert » doit certes développer une batterie de mesures qui, sur le court terme, promeuvent les « emplois verts » et l'efficience énergétique. Ces mesures sont essentielles pour freiner le rythme de dégradation de la planète. Mais elles ne suffiront pas car le bénéfice environnemental d'une telle stratégie sans changement de paradigme peut être beaucoup plus faible qu'espéré. A titre d'exemple, le fait que les voitures soient moins polluantes à l'avenir n'apportera aucune réponse aux dérèglements climatiques si le volume total du transport routier continue de s'accroître. Au contraire, des voitures consommant moins pourraient nous inciter à voyager plus souvent et plus loin, ce qui provoquera une croissance des émissions de gaz à effet de serre ! Le renforcement de l'efficacité énergétique ne nous met pas à l'abri de ce qu'on appelle

« l'effet rebond¹⁰. Les technologies efficaces peuvent inciter à l'augmentation de la consommation, les gains de productivité énergétique étant plus que compensés par un accroissement de quantités consommées.

Autrement dit, il est chimérique de croire qu'une cure d'efficacité permettra de résoudre les problèmes écologiques dans une économie en croissance. Elle ne suffira pas à limiter le pillage des richesses naturelles. Une réelle prise en compte des « effets rebonds » remet donc en cause la sacro-sainte logique de croissance économique, selon laquelle il faut innover sans cesse pour produire plus et consommer plus.

3) Changer de cap

Pour aller plus loin, il faudra briser certains tabous. La libre circulation des biens, des services, des personnes et des capitaux sont les règles cardinales du marché intérieur. Or, nous l'avons dit : le libre échange, appliqué de façon dogmatique, est le premier responsable de la crise climatique, financière et de l'épuisement des matières premières. Il faut donc remettre en question le tabou de la liberté absolue des échanges érigé au nom du refus du protectionnisme ! On doit par exemple envisager sans complexe certaines limites à la libre circulation des capitaux, notamment dans l'objectif de lutter contre les paradis fiscaux : source d'évasion fiscale, ils constituent également de véritables « trous noirs » en matière de supervision et réglementation financières. Il faut pouvoir contester la libéralisation généralisée des marchés agricoles, qui se fait aux dépens de l'aspiration légitime à la souveraineté alimentaire. Quant à la productivité du secteur agroalimentaire, elle doit se mesurer en intégrant dans son bilan la totalité des coûts (prélèvement d'eau, pollution des nappes phréatiques, des fleuves, maladies liées à l'usage intensif de pesticides, vache folle, dégradation de la qualité gustative, sanitaire et nutritive, etc.).

De même, il faut démythifier les bienfaits de la mondialisation économique, non pas selon une approche dogmatique, mais parce que c'est la seule manière de réduire réellement les émissions de gaz à effet de serre produites par les transports. A partir du moment où l'on tiendra compte de l'empreinte écologique du développement, que l'on internalisera les coûts de la dette écologique dans le prix des produits, une forme de « relocalisation de l'économie », avec le développement de circuits courts, générateurs d'emplois et de création de nouveaux tissus sociaux, s'imposera comme une évidence pour l'ensemble des acteurs économiques, dans l'intérêt citoyen. De même, il nous conduira à revoir nos modes d'usage des produits.

De façon plus fondamentale, il faut oser aller à l'encontre d'une forme de pensée unique selon laquelle « *notre bonheur doit impérativement passer par plus de croissance, plus de productivité, plus de pouvoir d'achat, et donc plus de consommation*¹¹ ». La dimension citoyenne n'est pas réductible à un profil de « turbo-consommateur » ! Aux drogués du productivisme et du « tout au marché », il faut rappeler que « *les limites de la croissance sont définies à la fois par le volume des stocks disponibles de ressources naturelles non renouvelables et par la vitesse de régénération de la biosphère pour les ressources renouvelables*¹² ». En cela, il est essentiel de se détacher de l'icône du PIB, comme unique instrument de mesure de richesses, tant ses lacunes sont patentées. Le paradoxe de cet indice est en effet que des accidents de la route, la déforestation, le coût du stockage des déchets radioactifs, la dépollution de sites contaminés, pour ne s'en tenir qu'à quelques exemples, peuvent être comptabilisés comme producteurs de croissance. Cet enjeu est d'autant plus prioritaire qu'un large mouvement de réflexion s'est déjà amorcé sur la scène internationale pour aller au-delà du PIB, en tant qu'indicateur de richesses et de bien-être (cfr. la **Déclaration d'Istanbul**, sur « mesurer et favoriser le progrès des sociétés » signée en juin 2007, par la Commission européenne, l'OCDE, les Nations Unies,

la Banque Mondiale... dans le cadre du second Forum mondial de l'OCDE « Statistiques, connaissances et Politiques »). Il est de plus en plus évident pour la communauté scientifique qu'au-delà d'un certain seuil, la croissance du PNB se traduit par moins de bien-être. C'est donc essentiellement une question de volonté politique que d'opérer le virage qui s'impose, dans l'intérêt de tous les citoyens.

En bref, pour inverser la tendance, il faut agir en amont et d'une façon holistique : le développement d'indicateurs alternatifs de bien-être et de qualité de vie, l'internalisation des coûts des modes de production et de consommation, l'instauration d'une nouvelle hiérarchie de normes, où les considérations d'ordre social environnemental ou de santé publique doivent primer sur celles du commerce....

Tous ces points constituent donc la matrice du projet de « New Deal » vert européen. Ces principes phares doivent ensuite se décliner dans l'ensemble des politiques économiques et commerciales de l'UE, et s'accompagner d'une nouvelle logique de redistribution des richesses. Pour les Verts, la refonte du modèle économique autour de ces axes passe inévitablement par la rupture du modèle économique dominant. Voilà ce qui les distingue fondamentalement des revendications des partis traditionnels, mais place le projet de l'écologie politique à l'avant-garde. C'est à ce vaste chantier que s'attaqueront les écologistes dans le cadre des prochaines élections européennes.

.....
1 Sauver la Terre, Yves Cochet et Agnès Sinaï, Fayard, Paris, 2003, p. 113.

.....
2 Le Consensus de Washington recouvre un ensemble de directives de politique économique, rédigées par un groupe d'économistes américains, de fonctionnaires de la Banque mondiale et du Fonds monétaire international dans le courant des années 1980, dont les maîtres mots sont libéralisation, dérégulation et privatisation.

.....
3 Le Pacte de Stabilité et de croissance, adopté en 1997, fixe trois règles principales :
- le déficit public doit rester inférieur à 3% du PIB;
- la dette publique doit être contenue en dessous de 60% du PIB;
- les Etats doivent viser l'équilibre budgétaire à moyen terme.

.....
4 Le mécanisme est bien connu : les Etats Membres se font concurrence pour attirer le capital et les entreprises et préfèrent donc ne pas les taxer trop lourdement. En conséquence, le fardeau fiscal s'est déplacé de plus en plus vers les facteurs de production non mobiles, particulièrement le travail qui est une base d'imposition facile et relativement stable, en évitant les facteurs de production plus mobiles (multinationales, capital financier, travailleurs hautement qualifiés).

.....
5 La logique des « 3 T » (« timely, targeted, temporary » en anglais) constitue ainsi la trame de fond de l'action européenne, telle qu'entérinée par le Conseil européen de décembre des 11 - 12 décembre 08.

.....
6 C'est-à-dire que les entreprises doivent être évaluées en tenant compte du prix des marchés des actifs qu'elles possèdent, de manière à permettre aux investisseurs de connaître leur véritable valeur marchande. Le problème, c'est quand les bourses s'écroulent, les banques sont davantage fragilisées par l'application du principe de juste valeur, car la valeur de leurs actifs tombe !

.....
7 Cette directive n'avait plus été révisée depuis 1994. Et en juillet 2005, le Commissaire Mc Creevy avait jugé inutile de la revoir.

.....
8 Actuellement, les agences de notation (ex : Standard and Poor's, Moody's ou Fitch) sont payées par les entreprises qu'elles notent. Pour promouvoir la transparence des agences de notation et éviter les conflits d'intérêts (à savoir : aider les entreprises à monter les opérations financières, d'une part, et garantir que ces opérations financières soient sans risque, d'autre part), la Commission propose diverses mesures :
- les agences de notation devront s'abstenir de jouer le rôle de conseil, afin d'éviter de participer à l'élaboration des produits financiers à risque.
- Gouvernance :
- au sein des Conseils d'administration et de surveillance, deux personnes devront avoir une rétribution qui ne dépende pas des performances de l'agence.
- les agences devront divulguer le nom de toute entreprise qui travaille pour elles et leur rapporte plus de 5% de leurs revenus annuels.
- la Commission propose un système d'enregistrement (à l'instar des USA), avec possibilité de retirer éventuellement la licence des agences de notation.

.....
9 « Consommer mieux, autrement, moins », Paul-Marie Boulanger, Revue Etopia n°4, Namur, 2008.

.....
10 Paul-Marie Boulanger, op. cit.

.....
11 Le pari de la décroissance, Serge Latouche, Fayard, p. 14.

.....
12 Idem, p. 17.

LE PARLEMENT EUROPÉEN, ACTEUR DE POINTE EN MATIÈRE DE DROITS DE L'HOMME

→MYCHELLE RIEU¹

Mychelle Rieu, diplômée d'un DESS en relations internationales et licenciée en langue et civilisation allemande. Collabotarice du groupe des Verts/ALE au Parlement européen depuis 2000 successivement en charge de l'élargissement et des Droits de l'Homme

mychelle.rieu@europarl.europa.eu

Quelle est la politique des Droits de l'Homme de l'Union européenne et qu'apportera le Traité de Lisbonne en la matière ? Comment cette politique est-elle appliquée et quel rôle jouent le Parlement européen et sa sous-commission des Droits de l'Homme dans ce domaine ? Quelles sont les priorités des Verts pour la rendre plus efficace et quels projets porteront-ils lors de la prochaine législature ? Bilan de cinq années de présidence verte de la sous-commission des Droits de l'Homme.

Au terme de la législature européenne 2004-2009, un groupe de travail de haut niveau a été mis en place afin de dresser un bilan de l'actuelle architecture parlementaire du Parlement européen et à la réformer si nécessaire. A l'exception des Verts, aucun groupe politique n'a manifesté de réelle volonté d'améliorer cette politique, que ce soit pendant la législature écoulée ou que ce soit dans la perspective de la prochaine législature. Les raisons pour refuser les ressources nécessaires au renforcement de la structure existante de la sous-commission Droits de l'Homme sont multiples. Mais aucune n'est convaincante. Il est en particulier inacceptable que cette politique capitale fasse l'objet de mar-

chandages internes entre les groupes du Parlement européen. Les Droits de l'Homme n'appartiennent à aucun groupe politique en particulier, et en aucun cas, au plus grand groupe politique du Parlement européen. Or celui-ci souhaite conserver cette compétence au sein de la commission des Affaires étrangères qu'il préside ou il entend la maintenir, comme c'est le cas actuellement, au sein d'une sous-commission placée sous sa responsabilité. Les Verts estiment, eux, que les Droits de l'Homme doivent être traités dans une commission parlementaire chargée de leur respect tant à l'extérieur qu'à l'intérieur de l'Union. S'il est juste de s'interroger sur la manière d'agir pour que les Droits de l'Homme ne soient pas isolés mais davantage intégrés dans toutes les politiques européennes, il est inacceptable de refuser d'accroître notre efficacité et notre cohérence dans ce domaine. En effet, le Parlement européen est un acteur important en matière de défense des Droits de l'Homme dans le monde actuel et les attentes à son égard ne cessent de croître.

Des principes à la réalité

Les cinq années de Présidence de la sous-commission des Droits de l'Homme exercée par les Verts leur ont permis d'être en première ligne pour faire fonctionner cet organe et identifier les deux principales entraves à la mise en œuvre d'une vraie politique européenne en la matière. La première est constituée par le fossé réel et permanent entre les principes et engagements de l'Union européenne en termes de Droits de l'Homme et la politique qui est menée en la matière. La seconde réside dans l'absence de cohérence entre la politique interne et la politique externe de l'Union, sa politique interne ayant de fait un impact sur sa politique externe. Cela conduit dans certains cas à une « politique de double standard » qui entame le crédibilité extérieure de l'Union.

Pourtant, nos textes fondateurs sont clairs en termes de protection des droits et libertés. Ils visent de manière de plus en plus précise à un renforcement du respect du droit international. L'article 11 du Traité de l'Union Européenne (TUE), régissant notre politique extérieure actuelle, établit le respect et la promotion des Droits de l'Homme comme un objectif de la Politique étrangère et de sécurité commune (PESC). Dans cette logique, les accords d'association, de partenariat et de coopération contiennent « une clause Droits de l'Homme et démocratie » (article 1 ou 2 des accords) qui se situe juridiquement au dessus de toute autre disposition puisqu'elle représente un élément essentiel de l'accord. Cependant, cette « clause Droits de l'Homme » n'est pas appliquée ou plus exactement, elle n'est pas applicable. Dans le jargon du Parlement Européen, il est question d'une absence de mécanisme de mise en œuvre de cette clause. Plus simplement, il n'existe pas de procédure « d'urgence » permettant au Conseil des ministres de convoquer les autorités d'un pays tiers avec lequel l'Union serait liée par un accord de ce type pour qu'une situation de non-droit ou une violation flagrante des Droits de l'Homme fasse l'objet de discussions. Cette procédure qui est prévue par les accords de Cotonou² permet aux deux parties d'établir un calendrier de sortie de crise accompagné d'objectifs clairs à remplir. Si le pays tiers refuse, l'Union peut alors décider d'adopter des sanctions à son encontre. Le cas d'Israël est emblématique. L'intervention militaire israélienne dans la bande de Gaza a violé à plusieurs titres les principes fondamentaux du Droit International Humanitaire (DIH) et en particulier, les dispositions de la 4ème Convention de Genève relative à la protection de personnes civiles en temps de guerre.

Parmi les cinq principes fondamentaux du DIH figurent *le principe d'humanité*, *le principe de distinction* (il impose aux belligérants de faire en tout temps la distinction entre la population civile et les combattants ainsi qu'entre les biens civils et militaires et comprend l'interdiction de la famine comme méthode de guerre ou de bombar-

dements aériens et terrestres indiscriminés), *le principe de précaution* (il impose que les opérations militaires doivent être conduites en veillant constamment à épargner la population, les personnes civiles et les biens à caractère civil), *le principe de proportionnalité*, *le principe d'interdiction des maux superflus et des souffrances inutiles*. Néanmoins, aucune mesure n'a été prise, que ce soit par le Conseil ou par la Commission (en tant que gardienne des Traités), pour utiliser les dispositions de l'accord d'association UE-Israël et de « sa clause Droits de l'Homme » et ainsi garantir une certaine cohérence dans l'application de nos instruments. La Commission aurait pu initier une suspension provisoire de l'accord pour non-respect par une des parties de sa « clause Droits de l'Homme ». Mais elle a préféré geler les discussions en cours sur le rehaussement des relations avec Israël, sans toutefois présenter cette mesure comme une position officielle de la Commission européenne. Cet exemple montre bien qu'une véritable politique en matière de Droits de l'Homme de l'Union ne peut se concevoir au cas par cas mais nécessite - pour être à la fois efficace et pertinente - une méthodologie nous obligeant à respecter nos engagements juridiques. Cela implique qu'en cas de violation, le Conseil propose l'instauration d'un mécanisme de mise en œuvre de la clause permettant une réponse graduelle avant de parvenir à la suspension de l'accord.

Tout en réaffirmant les dispositions de l'article 11 du TUE, le Traité de Lisbonne donne davantage de corps à la dimension des Droits de l'Homme. Son article 21 insiste sur le fait que « *l'action de l'Union sur la scène internationale repose sur les principes qui ont présidé à sa création, à son développement et à son élargissement et qu'elle vise à promouvoir dans le reste du monde : la démocratie, l'Etat de droit, l'universalité et l'indivisibilité des Droits de l'Homme et des libertés fondamentales, le respect de la dignité humaine, les principes d'égalité et de solidarité et le respect des principes de la charte des Nations Unies et du droit international* ». Les valeurs reprises dans la Charte des droits fondamentaux à laquelle le Traité

de Lisbonne a conféré un statut juridique contraignant, devraient à l'avenir inspirer toutes les politiques de l'Union, en ce compris sa politique extérieure. Ces valeurs, par conséquent, devraient être au cœur de notre politique étrangère. Si dans le processus d'élargissement, le respect des critères de Copenhague³ constitue une pré-condition pour adhérer à l'Union, il n'existe à ce jour à l'égard des pays tiers aucune politique aussi exigeante en matière de respect de la démocratie, de l'Etat de droit et des Droits de l'Homme.

Par ailleurs, si nous voulons être en mesure de réclamer aux pays partenaires la pleine application du droit international, il est important que chaque Etat membre l'applique à la lettre. Et le droit international comprend notamment la ratification des Conventions internationales des Nations Unies. Or, certaines conventions particulièrement emblématiques pour les pays tiers, telles que la Convention internationale sur la Protection des Droits de tous les travailleurs migrants et membres de leur famille ainsi que celle portant sur la Protection de toutes les personnes contre les disparitions forcées, n'ont toujours pas été ratifiées par l'ensemble des Etats membres. Plus grave encore, aucun d'entre eux n'a ratifié la première, ce qui est terriblement symptomatique de notre manière d'aborder la question des migrations. En outre, seuls neuf Etats membres (Danemark, Espagne, Estonie, Malte, Pologne, Slovénie, République tchèque, Royaume-Uni et Suède) ont ratifié le Protocole facultatif à la Convention contre la torture des Nations Unies qui implique la création de mécanismes de monitoring nationaux et indépendants pour chaque lieu de détention. Ces mécanismes ne sont pas uniquement considérés comme des outils efficaces. Ils sont aussi indispensables pour lutter contre la torture. Par conséquent, l'absence de ratification de ce protocole par une majorité d'Etats membres rend peu crédible l'engagement européen en la matière. Ces deux exemples emblématiques renforcent l'inconsistance de nos politiques internes et décrédibilisent dans une certaine mesure notre politique externe.

Par ailleurs, Dick Marty, Président de la commission juridique du Conseil de l'Europe, a rendu public un rapport en 2006 faisant état d'allégations de sous-traitance de la torture qui aurait été opérée dans des pays dits « à risque » comme l'Ouzbékistan et la Syrie dans le cadre de la lutte contre la torture. Ce rapport apporte des preuves tangibles quant à l'existence des lieux de détentions secrets et des transferts illégaux de détenus en Europe. Si, au plan national, quelques Etats membres ont réagi en mettant en place des commissions d'enquêtes parlementaires ou des procédures juridiques , le Conseil et la Commission n'ont pas démontré de volonté réelle de faire toute la lumière sur ces allégations. Les initiatives parlementaires émanant du Parlement européen se sont soldées par une absence de réponse de la part du Conseil et de la Commission et par conséquent, une absence de mesures concrètes et réelles. Ces deux institutions ont ainsi démontré leur incapacité à sanctionner les gouvernements européens impliqués dans des cas de restitutions extraordinaires, pratique dénoncée par le Rapporteur des Nations Unies sur la torture et l'ancienne Haut Commissaire aux Droits de l'Homme des Nations Unies.

Un « *audit portant sur le pouvoir européen au sein des Nations Unies* »⁴ explique la perte d'influence de l'Union européenne dans les instances onusiennes par son incohérence et sa politique de double standard. Les positions de l'Union européenne sur l'immigration et en particulier sur la « Directive retour » ont eu des répercussions dévastatrices au sein des pays africains ainsi qu'en Amérique latine. La même remarque doit d'ailleurs être formulée en ce qui concerne le positionnement de l'Union européenne par rapport à Israël dans le cadre de son conflit avec le Liban et tout récemment, de son intervention militaire à Gaza. L'abstention de l'Union européenne sur ce type de résolutions ne constitue pas un message positif à l'égard du monde arabe et musulman. Elle ne fait que renforcer ce sentiment de double standard.

A plusieurs reprises, par le biais de sa sous-commission, le Parlement Européen s'est exprimé sur la nécessité d'avoir une démarche proactive et a demandé aux Etats membres de déposer une résolution au Conseil de Genève afin de ne pas laisser le champ libre à d'autres groupes régionaux, comme l'Organisation Islamique. En effet, une telle initiative permettrait de prendre réellement en considération les violations du droit international dans cette région et, en proposant un texte, de s'engager pleinement dans les négociations avec les autres Etats pour arriver à un compromis acceptable par tous.

Le Parlement européen : un contre-pouvoir en matière de Droits de l'Homme?

Conformément aux Traité, le Parlement européen est informé de manière régulière des choix stratégiques du Conseil en matière de politique étrangère. Il est saisi pour consultation, par la Commission, sur toutes nouvelles politiques en la matière. Son avis peut cependant être déterminant pour toute nouvelle adhésion à l'Union européenne et pour chaque accord signé avec un pays tiers (avis conforme). Le Parlement se trouve donc dans un rapport de force difficile et périlleux, et cela d'autant plus que le principe d'unanimité reste de mise au sein du Conseil où chaque Etat peut continuer à faire valoir ses intérêts particuliers par rapport à certains pays ou régions.

Au sein du Parlement, les questions parlementaires relatives aux Droits de l'Homme sont donc traitées par sa sous-commission des Droits de l'Homme. Mais comme son nom l'indique, elle dépend d'un autre organe, en l'occurrence de la commission des Affaires étrangères. Rapidement, elle a été confrontée à la difficulté inhérente à sa position et elle a du redoubler d'efforts pour fonctionner pleinement. Etre une sous-commission ne signifie

pas uniquement ne pas avoir de droit de vote sur ses propres rapports ou avoir deux fois moins de moyens et de ressources qu'une commission pleine et entière. Cela signifie aussi qu'on fait l'objet d'une considération relative de la part des présidences en exercice de l'Union dans leur exercice obligé de coopération et dans leur latitude à se rendre disponible. A cela s'ajoute une concurrence hiérarchique avec le président du Parlement et son vice-président en charge des questions Droits de l'Homme qui ne sont nullement obligés de défendre ou de transmettre la position de la sous-commission et de sa présidente, aussi longtemps que le Parlement n'a pas adopté de position. Cela peut naturellement desservir les batailles engagées avec les autres institutions européennes. Malgré cela, et en raison de l'absence d'une sous-commission au cours de la législature 1999-2004, la sous-commission a relevé de merveilleux défis. Elle a imposé sa marque en se basant systématiquement sur une expertise juridique, en faisant appel à la coopération avec toutes les organisations internationales et en rationalisant ses « productions parlementaires ».

Par exemple, au lieu de se limiter, comme par le passé, à une shopping list de toutes les violations commises dans le monde, le rapport annuel du Parlement européen sur les questions relatives aux Droits de l'Homme s'est davantage focalisé sur l'action de l'Union et sur l'évaluation de la mise en œuvre de ses politiques. A chaque fois, les résolutions portant sur l'ancienne commission des Droits de l'Homme des Nations Unies comme sur le nouveau Conseil des Droits de l'Homme ont été le fruit d'analyses approfondies. L'intérêt suscité à Genève par les résolutions de la sous-commission en a été la démonstration. Le Conseil et la Commission, devant expliciter et justifier leurs politiques et démarches devant notre sous-commission (*accountability*) ont ainsi commencé à coopérer plus largement et à promouvoir de nouveaux canaux d'informations. Ceux-ci restent certes insuffisants mais ils s'inscrivent dans un processus évolutif de coopération interinstitutionnelle.

Les trois rapports majeurs de la sous-commission sont l'aboutissement d'une réflexion minutieuse. Ils portent sur les principaux instruments en matière de Droits de l'Homme de l'Union (clause Droits de l'Homme et démocratie des accords européens ; fonctionnement des dialogues et consultations Droits de l'Homme avec les pays tiers ; évaluation des sanctions de l'Union Européenne comme éléments et politiques de l'Union Européenne dans le domaine des Droits de l'Homme). L'objectif central a été d'analyser ces instruments et de juger de leur impact afin de contribuer à leur rationalisation et ainsi accroître leur efficacité. En quelques mots, pour que « la clause Droits de l'Homme et démocratie » des accords soit effective, sans revenir sur les considérations énoncées précédemment, il est nécessaire qu'elle soit accompagnée d'une procédure de consultation entre les deux parties comme expérimenté aux articles 9 et 96 des accords de Cotonou. Cela induit, de toute évidence, l'émergence d'une nouvelle génération d'accords. Une évaluation annuelle de la situation en matière de Droits de l'Homme, élaborée par la Commission, deviendrait systématique et serait, dans un souci de cohérence, directement prise en compte dans les documents stratégiques consacrés à chaque pays ainsi que dans les plans d'action. La Commission et le Conseil seraient ainsi contraints de définir des critères clairs et des objectifs précis. Les Droits de l'Homme inspirant toutes les politiques de l'Union, ce type de clause serait par conséquent introduit dans tous les accords, y compris dans les accords sectoriels. Par ailleurs, le Parlement étant associé à la prise de décision pour tout accord passé avec un pays tiers, son champ de compétence devrait être étendu pour qu'il puisse participer au processus décisionnel afin d'initier une consultation ou de suspendre un accord.

La question des dialogues et consultations en matière de Droits de l'Homme avec les pays tiers est beaucoup plus difficile à traiter car il existe une multitude de structures choisies en fonction du pays et de son engagement en faveur des Droits de l'Homme et ce,

en dépit des lignes directrices adoptées par l'Union dans ce domaine. Une fois de plus, en dehors des principes généraux dictés par l'Union, il est frappant de constater l'absence d'objectifs clairs et de critères précis d'évaluation de ces dialogues. L'ambition de la sous-commission a donc été d'élaborer toute une série de recommandations concrètes pour renforcer leur cohérence. Elle a également proposé la mise en place d'un trilogue interinstitutionnel (sans base légale) avant et après chaque dialogue pour échanger les positions et faire connaître les priorités. Ce trilogue est un acquis qui devra impérativement être préservé.

Enfin, le dernier rapport de la sous-commission concerne l'évaluation des sanctions de l'Union européenne comme éléments d'actions et politiques de l'Union dans le domaine des Droits de l'Homme. Le but de ce rapport n'était pas de plaider pour un renforcement des sanctions ou pour leur abandon, mais de chercher les conditions permettant de rendre les sanctions efficaces et en l'occurrence, de provoquer un changement de comportement des entités visées. A ce jour, l'Union maintient pas moins de 31 régimes de sanctions différents à l'encontre de pays tiers ou d'entités. Ils sont majoritairement constitués d'embargos sur les armes et de sanctions ciblées, limitant autant que possible les effets négatifs sur le plan humanitaire. Trop souvent, la politique de sanctions est élaborée sur une base *ad hoc* pouvant de surcroît être influencée par des contraintes commerciales ou géopolitiques. Il est par conséquent primordial de rationaliser cette politique et d'adopter une méthodologie rigoureuse, de manière indiscriminée, en se livrant à des études préalables sur les situations spécifiques pouvant appeler des sanctions, du moins si on veut déterminer la réaction la plus appropriée et la plus apte à induire un changement. Il est alors essentiel de systématiser l'inclusion de critères clairs et précis destinés à prévaloir sur du long terme et comme autant de conditions à la levée des sanctions.

Les Droits de l'Homme, une bataille à long terme

S'il est dès à présent clair que la présidence du futur organe parlementaire chargé des Droits de l'Homme au sein du Parlement européen ne reviendra pas aux Verts en juin 2009, il est évident que nous continuerons à influencer la politique des Droits de l'Homme de cette institution. Premièrement, parce que notre engagement en faveur de la défense des Droits de l'Homme est indéfectible. Deuxièmement, parce que notre expérience, notre savoir-faire et nos connaissances de la matière sont et resteront une valeur ajoutée pour les Verts européens.

Parmi les batailles qu'il nous faudra mener dans les mois et années à venir, je n'en citerai que trois : une politique à renforcer, un instrument à inventer et un mécanisme à mettre en place.

La dimension Droits de l'Homme de la politique de voisinage à l'égard des pays méditerranéens et des pays de l'Est devra être à la fois approfondie et renforcée, notamment en vue du possible rehaussement des relations entre l'Union et certains pays du pourtour méditerranéen (Israël, Maroc, Egypte, Tunisie...). Si cette politique offre une série d'instruments potentiellement intéressants tels que des plans d'actions bilatéraux et des sous-comités Droits de l'Homme pour approfondir ces questions, elle manque cruellement de méthodologie pour mesurer et évaluer la situation dans chaque pays. Pour être efficace, cet outil doit être amélioré. Le rehaussement des relations doit dépendre des engagements réels du pays tiers en matière de Droits de l'Homme. Le Parlement doit se frayer un chemin pour participer à l'évaluation des plans d'action et en conséquence, à l'élaboration des priorités des plans renouvelés. Il doit aussi avoir la possibilité d'assister aux réunions des sous-comités Droits de l'Homme et Justice/Affaires Intérieures (JAI) aux côtés des fonctionnaires de la Commission et en présence des représentants des Etats

membres. Enfin, pour que l'action extérieure de l'Union repose effectivement sur les principes qui ont présidé à sa création et à son développement, le Parlement doit être en capacité de faire valoir son rôle de contrôle parlementaire.

Parmi les chevaux de bataille des Verts figurent l'absolute nécessité d'instaurer des stratégies Droits de l'Homme par pays comme nouvel instrument pour rationaliser notre action vis-à-vis des pays tiers. Dans un premier temps, le Parlement pourrait être informé du contenu de ces stratégies. Mais à terme, il devrait être associé parce qu'une coordination entre institutions est incontournable pour mener une politique efficace sans que cela d'ailleurs ne modifie l'équilibre institutionnel et le rôle de chaque institution.

Enfin, si nous avons livré bataille pour obtenir un instrument financier spécifique sur les Droits de l'Homme et la démocratie, c'est en partie pour soutenir et protéger les défenseurs des Droits de l'Homme dans les pays dits « difficiles ». Bêtes noires des pays non-démocratiques, les défenseurs qui portent la contradiction et dénoncent les violations orchestrées par leur gouvernement, sont chaque jour davantage menacés, harcelés, opprimés, torturés, incarcérés voire même assassinés. Ils font les frais de nombreuses lois, toutes plus restrictives les unes que les autres dans de nombreux pays comme la Chine, la Russie, l'Egypte et la Tunisie ou font l'objet d'accusation au nom de la lutte contre le terrorisme ou l'extrémisme. Notre action est infime, mais indispensable. Pour la renforcer, nous avons proposé de mettre en place un *focal point* pour les défenseurs des Droits de l'Homme dans chacune des trois institutions européennes en s'inspirant du mécanisme existant depuis deux ans au Bureau des Institutions Démocratiques et des Droits de l'Homme (BIDDH) de l'OSCE. Cela nous permettrait d'unir nos efforts et d'élargir notre action.

Pour conclure, j'aimerais souligner la chance que nous ont offerte les Verts européens de pouvoir construire la sous-commission Droits de l'Homme au Parlement européen tout en regrettant amèrement les nombreux obstacles mis sciemment sur notre route par des forces politiques visibles et invisibles. Le manque de cohérence de cette politique va à la perte de notre action. Cette politique de deux poids, deux mesures ne porte pas uniquement atteinte à notre crédibilité. Elle renforce l'injustice voire dans certains cas, l'impunité. C'est ainsi que se créent la discrimination entre les peuples et la montée des extrémismes. Nous y avons contribué soit par passivité, comme pour les vols de la CIA, soit par inconsistance, pour le Moyen-Orient.

.....
1 Lors du renouvellement du Parlement européen en 2004, les groupes politiques se sont entendus pour restaurer la sous-commission des Droits de l'Homme qui avait été abolie lors de la précédente législature. Au cours de la négociation des Présidences de commissions, les Verts ont opté pour la présidence de cette sous-commission et ont choisi Hélène Flautre (France) pour l'assumer. Chargée de la thématique de l'élargissement au sein de la Commission des Affaires étrangères lors de la précédente législature, Mychelle Rieu a été affectée en 2004 aux Droits de l'Homme. Son rôle ne s'est pas limité à un suivi classique des travaux parlementaires mais il a consisté à concevoir, aux côtés de la Présidente, une méthode de travail et de développement des mécanismes Droits de l'Homme pour renforcer le rôle du parlement en la matière

.....
2 Signé le 23 juin 2000 dans la capitale économique du Bénin, après l'expiration de la convention de Lomé, l'accord de Cotonou marque le renouveau de la coopération entre l'Union européenne et les États d'Afrique, Caraïbes et Pacifique (ACP). Conclu pour 20 ans, cet accord, qui sera révisé tous les 5 ans, réunit les 79 États du groupe ACP et les 27 pays de l'Union européenne, soit une population totale de plus de 700 millions de personnes

.....
3 Les critères d'adhésion du Conseil européen de Copenhague de 1993 impliquent que le pays candidat doit impérativement avoir mis en place des institutions stables garantissant la démocratie, l'Etat de droit, les Droits de l'Homme, le respect des minorités et leur protection.

.....
4 A global Force for Human Rights? an audit of European Power at the UN, Richard Gowan and Franziska Brantner, Policy paper, September 2008

L'UE ET LA MONDIALISATION : LE CRÉPUSCULE DE LA LIBÉRALISATION DU COMMERCE ?

→MARTIN KOEHLER

Martin Koehler, politologue, travaille au sein de la Commission Commerce du Parlement européen depuis 2005 et est l'auteur de divers ouvrages sur la politique européenne et internationale.

Martin.Koehler@europarl.europa.eu

Au moment où les Etats européens interviennent massivement pour sauver leurs économies nationales et prennent des mesures très largement incompatibles avec les règles de l'OMC, voici un bilan provisoire de l'entreprise de libéralisation ouverte par la stratégie européenne en matière de commerce mondial au cours des cinq années écoulées de la législature européenne. Il en ressort que le prochain parlement européen devra de toute urgence demander à la Commission un moratoire immédiat sur la poursuite de la mise en œuvre de la stratégie « l'Europe dans le monde ».

La présente législature européenne se termine au milieu de la crise la plus grave que l'économie mondialisée ait jamais connue. Il semble donc opportun de revenir sur ces cinq dernières années en se demandant quelle était la situation en 2004, comment l'UE a contribué à ce gâchis et ce qu'il convient de changer au cours des cinq prochaines années. On se concentrera ici sur la politique relative à la définition de règles internationales en matière de commerce, en considérant les échanges et les opérations financières et de production sous-jacents comme étant au cœur de ce que nous appelons habituellement la « mondialisation ». Il s'agira aussi de

reconnaitre que les causes de l'ampleur particulière de la crise financière sont liées à divers facteurs politiques, et notamment à l'absence de règles et de normes internationales s'appliquant aux secteurs financiers nationaux.

L'engagement variable de l'UE dans le cycle de Doha de l'OMC

Du point de vue de l'introduction de règles pour le commerce mondial, de même que, tout simplement, du point de vue de l'échange de biens, le processus de mondialisation s'est probablement achevé à peu près au début de ce millénaire. Depuis la création de l'OMC en 1995, les cycles consécutifs de négociations tarifaires dans le cadre de l'ancien GATT ont pris fin. Un système dense de règles d'accès concernant 140 pays a entraîné la création d'un marché mondial et les membres de l'OMC ont principalement travaillé à la mise en œuvre des nouvelles composantes du régime commercial. Ils ont notamment contribué à la détermination des droits de douane sur les produits agricoles et à l'élaboration de règles relatives aux droits de propriété intellectuelle (ADPIC). Les éléments qui ont poussé l'UE à rester vigilante sont l'adhésion de nouveaux membres à l'OMC, en particulier de la Chine, et l'interprétation du droit commercial par le système de règlement des différents de l'OMC, bien plus que la perspective de nouveaux cycles de négociations tarifaires.

Cette position a changé au moment où, de manière inattendue, s'est présentée l'occasion politique de convoquer un nouveau cycle de négociations commerciales à la suite des événements du 11 septembre. L'UE a immédiatement saisi l'occasion d'inscrire au « Programme de Doha pour le développement » la liste complète de sujets dont elle souhaitait discuter. Ceux-ci n'avaient pas grand chose à voir avec les droits de douane et le développement mais renvoyaient à son intérêt de créer un cadre international homogène pour les

opérations de ses entreprises transnationales. En novembre 2001, à Doha, l'UE a réussi, contre la volonté de bon nombre de pays en développement, à inscrire à l'ordre du jour tous les points qu'elle avait proposés lors d'une réunion de l'OMC à Singapour en 1996, notamment la libéralisation des services et des marchés publics ainsi que les nouvelles règles en matière d'investissement et de concurrence. L'UE est également parvenue à ficeler ce paquet de telle manière que la réalisation des promesses en matière de développement et l'ouverture des marchés agricoles de l'UE dépendent de l'acceptation par les pays en développement de la liste de souhaits de l'UE. C'est ce que l'on appelle le principe de « l'engagement unique » du cycle de Doha : rien n'est approuvé tant que l'ensemble ne l'est pas. Cela a permis à l'UE de réussir un deuxième coup : elle a pu masquer ses énormes difficultés à ouvrir ses marchés agricoles et à réduire les subventions qu'elle accorde aux agriculteurs nationaux - des promesses également faites lors de la création de l'OMC en 1994 - en spéculant sur le fait que, durant le cycle de Doha, les pays en développement devraient à leur tour faire tant de concessions sur les sujets « de Singapour » et que le résultat pourrait être défendu face aux intérêts des agriculteurs de l'UE.

Ainsi, en 2001, l'UE a été le principal instigateur de la nouvelle orientation donnée à un processus de mondialisation qui dépassait de loin le cadre du commerce pour passer à une profonde intégration économique qui aurait ressemblé au marché intérieur de l'UE à ses débuts. L'administration américaine dirigée par Bush a soutenu l'UE, bien que, dans les coulisses, elle ait déjà enfreint le multilatéralisme de l'OMC pour se concentrer à nouveau sur des initiatives régionales.

Toutefois, la victoire de l'UE a fait long feu. Lorsque quelques pays en développement ont quitté la réunion ministérielle de l'OMC tenue en septembre 2003 à Cancún (Mexique), l'UE a ainsi raté son objectif d'établir des règles internationales en matière d'investis-

sement et de concurrence et, par conséquent, elle a commencé à se désintéresser du cycle de Doha même. À cette époque, les Verts ont pris part à la grande coalition d'ONG et de mouvements de la société civile qui ont résisté à la surcharge - inspirée par l'UE - du programme commercial par des questions non commerciales, en se ralliant sous le slogan « *l'OMC : la soumettre ou la supprimer* ». L'échec de l'UE à Cancún signifiait également le succès de notre travail, non pas au sein du Parlement européen où la grande coalition entre les démocrates-chrétiens et sociaux-démocrates continuait à apporter son soutien inconditionnel au commissaire européen chargé du commerce, M. Lamy, mais bien dans les rues de Bruxelles, de Genève, de Porto Alegre ou de Cancún.

Le fait que le cycle de Doha ait survécu au départ de son plus grand partisan est probablement dû en grande partie au changement de fonction de M. Lamy qui a quitté son poste de commissaire européen chargé du commerce pour occuper la fonction de secrétaire général de l'OMC et aux efforts qu'il a déployés pour faire converger les quelques derniers intérêts de l'UE avec les exigences de plus en plus fermes des économies émergentes. En effet, M. Lamy a réussi, lors de la réunion ministérielle de l'OMC, organisée à Hong Kong en décembre 2005, à empêcher que l'ensemble de la libéralisation des services soit retiré des négociations et à ce que l'accès aux marchés des services des pays en développement conditionne tout progrès dans l'accès de ces pays aux marchés agricoles de l'UE (et des États-Unis). Avec des mouvements du monde entier, les Verts ont défilé dans les rues de Hong Kong en clamant « *Non à l'annexe C* » (la partie « services » de la déclaration de Hong Kong). Cependant, M. Lamy a finalement convaincu l'Afrique du Sud de ne pas quitter les négociations. Nous avons alors perdu.

Étant donné l'issue des négociations de Hong Kong, la perspective d'inclure des règles internationales en matière d'investissement en utilisant le moyen détourné d'un accord sur les services (GATS,

mode III) est restée possible pour l'UE qui a dès lors déployé des efforts dans le but poursuivre la libéralisation des services financiers, ce qui constituait l'un des derniers objectifs de l'UE. Avant fin 2005, l'UE s'est à nouveau intéressée au cycle de Doha, bien que sans l'enthousiasme montré en 2001.

Du commerce mondial à l'approvisionnement global

Bien entendu, la politique économique ne part pas de rien mais reflète les changements de modèles économiques et de structures de pouvoir ainsi que les changements survenant en même temps dans l'ensemble des courants politiques. Depuis l'existence des règles internationales de l'OMC en matière de commerce, nous avons observé un immense changement dans la manière dont les processus de production sont organisés dans le monde. Il est presque comique de constater que le fait que l'OMC soit parvenue à faciliter ce processus entraîne partiellement une perte graduelle de son importance, en particulier pour l'UE et d'autres économies parmi les plus avancées.

L'intérêt décroissant de l'UE pour le cycle de Doha s'explique donc en partie par des batailles perdues. De même, et c'est peut-être plus important, l'OMC, qui se concentre sur la réduction des droits de douane, n'est pas le forum idéal pour aborder ce qui est de plus en plus considéré comme le facteur de coût le plus gênant par des multinationales installées dans l'UE, comme IKEA, Nokia, H&M ou Volkswagen. Celles-ci se fournissent en ressources dans le monde entier, les envoient dans des usines où les composants sont assemblés, puis envoient ceux-ci là où les produits finaux sont assemblés et vendent ces derniers sur le marché le plus proche. Pour ces entreprises, les droits de douane peuvent être inclus dans leurs frais, ce qui ne représente pas d'inconvénient, du moins tant que les concurrents sont soumis aux mêmes règles. Ce qui mécontente

les entreprises multinationales est qu'il est impossible de planifier correctement leurs activités dans un environnement fluctuant de règles et de normes nationales appliquées aux produits, comme les règlements relatifs à la santé ou aux essais. Elles sont bien sûr perturbées par les différences et les modifications au niveau national, dans les règlements relatifs aux investissements, dans les réglementations portant sur la propriété intellectuelle et dans la politique de la concurrence. Ces facteurs laissent également une grande place à des avantages déguisés si les concurrents trouvent un moyen de les contourner par la corruption ou par la conclusion d'accords bilatéraux entre les États impliqués. Par conséquent, afin d'organiser l'approvisionnement mondial le moins cher possible tout en retirant un avantage par rapport aux concurrents, le cadre multilatéral des accords commerciaux n'est qu'une solution de second choix, après les accords commerciaux bilatéraux et la coopération dans le domaine réglementaire.

Ceci est valable non seulement pour la production de biens mais davantage encore pour les services dont le commerce est en principe entravé par des réglementations nationales et non par les droits de douane ; par ailleurs, pour la libéralisation des services, l'OMC, qui se concentre sur la réduction des droits de douane, n'est pas tout à fait adaptée. Les services financiers en particulier ont suivi de près le processus de l'approvisionnement mondial pour la production des biens. Un accord de l'OMC sur les services financiers, datant de 1998, en est à l'origine. Au-delà de l'OMC, il existe une myriade de Traité Bilatéraux d'Investissement (TBI) et quelques accords commerciaux bilatéraux qui couvrent entièrement le commerce des services financiers. Dans les chaînes d'approvisionnement mondiales, le rôle des services financiers est essentiel. Les multinationales veulent pouvoir transférer librement leurs bénéfices et leurs actifs afin d'affecter leurs ressources financières là où elles ont le plus de valeur à un moment précis de l'évolution des marchés. Étant donné l'écart croissant en matière d'amortissement des capitaux entre les ressources produc-

tives et financières, l'activité libre de tout obstacle des services financiers est devenue un objectif en soi, sans aucun rapport avec les modèles commerciaux à partir desquels la demande de libéralisation de ces services était apparue.

Depuis le début du cycle de Doha, la tendance a été fortement orientée vers ces nouveaux processus de production mondiale. La restructuration des économies asiatiques après la crise financière asiatique de 1997-1998 et l'adhésion de la Chine à l'OMC après 2001 l'ont encore renforcée. Cela ne signifie pas pour autant que les processus traditionnels d'échange des biens soient abandonnés ou que les réductions des droits de douane ne soient plus importantes pour les économies avancées. Néanmoins, de tels changements trouvent différentes traductions politiques.

Il convient d'aborder au moins un facteur supplémentaire qui explique, sinon l'intérêt décroissant de l'UE pour les règles multilatérales en matière de commerce, du moins son impatience croissante quant au rythme du cycle de Doha : les efforts consentis par les États-Unis pour conclure des accords bilatéraux sur la coopération dans le domaine commercial et réglementaire avec les pays riches en ressources du continent américain et avec les principaux pays producteurs asiatiques, à une époque de concurrence transatlantique intense où chaque côté cherche à imposer des normes internationales pour les chaînes de production mondiales, depuis les normes sur les produits jusqu'à la législation relative à la propriété intellectuelle.

Une Europe globale - la révision de la politique commerciale de l'UE au cours de cette législature

À l'automne 1994, lorsque l'ultralibéral Peter Mandelson a été désigné à la tête de la direction générale « Commerce » de la nouvelle Commission européenne, il a immédiatement changé de cap

afin de satisfaire principalement les intérêts des grandes entreprises européennes. Deux ans plus tard, l'UE a lancé une nouvelle stratégie en matière de commerce extérieur intitulée « *Une Europe compétitive dans une économie mondialisée* ». Cette nouvelle politique a principalement abandonné l'approche multilatérale de l'OMC à l'égard de la libéralisation progressive des échanges et a adopté à la place un bilatéralisme agressif.

Depuis 2007, l'*« Europe dans le monde »* fait office de volet extérieur de la stratégie communautaire de Lisbonne. Les accords conclus avec les économies les plus compétitives du monde doivent créer un marché homogène pour les biens, les services et les capitaux, conformément au principe de la libre concurrence, ce qui étend effectivement les pressions concurrentielles au niveau mondial tout en les intensifiant dans l'UE. La nouvelle stratégie commerciale dépasse donc largement le commerce : elle touche tous les aspects économiques, sociaux et de genre de la vie en Europe.

L'objectif de l'*« Europe dans le monde »* consiste à ouvrir des marchés étrangers plus rapidement que ce ne fut le cas par le biais de l'OMC. Il est notamment prévu de garantir un accès européen libre aux matières premières, ce qui donnera probablement lieu à une course plus intense entre toutes les économies industrielles pour obtenir les meilleures conditions d'accès aux pays riches en ressources. L'ouverture des marchés sera également bien plus vaste, puisqu'elle inclura des questions sur lesquelles l'UE a perdu au cycle de Doha, à savoir la politique de la concurrence, les règles d'investissement et les marchés publics, ainsi que des questions sur lesquelles l'OMC ne va pas assez loin pour l'UE, telles que les règles sur l'établissement des services et la protection des droits de propriété intellectuelle.

Le plus important, toutefois, c'est que l'*« Europe dans le monde »* ne soit pas principalement axée sur la réduction des droits de douane mais qu'elle se concentre également sur la réduction de ce

que l'on appelle les Obstacles Non Tarifaires (ONT) au commerce et sur la recherche d'une convergence réglementaire avec les partenaires commerciaux.

Toute règle, norme ou mesure ayant des répercussions sur les échanges peut en pratique constituer un obstacle non tarifaire au commerce. Les ONT ne sont pas clairement définis dans les règles de l'OMC. Ils peuvent être liés à des mesures en matière de santé ou à des exigences d'étiquetage, tout comme à des règles relatives aux déclarations en douane. L'*« Europe dans le monde »* élargit également les ONT aux processus : elle voit des obstacles non seulement dans certaines mesures mais aussi dans la manière dont elles sont appliquées « *sans consultation suffisante* ». Cela va dans le sens des « *engagements pris préalablement aux consultations* » que les États-Unis recherchent dans leurs accords commerciaux bilatéraux : lorsque des pays veulent modifier leurs règles relatives aux échanges, ils doivent associer les États-Unis au processus de prise de décision. De même, l'*« Europe dans le monde »* requiert « *des consultations, des procédures de notification préalable, des échanges d'informations et la possibilité de formuler des commentaires* ».

La convergence réglementaire signifie que les règles et les pratiques de l'UE devront être conformes à celles de ses partenaires commerciaux - et vice versa - et être « *moins restrictives en matière de commerce* ». L'*« Europe dans le monde »* exige que cet aspect externe soit pris en considération au début de la prise de décision sur des questions de politique intérieure afin de réduire au minimum les différends réglementaires entre les partenaires commerciaux. La convergence réglementaire peut donc aisément entraîner la dévalorisation des normes communautaires. En effet, dans la plupart des domaines, les règles de l'UE sont plus strictes qu'ailleurs, ce qui fait que dans des négociations sur la convergence réglementaire, l'UE devrait probablement abandonner un certain niveau de réglementation et se contenter de règles plus faibles. De plus,

en accordant dès le départ un rôle déterminant dans la définition des règles aux pays et aux entreprises transnationales qui sont des partenaires commerciaux, les exigences de ceux-ci affaibliront certainement les normes de l'UE. La Commission européenne promet qu'elle « défendra les normes européennes », mais elle ne précise pas comment y parvenir.

C'est sur ce point que l'*« Europe dans le monde »* exerce une pression dans toute l'UE pour renforcer la compétitivité : elle permet un exercice systématique de pression extérieure afin d'influencer l'établissement de règles internes à l'UE. Pour les multinationales européennes actives en Corée, en Inde ou dans les États de l'ANASE, cela ouvre la voie à la création d'une chaîne de valeur homogène dont les frais de transaction sont les plus bas.

Outre ces principaux éléments, la stratégie de l'*« Europe dans le monde »* vise également à favoriser les relations d'affaires entre les bureaux de l'UE et les entreprises européennes des pays émergents afin de déceler précolement les règlements qui entravent le commerce. À l'origine, l'*« Europe dans le monde »* visait également à démanteler les Instruments de Défense Commerciale (IDC) existants, en particulier les règles antidumping de l'UE. Les IDC sont principalement utilisés par des entreprises dont le site de production se trouve dans l'UE contre les pratiques de dumping des multinationales installées dans l'UE qui délocalisent leur production dans des pays tiers ou qui la sous-traitent à des sociétés étrangères. M. Mandelson soutenait que la création de valeur par des multinationales de l'UE, par exemple en Chine, devait être considérée comme tout aussi importante pour le bien-être dans l'UE que le maintien de postes de travail dans l'UE même.

La nouvelle stratégie commerciale de Mandelson a profondément divisé les États membres de l'UE qui résistent chacun bien différemment à la concurrence mondiale ouverte. En effet, une ma-

jorité du Conseil a finalement rejeté, à tout le moins, la « réforme » des instruments de défense commerciale, qui a été abandonnée en 2007. L'*« Europe dans le monde »* a également semé la discorde au sein de la Commission européenne étant donné que son postulat de concurrence totale bat en brèche de manière très manifeste d'autres objectifs politiques fondamentaux de l'UE, tels que la lutte contre le changement climatique, le développement des pays plus pauvres ou le maintien à un niveau élevé des normes dans les domaines social, environnemental, de la santé et de la protection des consommateurs.

Le débat sur la stratégie de l'*« Europe dans le monde »* est probablement le mieux illustré par l'alternative qui a fait l'objet de discussions houleuses autour du thème de la « menace chinoise » : soit nous nous allions aux États-Unis dans un marché transatlantique protégé en restant dans le plus grand bloc économique au monde (bien que nous risquions d'y être perdants à long terme), soit nous nous engagions dans une course concurrentielle ouverte avec les puissances asiatiques émergentes (bien que nous risquions d'y être également perdants à très court terme mais seulement temporairement pour ce qui concerne nos normes sociales). L'*« Europe dans le monde »* a finalement mis l'accent sur cette deuxième option. Le fait que la crise économique mondiale ait démontré qu'aucune de ces deux hypothèses n'était correcte prouve l'instabilité des raisonnements économiques qui ont largement dominé la majeure partie de la présente législature.

Il est très frappant d'observer que, dans une telle situation politique controversée, le Parlement européen a pleinement soutenu la position de M. Mandelson (à l'exception de sa réforme antidumping), les démocrates-chrétiens l'ayant appuyé sans conditions et les sociaux-démocrates s'en tirant un peu mieux en insistant sur les chapitres relatifs au développement durable dans les premières négociations portant sur les accords de libre-échange avec l'Asie et d'autres pays. Jusqu'ici, en pleine crise économique, les démocrates-chrétiens soutiennent toujours les négociations sur le libre-

échange dans le cadre de la stratégie de l'*« Europe dans le monde »*, tandis que les sociaux-démocrates sont de plus en plus divisés. Au contraire, les Verts se sont opposés dès le départ à l'*« Europe dans le monde »*, sous toutes ses formes.

Si la stratégie de l'*« Europe dans le monde »* est trop récente pour qu'on l'accuse d'être responsable, même indirectement, de la crise économique actuelle, l'on peut tout de même avancer qu'elle a synchronisé la politique officielle de l'UE avec le comportement rapace d'acteurs individuels à l'origine de la crise. Du reste, l'Europe a toujours tendance à négliger sa durabilité économique à long terme. Cependant, l'*« Europe dans le monde »* se fonde solidement sur une situation initiée dans les années 80 par l'OMC, mais sans le multilatéralisme qui était censé accompagner les règles de l'OMC.

La situation au printemps 2009

Trente mois de politique commerciale communautaire inscrite dans le cadre de la stratégie de l'*« Europe dans le monde »* ne sont certainement pas suffisants pour évaluer sa réussite. Néanmoins, les dynamiques politiques et économiques qui ont encouragé sa création ont tellement changé qu'il sera bien plus difficile pour l'UE d'obtenir durant les deux prochaines années ce qu'elle n'est pas parvenue à atteindre au cours de ces deux dernières années.

La liste des résultats obtenus est très courte et l'on se demande sérieusement s'ils peuvent être considérés comme des réussites ou comme des éléments déterminants pour la stratégie.

Dans le cadre d'une nouvelle stratégie de l'UE d'accès aux marchés, la coopération entre les délégations de la Commission européenne dans les pays cibles asiatiques et les entreprises européennes qui y exercent leurs activités a été renforcée.

Il reste toutefois à vérifier si les entreprises de l'UE coopèrent réellement ou essaient de conserver des avantages particuliers qu'elles possèdent par rapport à leurs concurrents. Les négociations menées sur un Accord Commercial Anti-Contrefaçon plurilatéral (ACAC) avec les principaux partenaires de l'OCDE sont marquées par les efforts visant à faire appliquer la protection des droits de propriété intellectuelle. Cependant, la plupart des pays cibles de l'*« Europe dans le monde »* ne prennent pas part aux négociations sur l'ACAC. Il existe aujourd'hui un Conseil Economique Transatlantique (CET) qui permet de lever les obstacles internes au commerce existant sur le marché transatlantique mais, concrètement, il n'a encore éliminé aucun obstacle et son dossier pilote - l'acceptation de poulets américains traités au chlore sur le marché de l'UE - s'est avéré catastrophique pour la Commission européenne en termes de relations publiques.

En revanche, les points figurant sur la liste des travaux inachevés de l'*« Europe dans le monde »* sont assez importants. Jusqu'à présent, aucune des négociations menées sur les Accords de Libre-Echange (ALE) avec les pays cibles n'a pu déboucher sur un résultat tangible. Toutes ces négociations sont bloquées à divers niveaux. L'intérêt de la plupart des pays partenaires s'estompe de mois en mois. Les négociations conduites avec les pays de l'ANASE n'ont même pas encore réellement débuté; le dernier cycle de négociations avec l'Inde a été annulé; les négociations avec la Corée s'enlisent sur les questions commerciales habituelles. En cette période de crise économique, notamment sur la question des importations de voitures à droits nuls, les négociations avec la communauté andine ont été arrêtées et jusqu'ici les négociations avec l'Amérique centrale n'ont pas beaucoup progressé au-delà des questions tarifaires.

Si on considère que les négociations engagées sur les Accords de Partenariat Européens (APE) avec les pays d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique font partie de l'*« Europe dans le monde »* - les

APE ont été conçus en tenant compte de la compatibilité avec les règles de l'OMC auxquelles bon nombre d'éléments de la stratégie de l'*« Europe dans le monde »* ont été ajoutés -, il suffit de constater qu'à l'heure actuelle seuls les pays des Caraïbes ont approuvé un APE « complet », qui comprend les nouveaux éléments du programme de l'*« Europe dans le monde »*. Les cinq autres régions concernées par les APE refusent, dans une mesure plus ou moins large, de reprendre le programme de l'*« Europe dans le monde »*.

Il convient de rappeler qu'il s'agit principalement des nouveaux éléments de l'*« Europe dans le monde »* que les pays cibles rejettent plus ou moins clairement, notamment la libéralisation des achats, une politique de la concurrence concertée, des accords à part entière en matière d'investissement, excepté les investissements dans les services, et un engagement plus contraignant envers la coopération dans le domaine réglementaire.

La triple crise actuelle, à savoir l'effondrement des marchés financiers, la chute brutale des volumes échangés et l'échec mondial dans la lutte contre le changement climatique, a suscité un vaste débat politique parmi les citoyens sur la sagesse de politiques économiques qui n'apportent pas de réponses adéquates. Ce débat s'étend de plus en plus à la stratégie commerciale de l'*« Europe dans le monde »* et à la libéralisation dans le domaine des relations économiques internationales, libéralisation induite par les règles de l'OMC. Le fait que le cycle de Doha soit bientôt mis entre parenthèses malgré la forte pression exercée par le G20 pour le conclure ne laisse entrevoir à la Commission européenne aucune possibilité de poursuivre l'exécution de sa stratégie de l'*« Europe dans le monde »*.

Le Parlement européen se rend de plus en plus compte que l'*« Europe dans le monde »* suit, voire accentue, la philosophie économique de la libéralisation dont on a perdu le contrôle ces

dernières années et qui est aujourd'hui clairement en crise. La débâcle financière et économique actuelle nous rappelle en effet douloureusement que les forces de marché qui agissent à un niveau interconnecté et mondial ont plutôt besoin de réglementations plus nombreuses et plus strictes et d'autant d'intervention politique qu'il y en avait dans nos vieux marchés limités aux échanges nationaux.

Nous assistons actuellement à une intervention massive des États dans les marchés et un assez grand nombre de mesures adoptées au cours des derniers mois sont incompatibles avec l'esprit, voire avec les règles que défend l'OMC et que propage la stratégie de l'*« Europe dans le monde »*. Subitement, les convictions de longue date sont remises en question.

Était-il si judicieux de libéraliser le commerce des services financiers dans le cadre de l'OMC en facilitant la création de géants qui exercent leurs activités dans la moitié du monde et qui peuvent retirer à volonté des actifs ou des économies à un endroit pour combler des manques à un autre endroit ? Est-il maintenant opportun de demander aux pays partenaires négociant un accord de libre-échange dans le cadre de l'*« Europe dans le monde »* d'accepter l'introduction d'un nouveau « produit financier » sur leur territoire ? Nous-mêmes, accepterions-nous cela à la lumière de toutes les « innovations » en matière de produits financiers qui ont fait chuter le système financier ? Est-il si judicieux de demander aux pays partenaires des négociations commerciales menées dans le contexte de l'*« Europe dans le monde »* d'ouvrir complètement leurs marchés publics à la concurrence ? Accepterions-nous que des soumissionnaires étrangers profitent des plans de relance économique financés par les contribuables et qui seraient censés de relancer l'emploi là où les impôts sont prélevés, là où les gouvernements trouvent un soutien politique, c'est-à-dire au niveau national ?

De même, le manque de lien entre la stratégie de l'*« Europe dans le monde »* et la nécessité de lutter contre le changement climatique est de plus en plus évident, bien que cela ne soit encore admis que par une minorité au Parlement européen. La politique relative au changement climatique exige tout le contraire de l'approche rapace à l'égard des ressources, telle que la développe le programme de l'*« Europe dans le monde »* : la question de l'accès aux ressources doit être traitée à un niveau multilatéral si l'on veut qu'elle mène à l'égalité, à la sécurité et aux incitations à utiliser moins de ressources dans les pays industrialisés ou à dédommager les pays plus pauvres lorsqu'il n'extraient pas de ressources. Le fait que l'*« Europe dans le monde »* recherche les normes communes les plus faibles entraînera considérablement l'introduction des normes environnementales plus strictes qui sont nécessaires de toute urgence pour lutter contre le changement climatique, tant dans les pays partenaires que dans l'UE. La libéralisation des marchés publics rendra la tâche encore plus ardue aux autorités publiques lorsqu'elles devront justifier l'affectation de l'argent des contribuables à des projets de grande envergure destinés à lancer rapidement les transformations indispensables pour parvenir aux technologies à émissions nulles de dioxyde de carbone, en particulier dans les pays émergents. C'est d'autant plus le cas dans le cadre d'une stratégie de l'*« Europe dans le monde »* lorsqu'il s'agit de contrôler minutieusement les transferts de technologies et de faire appliquer fermement la protection de la propriété intellectuelle, alors que le changement climatique nécessiterait la diffusion la plus vaste possible de technologies innovantes aux coûts les plus bas possible.

Quelles orientations pour l'avenir?

Le raisonnement de l'*« Europe dans le monde »* est dépassé. La triple crise actuelle (crise financière, déclin économique et changement climatique qui s'accélère) l'a rendu obsolète. Si nous ajoutons

à cela la perspective de la flambée des prix des aliments, de l'énergie et des minéraux, nous avons tous les ingrédients d'une parfaite tempête. Au moins, cette éventualité risque de faire sombrer une bonne fois pour toutes l'*« Europe dans le monde »*, telle qu'elle est conçue actuellement.

Si nous voulons faire savoir à nos partenaires internationaux que nous avons compris que les temps ont changé, dès le début de la prochaine législature nous devrions demander à la Commission européenne, d'instaurer un moratoire immédiat en ce qui concerne la mise en œuvre de l'*« Europe dans le monde »*. Nous devrions suspendre toutes les négociations relatives aux accords de libre-échange. Il est complètement fou que l'UE continue de demander à ses partenaires commerciaux des accords ambitieux sur l'ensemble des points de la stratégie de l'*« Europe dans le monde »*.

En attendant, nous devrions sérieusement nous demander s'il est dans notre intérêt de faire progresser la libéralisation, voulue par l'OMC, du secteur des services financiers qui fut à l'origine de la création de monstres gigantesques et de leur chute, du manque de capitaux dans les filiales et les agences bancaires des pays tiers et des difficultés de s'engager dans une réglementation prudentielle efficace à l'échelon national. Nous devrions sérieusement nous demander s'il est dans notre intérêt de compliquer le recours aux marchés publics en tant qu'outil politique destiné à soutenir ouvertement certaines industries nationales. Nous devrions réfléchir à deux fois à la question de savoir si la poursuite de la libéralisation du commerce des produits alimentaires compromet la recherche de pays partenaires en vue d'un renforcement de la sécurité alimentaire. Et, d'une manière générale, nous devrions réexaminer s'il est opportun d'encourager les délocalisations, étant donné que cette option fait partie du programme de l'*« Europe dans le monde »*, à la lumière de la nécessité urgente de lutter contre le changement climatique.

Il est également indispensable que l'UE révise les règles de l'OMC à la lumière de la triple crise actuelle. À l'heure actuelle, rien ne pourrait être plus préjudiciable que d'enfermer le monde dans un plus grand nombre de règles similaires à celles qui ont ouvert la voie au chaos actuel. La non-conclusion du cycle de Doha serait donc un soulagement. Toute nouvelle règle commerciale de l'OMC doit être intégrée correctement dans l'ensemble des règles internationales en matière de gouvernance économique qui, espérons-le, feront suite à la crise. Pour commencer, l'UE devrait résister à toute tentative de l'OMC de faire progresser la libéralisation des services financiers tant que la responsabilité des règles de l'OMC dans la propagation et l'ampleur de la crise financière n'a pas fait l'objet d'une évaluation et que de solides règles internationales de contrôle ne sont pas établies et mises en œuvre.

Espérons que cet examen minutieux des relations commerciales permettra de réaliser qu'il est vital de préserver un espace politique dans l'UE et dans les pays tiers afin d'encourager de nouvelles voies en faveur du développement économique durable. Les règles sociales et environnementales ne doivent pas être considérées comme des obstacles au commerce. Aucun partenaire commercial ne devrait subir de pressions visant à l'inciter à s'engager sur des règles relatives à l'ouverture des marchés publics, à la liberté d'investissement ou à la libéralisation des services. Si l'UE ou les pays partenaires expriment des préférences communes sur la manière de parvenir au développement durable, des accords commerciaux doivent alors prévoir la possibilité d'une renégociation ou d'une compensation équitable.

Sur cette base, nous pourrons nous efforcer de convaincre une majorité des membres de l'UE de remplacer l'objectif de la concurrence mondiale par un objectif de coopération mondiale et de chercher à savoir comment adapter au mieux nos modèles économiques pour lutter sérieusement contre le changement climatique

et la détérioration de l'environnement ainsi que pour répondre à la nécessité de parvenir à un meilleur équilibre entre les pauvres et les riches. Nous devons collaborer à l'échelle internationale afin de trouver les meilleurs moyens d'organiser une activité économique qui consomme moins de ressources et génère une plus grande satisfaction sociale, au-delà du consumérisme.

COMMENT LES VERTS AGISSENT POUR UNE POLITIQUE ÉNERGÉTIQUE SOUTENABLE

→ ZÉNOBE GRENZMANN

L'énergie a constitué et continuera de constituer une priorité pour les Verts. Au Parlement européen, leur rôle est tantôt de combattre des majorités acquises au nucléaire tantôt d'être un moteur de changement, comme dans le dossier des énergies renouvelables où ce sont les Verts qui ont vraiment permis que l'Europe se dote d'une stratégie ambitieuse de développement.

Bien au-delà des grandes déclarations de principes sur l'écologie, le travail des Verts au Parlement européen est caractérisé par un ensemble de démarches effectuées très souvent dans l'ombre. Malgré son côté un peu ingrat, c'est ce travail qui permet des avancées très concrètes, par exemple pour faire en sorte que l'UE se dote d'objectifs contraignants de d'énergies renouvelables.

Un travail par Paquets

Concrètement, le travail du Parlement européen en ce qui concerne l'énergie a été, très souvent, de traiter un certain nombre de « Paquets » législatifs, en l'occurrence un ensemble de propositions de directives et de règlements qui sont destinées à être ensuite transposées dans les différentes législations des Etats membres. Durant la législature 2004-2009, ces Paquets ont porté sur le mar-

ché intérieur de l'énergie, la protection du climat, y compris le développement des énergies renouvelables.

C'est la Commission européenne qui prend l'initiative de rédiger ces projets et puis de les soumettre au Parlement et au Conseil.

Mais dans le cadre des questions nucléaires qui entrent dans le champ du Traité Euratom, à savoir le Traité qui vise la « formation et la croissance rapide des industries nucléaires » au sein des pays membres, c'est-à-dire tant l'organisation que la promotion de l'énergie nucléaire en Europe, le Parlement européen n'est que consulté. Si son avis est favorable, et c'est malheureusement souvent le cas, il sera utilisé par la Commission. Par contre, la Commission le passera sous silence si l'avis est négatif, la Commission européenne étant elle-même pro-nucléaire. En tant que Verts, étant donné notre position minoritaire, nous savons donc d'avance que nous risquons de ramasser des « claques » sur tous les dossiers liés au nucléaire. Mais cela ne nous empêche de travailler d'arrache-pied sur ces questions. Depuis le début 2009, le PE examine ce que nous appelons dans notre jargon la directive « zombie » sur la sûreté nucléaire. Nous l'appelons ainsi parce qu'elle date de 2002. Elle est alors passée au Parlement qui a fait son rapport en 2003. Depuis cette date, elle a été successivement bloquée par les Etats membres, avant de se réveiller, un peu comme les morts-vivants. Fin 2008, la Commission nous a soumis une nouvelle directive par laquelle elle essaye de renforcer son pouvoir en ce qui concerne la sûreté nucléaire. En effet, la Commission européenne est la gestionnaire d'Euratom mais, en dehors de la R&D, elle n'a pas de compétence en ce qui concerne l'harmonisation des règles de sûreté des centrales atomiques. En outre, des Etats membres comme la France ou la Belgique aimeraient bien déléguer à la Commission les dossiers «chauds» que sont les déchets et la sûreté des centrales. Cela leur permettrait de se débarrasser d'une responsabilité encombrante et cela, pourrait même leur ouvrir à l'avenir des perspectives de

financement européen. Mais c'est surtout un écran de fumée qui cache une stratégie mise en place par le lobby nucléaire pour se déresponsabiliser sur la Commission de Bruxelles. Actuellement, à part les Verts, les seuls qui s'opposent à cette nouvelle directive sont les Allemands et les Britanniques. Les premiers pensent que la directive va se traduire par une baisse du niveau de sûreté dans leurs centrales et les seconds jugent très classiquement que cette compétence relève des Etats et non de l'Union européenne. Nous, les Verts, exprimons d'autant mieux notre opposition sur ce sujet que nous avons reçu le rôle d'émettre une opinion pour le compte de la commission «Environnement» du PE. Nous pouvons donc donner notre opinion à la Commission ITRE (pour Industrie, Télécom, Recherche et Energie), qui elle-même est en charge de remettre le rapport final. La députée allemande Rebecca Harms (qui vient précisément de la région de Gorleben en Allemagne où sont stockés les déchets nucléaires) pourra donc exprimer l'avis des Verts. En effet, si un sujet concerne plusieurs commissions parlementaires, une « commission maître » est désignée pour gérer le dossier. Mais les autres commissions peuvent donner leur avis et le transmettre à la « commission maître » qui est en charge. Dans ce dossier, c'est la Commission ITRE qui est maître et la commission Environnement (ENVI) peut donner son avis. C'est utile parce que quelqu'un qui est en charge d'une opinion disposera d'un temps de parole en plénière, ce qui lui permettra notamment d'accéder plus facilement aux médias. Dans le cas de la sûreté nucléaire, l'enjeu est d'éviter que la Commission puisse se servir d'un avis positif du Parlement européen et faire l'écran de fumée décrit ci-dessus. Nous sommes ainsi parvenus à déceler un vice de procédure concernant la base légale de cette directive en trouvant une faille dans le processus, comme en 2002, ce qui avait déjà forcé la Commission à recommencer son travail. Or, cette fois encore nous nous sommes rendu compte qu'elle avait commis la même erreur. Nous dénonçons donc le fait que l'objectif de cette directive n'est pas vraiment d'améliorer la sûreté nucléaire. C'est un fameux défi

dans la mesure où les Verts sont très loin d'être majoritaires et où la tendance majoritaire du Parlement est pro-nucléaire.

Un vrai pouvoir en matière énergétique

Mais en dehors d'Euratom où il est uniquement consulté, le Parlement a beaucoup plus de poids. Il peut exercer ses compétences de co-législateur (avec le Conseil) dans une série de politiques énergétiques.

C'est ainsi que depuis le début de la présidence tchèque de l'Union européenne, nous sommes en négociations afin de finaliser le troisième Paquet sur le marché intérieur de l'énergie. Il s'agit d'un Paquet composé de cinq textes législatifs qui ont donné lieu chacun à un rapport spécifique défendu par des rapporteurs (aucun Vert n'a figuré parmi eux). Ces cinq rapporteurs, au nom du PE, tentent de défendre la position adoptée par le Parlement face au Conseil représenté, pour les six premiers mois de 2009, par la présidence tchèque. Concrètement, dans ce dossier de la libéralisation, les rapporteurs convoquent et organisent la position de négociation avec les différents groupes politiques avant d'entamer chaque tour de négociations avec la présidence de l'Union en fonction. Dans ce cadre, les Verts se concentrent sur certains objectifs clairs et précis. Il s'agit notamment d'insister pour que dans la législation en question, on prenne bien en compte l'apport des énergies renouvelables afin de ne pas être en contradiction avec la directive que nous avons adoptée par ailleurs sur les énergies renouvelables. Tout ce qui peut aider à réduire notre surconsommation est aussi dans notre collimateur. Nous veillons finalement à ce que l'on renforce l'indépendance et le poids des régulateurs nationaux, ce qui est très important. On pourrait se demander pourquoi une famille politique comme les Verts qui est loin d'être majoritaire au PE a tout de même un certain poids dans ce genre de négociations. En fait, il faut savoir que ce qui distingue le Parlement européen des parlements nationaux, c'est qu'il

est réellement possible d'y faire des alliances ponctuelles avec des groupes très différents, par exemple sur de simples articles de loi. Il est en effet possible de soutenir des dispositions identiques pour des raisons différentes. Il n'y a pas de clivage étanche entre une majorité et une opposition intangibles, comme dans les parlements nationaux où ces coalitions ont pour fonction de soutenir des gouvernements représentant plusieurs partis. Mais cela implique d'établir de bons contacts avec ses collègues des autres partis. Il faut aussi savoir que les parlementaires européens verts ont décidé d'avoir moins de personnel de secrétariat et donc plus de conseillers politiques. Les autres travaillent dans des structures plus pyramidales. L'avantage, c'est que cela nous donne plus de force de frappe politique (il y a notamment plus d'expertise et plus de capacité de jouer en amont de la décision).

La victoire de la directive sur les énergies renouvelables

La directive sur les Energies Renouvelables a constitué un enjeu capital pour les Verts et le Parlement y a joué un rôle très important, en bonne partie grâce à nous. Elle est le résultat d'une stratégie de long terme, impliquant plusieurs actions parallèles. Tout d'abord, il a fallu dès le départ établir de bonnes connexions au niveau de la Commission européenne, parce qu'une fois sorti de la Commission européenne, il est beaucoup plus difficile de changer un projet. Il s'agit par exemple d'essayer de trouver des documents qui ne sont pas encore publics afin de tenter d'influencer leur rédaction. C'est un travail un peu comparable à celui qu'effectue un lobby. Dans le cas des énergies renouvelables, les collaborateurs de la Commission européenne sont plus réceptifs à ce que disent les Verts que sur le nucléaire. C'est aussi facilité par le fait que notre député européen en charge du dossier, le luxembourgeois vert Claude Turmes, dispose d'une certaine notoriété. Il a son franc parler mais a surtout une excellente connaissance des dossiers, tant au niveau politique qu'au niveau technique; il est très proche de nombreux experts.

Après le travail dans l'ombre de la Commission, l'autre élément de notre stratégie sur la directive énergies renouvelables a été d'essayer d'obtenir la fonction de rapporteur de la Commission dite ITRE, c'est-à-dire la fonction de représentant du Parlement européen dans le cadre de ces négociations. Nous y sommes parvenus avec la désignation de Claude Turmes. Les fonctions de rapporteur sur une directive sont distribuées sur base d'un système de points qui sont octroyés au prorata du poids de chaque groupe siégeant au Parlement européen. Il s'agit ensuite de développer une stratégie par rapport aux autres groupes, notamment en essayant d'y identifier des alliés qui vont suivre le même projet, notamment au sein de ce qu'on appelle les « rapporteurs fictifs », c'est-à-dire les personnes qui suivent le même projet pour les autres groupes sans en être rapporteur. Par exemple, sur la directive relative aux énergies renouvelables, nous avions des rapporteurs fictifs acquis à notre cause, du moins si on fait abstraction des conservateurs. Enfin, nous devons également avoir une stratégie par rapport aux Etats membres et par rapport au Conseil. La difficulté, c'est que toutes ces démarches doivent être menées en parallèle.

La machine renouvelable est lancée

Mais les Verts sont parvenus à faire en sorte que le Parlement vote une bonne directive en ce qui concerne les énergies renouvelables, à l'exception des agro-carburants. Avec cette directive, l'Europe se fixe comme objectif de parvenir à ce que les énergies renouvelables représentent au moins 20% de la consommation d'énergie finale dans l'UE en 2020. Ce chiffre regroupe les trois grands secteurs des renouvelables: l'électricité, la production de chaleur (eau chaude par exemple) et de froid (frigos par exemple) ainsi que le transport. Si nous voulons réellement atteindre ces 20% en 2020, nous estimons que la part d'électricité d'origine «renouvelables» doit grimper à environ 35 %. Si nous y parvenons, cela voudra dire

que la machine sera vraiment mise en route et qu'on pourra arriver ensuite à 50 % puis 70 % dans les étapes ultérieures. Ce serait vraiment très rassurant pour l'avenir. Ce sont les Verts qui ont lancé l'Europe vers les énergies renouvelables. C'est encore les Verts qui ont permis que l'objectif fixé soit d'au moins 20% (ce qui implique que celui qui veut faire plus peut faire plus)- et qui ont renforcé son caractère contraignant. Nous sommes également parvenus à empêcher que la Commission puisse imposer sa proposition de créer un système d'échange de quotas virtuels d'énergies renouvelables (ce qui ne fait apparemment pas plaisir au gouvernement belge qui aurait préféré pouvoir se contenter d'acheter ailleurs de tels quotas plutôt que de les faire produire en Belgique). Malheureusement, les Verts n'ont pas gagné sur les agro-carburants. C'est une bonne illustration de l'importance de stratégies proactives intervenant de manière très précoce dans le processus d'élaboration juridique. En effet, dès la fin de l'année 2006, c'était «bouclé»: la Commission avait décidé qu'il faudrait que chaque Etat parvienne à 10% d'agro-carburants en 2020 et nous n'avons pas pu l'empêcher. Les Verts au PE préfèrent mettre la priorité sur la nourriture durable que de donner à manger à nos voitures de façon durable. Et nous ferons, tout pour qu'au cours de la révision de cette Directive vers 2013-2014 on mette un terme à cet objectif spécifique.

La directive sur les énergies renouvelables est une des cinq directives du Paquet climat. Ce Paquet est composé par ailleurs de la directive dite ETS (Emission Trading System) qui règle les échanges de quotas d'émission, de la directive dite « Effortsharing » (qui prend en charge la répartition de la réduction des émissions de Gaz à Effet de Serre entre tous les secteurs non-couverts par la directive ETS, comme l'agriculture et le transport, le bâtiment), sur la capture et le stockage du CO₂ et enfin sur les normes d'émissions de CO₂ des voitures. Nous avons eu l'avantage de disposer de deux rapporteurs sur ces cinq directives, Claude Turmes étant rapporteur de la directive sur les énergies renouvelables et

la députée verte finlandaise Satu Hassi de celle relative à l' « effort sharing ». Seule la première a été examinée par la Commission ITRE tandis que les autres ont été traitées par la commission ENVI. L'ensemble de ce Paquet a été approuvé en décembre 2008 sous la pression du président français Nicolas Sarkozy qui exerçait alors la présidence de l'Union européenne. Les Verts ont voté pour la directive énergies renouvelables, pour ETS (après de vifs débats internes), contre la directive Effort Sharing parce qu'elle permet de réaliser deux tiers de son effort de réduction de gaz à effet de serre via ce qu'on appelle les MDP (Mécanismes de Développement Propres). Nous nous sommes toujours battus pour que l'objectif de réduction des émissions de gaz à effet de serre au sein de l'Union européenne soit d'au moins de 30 % en 2020. Il faudrait même que cela soit 40 % parce que c'est l'objectif que nous donnent les scientifiques.

Un manque d'ambition de l'UE

Si le Paquet climat a été voté en première lecture (notamment sous la pression de Sarkozy), il n'en va pas de même du «Paquet» marché intérieur de l'énergie qui suit un processus plus traditionnel de codécision. Un des sujets «phare» vise à la séparation patrimoniale (et plus seulement juridique) ou non, de la production et de la gestion des réseaux d'électricité afin d'éviter que par exemple EDF puisse continuer à être propriétaire ou gestionnaire -même indirectement- du réseau d'électricité et de favoriser en même temps sa propre production. En juillet 2008, le Parlement européen a fini son travail de première lecture. Ensuite, le Conseil a terminé la sienne en décembre 2008. Mais l'Allemagne et la France principalement sont parvenues à défendre les intérêts de leurs champions nationaux. C'est dans ce contexte que l'on entre dans la seconde lecture que nous espérons conclure pour mai 2009. En l'absence à cette date d'accord entre les Institutions européennes, il y aura une

troisième lecture après les élections, ce qui signifie qu'il y aura ce qu'on appelle une « conciliation ».

Le Paquet suivant, c'est le « Energy Recovery Plan », c'est-à-dire le Paquet que l'UE a préparé pour tenter de répondre -timidement- à la crise, du moins en ce qui concerne l'énergie. D'autant plus timide, que le secteur le plus porteur d'emplois et de réduction de consommation, donc de pollution, le secteur des bâtiments a été éliminé de ce plan à la dernière minute par les grands bonzes de la Commission Barroso. La Commission préfère bizarrement jeter les deniers publics dans un rêve technologique : la capture et stockage du CO₂. Le Sommet des chefs d'Etat du mois de mars qui abordera la question de la relance européenne devrait parler de ce Paquet pour lequel une somme de 5 milliards est prévue, dont 3,75 milliards vers des projets «énergie», ce qui est radicalement insuffisant. De ces quelques milliards, la vaste majorité de ce budget devrait aller vers la construction des réseaux gaziers, et la capture du CO₂. Quelques biscuits seront donnés aux énergies renouvelables sous forme de 500 millions pour les éoliennes offshore. Et «zéro euro cent» pour l'isolation des bâtiments et les villes durables. Une aberration en soit. Ces deux derniers montants sont radicalement insuffisants, par exemple quand on le compare au plan Obama. Les Verts tenteront l'impossible en essayant d'arracher et de multiplier les montants octroyés aux renouvelables et aux villes/bâtiments durables. A suivre...

Priorité pour l'après 2009 : réduction des consommations !

La directive-clé pour les semaines et les mois à venir est sans aucun doute la Directive Performance Energétique des Bâtiments dans lesquels 40% de notre énergie est consommée en Europe mais elle ne sera pas achevée au cours de la Présidence tchèque.

Mais plus largement l'Europe devra lancer un programme très ambitieux d'économie d'énergie et de réduction des consommations. Il nous faut plus seulement parler d'efficacité énergétique mais de réduction des consommations. Nous mettons donc tout en œuvre pour qu'en amont des décisions, on puisse partir sur de bonnes bases. Nous préparons donc les présidences suédoise, espagnole et belge (celle-ci commencera en juillet 2010). Les Verts ont également pris l'initiative de demander avec d'autres familles politiques que la Commission européenne prépare une initiative importante en ce concerne la réduction de la consommation – nous l'avons interpellée publiquement parce que nous jugeons que c'est un dossier absolument essentiel.

Ce dont nous avons vraiment besoin, ce n'est pas d'un plan de quelques centaines millions, ce qui est totalement dérisoire, une goutte d'eau dans l'océan de ce qu'il faudrait faire.

Le 1er mars 2009

LES VERTS, GARANTS D'UNE POLITIQUE CLIMATIQUE EUROPÉENNE À LA HAUTEUR DES DÉFIS

→TEHRI LEHTONEN

Terhi Lehtonen, politologue, Conseillère
Environnement pour les Verts/ALE depuis 2003, et 2001-
2003 assistante parlementaire de Mme Heidi Hautala,
députée européenne et co-présidente de Verts/ALE, travaille
notamment sur les questions de protection du climat.

Terhi.Lehtonen@europarl.europa.eu

Avec 5,5 % des voix au Parlement européen, les Verts jouent un rôle qui dépasse de loin leur poids électoral. Sur un enjeu aussi crucial pour l'avenir de l'humanité que celui du changement climatique, ils parviennent à exercer une pression constante et à compenser en partie l'emprise des industries polluantes sur les autres partis. Cet article fait le point sur la politique climatique de l'UE et démontre le caractère absolument indispensable d'un renforcement du poids des Verts dans les instances européennes, notamment eu égard aux concessions que les socialistes et des chrétiens-démocrates européens sont constamment tentés de faire aux lobbies.

En matière de protection du climat, l'Europe fait aujourd'hui figure de modèle sur la scène internationale. Elle est perçue comme le moteur des efforts de la communauté internationale pour éviter que l'évolution du climat ne devienne dangereuse. Même si, à l'aune des efforts nécessaires pour amener les émissions de gaz à effet de serre au niveau recommandé par les scientifiques, la politique européenne et ses résultats ne semblent pas aussi satisfaisants, l'UE s'est néanmoins montrée capable de mettre en place des instruments politiques plus ambitieux que la plupart, si pas l'ensemble, des autres parties à la Convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques.

La politique climatique communautaire

La législation climatique communautaire trouve ses origines dans la mise en œuvre conjointe des engagements pris par la Communauté européenne avec la signature, en 1997, du protocole de Kyoto. Les principes de cette mise en œuvre conjointe ont été définis dans l' « accord de partage de la charge » de 1998 et officiellement adoptés par la décision du Conseil de 2002 relative à l'approbation, au nom de la Communauté européenne, du protocole de Kyoto. Pour parvenir à une diminution collective de 8 % de leurs émissions de gaz à effet de serre, les États membres ont dû convenir de règles communes en matière de surveillance et de déclaration, ancrées dans un règlement adopté en codécision la même année. Ce document allait être l'épine dorsale de la politique climatique communautaire. En 2003, le Parlement européen et le Conseil sont parvenus à un accord concernant la mise en place d'un système communautaire d'échange de quotas d'émission. Celui-ci fonctionne depuis 2005. Enfin, à la fin de l'année 2008, les co-législateurs ont adopté un paquet de six propositions législatives visant toutes à contribuer à la réduction des émissions de gaz à effet de serre.

Le rôle joué par l'UE dans la politique climatique internationale revêt au moins la même importance. L'UE, au même titre que d'autres pays industrialisés, est en grande partie responsable des changements climatiques que l'on observe déjà aujourd'hui, et les effets néfastes sur le climat des émissions du passé vont continuer à se faire sentir pendant des centaines d'années. Cependant, à l'heure actuelle, l'UE n'est responsable « que » de 15 % de l'ensemble des émissions de gaz à effet de serre de la planète. Même si c'est notre modèle économique qui est à l'origine du problème, il est évident que nous ne pourrons pas le résoudre seuls. Dès lors, la manière dont est perçue l'action de l'UE et sa capacité à rassembler autour d'un futur traité international qui apportera une réponse à la hauteur du défi ont une importance cruciale.

L'influence des Verts/ALE sur la politique climatique communautaire

L'influence que le groupe des Verts au Parlement européen peut exercer sur la politique climatique communautaire a ses limites. Celles-ci sont dues en partie aux caractéristiques générales du cadre institutionnel de l'UE. Depuis l'entrée en vigueur du traité d'Amsterdam, toutes les initiatives législatives communautaires ont été adoptées au moyen de la procédure de codécision, qui place le Parlement européen et le Conseil des ministres sur un pied d'égalité. Par ailleurs, sur le plan de la politique extérieure et des négociations internationales, le rôle officiel du Parlement européen est très limité, bien qu'il puisse contribuer à créer et à renforcer l'unanimité autour des positions de l'UE. Ainsi, si, à certains moments clés des négociations internationales, plusieurs ministres de l'environnement écologistes ont joué un rôle déterminant, les députés européens peuvent également contribuer à influencer l'opinion publique dans les débats nationaux, les politiques gouvernementales, ainsi que différents acteurs prenant part aux négociations internationales.

L'une des caractéristiques (regrettable selon les Verts) des processus décisionnels et législatifs internes de l'UE est qu'ils favorisent ceux qui s'opposent à l'adoption de politiques ambitieuses et ne se soucient pas d'obtenir des résultats. Cependant, en contrepartie, au niveau du Parlement européen, le potentiel d'influence des Verts n'est pas lié par la dichotomie majorité/opposition qui caractérise les parlements nationaux.

Au sein du Parlement européen, les Verts parviennent souvent à avoir une bien plus grande influence sur les politiques climatiques que le laisserait penser leur poids relativement modeste au sein de cette assemblée (actuellement 5,5 % des députés). Cependant, ce poids réduit nous permet uniquement d'exercer une influence stratégique dans le but de rassembler la « meilleure majorité possible », sans que nous ne puissions réellement imposer notre programme idéal aux autres groupes politiques.

Notre forte influence, nous la devons simplement à notre souci du climat et de l'environnement en général ainsi qu'à notre expérience (réelle ou perçue) du sujet et à la légitimité de nos opinions. Elle est également portée par la cohérence qui règne à l'intérieur de notre groupe, laquelle nous permet de concentrer nos efforts sur le rassemblement de coalitions avec des députés d'autres groupes qui partagent nos opinions.

Par ailleurs, la simple présence des Verts dans le paysage politique oblige les autres groupes à prêter plus d'attention aux préoccupations écologistes afin d'éviter de perdre des électeurs. Mais nous constatons avec frustration que, pour la plus grande partie, l'enthousiasme qui entoure les questions climatiques reste un phénomène rhétorique et marginal. Cela dit, il permet au moins aux représentants des Verts de présenter des propositions, obligeant les membres des autres groupes politiques à rendre compte publiquement de leurs actions en faveur de la protection du climat. En

soumettant certaines questions à un vote nominal et en attirant l'attention du public sur certaines questions, nous parvenons parfois à faire évoluer le « jeu » en notre faveur et à exposer au grand jour les luttes de pouvoir qui déchirent les autres partis politiques.

Nous devons aussi une grande partie de notre influence à notre bonne coopération avec les organisations de la société civile. Les organisations qui représentent l'intérêt général manquent en effet souvent de capacités et de moyens, mais leur message, bien argumenté, a plus de poids que celui des groupements représentant des intérêts économiques particuliers.

Le « Paquet climat » vu par les Verts

D'un point de vue écologiste, que penser de la version finale du paquet législatif relatif au climat récemment adopté par l'UE ? Les objectifs fixés pour la réduction des émissions sont clairement insuffisants par rapport à ce que le GIEC, dans ses travaux scientifiques, juge nécessaire pour éviter des changements climatiques dangereux. Aurait-on dû pour autant en souhaiter le rejet?

Personnellement, je suis d'avis que le « Paquet climat » doit être jugé à l'aune de sa capacité à contribuer positivement à l'adoption d'un accord mondial complet et détaillé sur la politique climatique internationale après 2012. Il convient de prendre en considération les retombées qu'auraient eues un rejet du paquet ou le refus d'un accord sur les négociations internationales.

Du point de vue international, le paquet mérite clairement une mauvaise note dans la mesure où les objectifs de réduction adoptés ne correspondent pas aux recommandations scientifiques quant aux efforts à consentir par les pays industrialisés. Cependant, grâce à l'insistance des Verts, la législation adoptée

reconnaît explicitement que l'objectif de réduction, ou de plafonnement des émissions, pourra être revu à la hausse (avec une référence explicite à un objectif de - 30 %) afin de garantir la mise en œuvre des objectifs que l'UE se sera finalement engagée à respecter dans le cadre d'un accord international. Grâce à notre influence également, le texte ne fixe pas de limite supérieure définitive pour l'engagement à prendre par l'UE dans le cadre des négociations internationales.

Sur un sujet lié, le paquet mérite une autre très mauvaise note. Au total, plus de la moitié de l'effort de réduction de 20 % des émissions européennes pourra réalisée par des crédits investis dans des projets de réduction des émissions de gaz à effet de serre potentiellement douteux à l'extérieur de l'UE, principalement dans des économies émergentes ou dans des pays détenant un excédent de droits d'émission sans avoir déployé d'efforts particuliers. En offrant aux États membres une échappatoire trop généreuse par le biais de mécanismes flexibles, l'UE montre qu'elle ne comprend pas et refuse d'endosser la responsabilité de ses émissions passées, responsables en grande partie des changements climatiques que nous ressentons déjà aujourd'hui. Il y a là également une incohérence manifeste avec les niveaux de réduction des émissions que l'UE estime pouvoir attendre des pays en développement. En effet, cet effort de réduction devra s'ajouter aux efforts déjà réalisés dans ces pays pour compenser les objectifs des pays industrialisés. En somme, l'Europe délocalise ses obligations.

En créant une forte demande pour les crédits extérieurs, l'UE se tire dans le pied, car il lui sera plus difficile de faire accepter son objectif d'élargir la portée des engagements contraignants qui ne concernent aujourd'hui que les traditionnels pays industrialisés. Dans un monde parfait, avec un accord mondial complet et détaillé et un plafonnement mondial des émissions pertinent du

point de vue scientifique, ce serait moins grave (pour autant que les efforts de réduction pour parvenir à ce plafonnement soient répartis équitablement).

En troisième lieu, il est absolument déplorable que se poursuive la distribution de quotas d'émission gratuits à la plupart des industries européennes très polluantes. Cela engendrera soit des bénéfices exceptionnels injustifiés pour les plus grands pollueurs (s'ils parviennent à répercuter ne fût-ce qu'une partie du prix auquel s'échangent les quotas sur le marché, que ces quotas aient ou non été obtenus gratuitement), soit une répercussion différée du prix des émissions sur le reste de l'économie, ce qui aura pour effet de retarder le passage à des biens, services et matériaux alternatifs. Un autre problème de taille est que le précédent politique risque de se répandre : les décideurs dans d'autres pays industrialisés auront du mal à imposer le principe du pollueur-payeur et le système d'enchères intégral comme les instruments d'allocation les plus efficaces. Toutefois, les négociateurs des Verts ont obtenu que le critère de « fuite de carbone », en vertu duquel l'allocation de quotas gratuits pourrait se perpétuer à jamais, soit réexaminé en cas de conclusion d'un accord international. Ainsi donc, il existe au moins un mandat pour une réévaluation. Or il faut savoir que seul un nombre très limité de quotas gratuits pourra résister à une analyse objective de la situation.

Malgré ces points négatifs, il y a de bonnes raisons de penser que le « Paquet climat » aura un effet positif sur les négociations internationales. Les éléments suivants fourniront des exemples utiles :

- + l'engagement unilatéral de réduire de 21 % les émissions de gaz à effet de serre des grands pollueurs industriels entre 2005 et 2020 ;
- + l'adoption d'un programme contraignant de réduction annuelle linéaire comme principe pour le plafonnement des émissions dans les pays industrialisés ;

- + la modification de l'année de référence pour le calcul du respect des objectifs en termes d'émissions réelles vérifiées (2005 à la place de 1990), qui pourrait permettre de réduire considérablement le phénomène des « échanges vides » (réductions des émissions dans les anciens pays du bloc soviétique dues uniquement à la transition économique) ;
- + l'adoption de critères harmonisés pour les compensations (par exemple, exclusion des crédits nucléaires) et définition, au niveau de l'UE, d'un plafond pour leur utilisation (alors qu'il y est déjà beaucoup trop fait recours, il n'existe aucune règle européenne qui pourrait être appliquée pour restreindre l'utilisation de crédits par les États membres) ;
- + le principe du financement des réductions d'émissions dans les pays en développement, conformément à l'objectif de limitation à 2°C de la hausse des températures ;
- + un mécanisme de contrôle de la mise en œuvre permettant d'éviter, grâce à un « facteur d'abattement » annuel, que tout retard intervenant dans la réduction des émissions ne se fasse au détriment de l'environnement.

En s'engageant à adopter le paquet en première lecture, le Parlement européen s'est contenté de jouer un rôle réduit dans la procédure législative. En général, nous avons des réserves quant à cette manière de faire, qui présente un risque élevé de non-respect des principes de transparence et de légitimité. Cependant, les Verts se sont aussi engagés à obtenir un accord sur le « Paquet climat » avant la fin de la législature, au printemps 2009, au nom de l'urgence que revêt le problème du changement climatique et afin de favoriser la conclusion d'un accord international à Copenhague à la fin de l'année 2009.

Cependant, personne ne s'était attendu à ce que la présidence française du Conseil retire la décision au Conseil des ministres de l'environnement, où elle aurait été prise à la majorité qualifiée, sui-

vant la procédure normale, pour porter le dossier devant le Conseil européen, où chaque État membre allait pouvoir, s'il le voulait, opposer son veto à l'ensemble du paquet. Ce faisant, la présidence a réduit encore davantage le rôle du PE, en en faisant une sorte de 28e État membre dont la crédibilité aurait été remise en question s'il avait voulu s'opposer à des changements de dernière minute visant à édulcorer les dispositions du texte.

En ce qui concerne le système d'échange de quotas d'émission, les Verts peuvent se targuer en particulier d'avoir contribué activement à l'élaboration de compromis adoptés à la majorité par les commissions de l'industrie et de l'environnement. Ces compromis préservaient l'architecture fondamentale de la proposition, tout en l'améliorant par l'ajout de l'affectation obligatoire d'une partie des recettes à des projets de lutte contre le changement climatique. Le cadre institutionnel pour la prise de décisions dans l'UE fait que tout « mauvais » amendement adopté par le PE a tendance à se retrouver plus facilement dans le texte final.

Pour ce qui est de la proposition législative relative à la répartition des efforts, qui fixe des objectifs nationaux pour les émissions dans les secteurs non couverts par le système d'échange de quotas, la rapporteure des Verts, M^{me} Satu Hassi, est parvenue à imposer un régime renforcé de contrôle de la mise en œuvre et à améliorer les propositions du Conseil sur les dispositions relatives aux mesures à prendre en cas d'adoption d'un accord international (qui ont également été appliquées au système communautaire d'échange de quotas d'émission ou SCEQE). M^{me} Hassi a également obtenu un engagement, accompagné d'un calendrier, en vue d'élargir le champ d'application des objectifs de réduction au secteur maritime, ainsi qu'une reconnaissance de l'obligation de l'UE de contribuer au financement des mesures de réduction des émissions et d'adaptation dans les pays en développement. Bien que nous ne soyons pas parvenus à limiter davantage la part auto-

risée de compensations extérieures, nous avons cependant réussi à garder la majorité du Parlement européen de notre côté jusqu'au dernier moment. Même si nous avons perdu la bataille, nous avons ouvert les yeux de nombreux hommes et femmes politiques et de nombreux journalistes, aujourd'hui conscients d'un problème dont ils n'avaient, jusqu'alors, pas saisi l'importance. Ce qui échappe également à de nombreux observateurs, c'est que, jusqu'ici, le PE n'avait pas son mot à dire sur le traitement réservé aux émissions ne relevant pas du SCEQE et que les seules règles contraignantes au niveau de l'UE étaient les objectifs de partage de la charge, dont le respect est contrôlé pendant les cinq ans de la période d'engagement de Kyoto. La plupart des États membres auraient préféré pouvoir poursuivre avec le modèle existant.

La réglementation sur les émissions de CO₂ des voitures est une véritable occasion manquée dans la politique climatique communautaire. Au Parlement européen, les Verts sont parvenus, en demandant pour la toute première fois un vote par appel nominal en commission ENVI (environnement, santé publique et sécurité alimentaire), à faire tomber une série de compromis signés par le PSE et le PPE. Ces compromis avaient été convenus par ces seuls partis et n'avaient pas été négociés conformément à la procédure normale entre rapporteurs fictifs. Grâce à la pression supplémentaire exercée par la présence de plusieurs équipes de télévision dans la salle de réunion au moment du vote, les Verts sont parvenus à obtenir le soutien de la majorité des membres de la commission en faveur d'un vote nominal, ce qui a débouché sur un rejet des compromis visant à édulcorer la proposition de la Commission. Lors des négociations entre le PE et la présidence du Conseil, il a semblé encore une fois que la ligne de négociation du PE ressortait non pas du résultat du vote en commission responsable pour le fond ou des rapporteurs fictifs, mais bien des chefs de file des groupes PSE et PPE et des poids lourds de l'industrie automobile.

Alors que la proposition de la Commission n'allait pas aussi loin que ce qui était nécessaire et possible techniquement, le résultat final reporte l'introduction d'objectifs contraignants à 2015, avec un niveau de pénalités si peu élevé que les constructeurs pourront raisonnablement se contenter d'attendre 2019 avant de respecter l'objectif moyen de 130 g/km. En outre, l'objectif fixé pour 2020 (95 g/km) reste hypothétique, puisqu'il devra, pour pouvoir entrer en vigueur, être confirmé dans le cadre d'une autre procédure de codécision. La proposition initiale aurait permis au consommateur d'économiser, sur la durée de vie d'un véhicule, au moins deux fois l'augmentation estimée du prix des automobiles. Rien que cela, indépendamment de toute considération climatique, aurait dû être une raison suffisante pour ne pas adoucir la proposition.

Mon avis personnel est que, du point de vue des négociations internationales, l'adoption du « Paquet climat », bien qu'elle ait étalé au grand jour les faiblesses de l'UE, a eu un effet positif. Les instruments prévus dans les textes relatifs au système d'échange de quotas et à la répartition des efforts pourront être adaptés assez aisément à des objectifs de réduction plus ambitieux. Et malgré ses lacunes, ce paquet reste la première proposition au monde prévoyant, unilatéralement, un objectif de réduction de 20 % des émissions.

Conclusion – les Verts, entre idéaux et résultats

Tant qu'ils ne pourront pas raisonnablement s'attendre à obtenir un semblant de majorité lors des élections, les Verts se trouveront face au dilemme suivant : soit ils choisissent d'être un mouvement politique défendant une position d'opposition pure aux politiques de la majorité et des dirigeants en place et décident de se distinguer des autres partis, soit ils décident de participer à la formation de majorités, en particulier au niveau de l'UE, où les coalitions sont

susceptibles de changer pour chaque amendement, afin d'obtenir de meilleurs résultats, même si cela signifie obligatoirement qu'il faille faire des compromis par rapport à leur vision idéale.

Dans la plupart des domaines pour lesquels nous nous battons, notre devoir est de prendre part à l'élaboration des politiques, au moins au niveau européen, où la question n'est pas tellement de s'opposer à de mauvaises politiques, mais plutôt de pallier l'absence de politiques. Notre situation est donc la suivante : bien qu'il soit facile de se cantonner dans l'opposition et de rejeter les mauvaises propositions, il nous est néanmoins plus difficile de nous distinguer des autres partis politiques si nous nous opposons à des propositions qui, bien que loin d'être optimales, ont au moins le mérite d'exister.

Bien qu'il soit important de ne pas perdre de vue notre idéal écologiste, la vie et la politique, en pratique, semblent toujours se dérouler dans des conditions sous-optimales. À chacun de juger si la participation à la politique climatique la plus écologique qui soit étant donné les majorités du moment signifie que nous nous laissons utiliser comme alibi écologique ou, au contraire, nous permet de pousser au maximum les majorités politiques vers l'adoption de meilleures politiques.

Malheureusement, le climat ne fera pas oublier les difficultés institutionnelles, mais l'on peut affirmer sans craindre de se tromper que, sans la présence des Verts au Parlement européen, l'UE serait dotée aujourd'hui d'une politique encore moins ambitieuse pour la protection du climat. Il est impossible de dire si notre modeste contribution fait réellement une différence au final, mais la réduction des émissions de gaz à effet de serre qui est nécessaire si nous voulons éviter de dangereux changements climatiques exige une modification si profonde du fonctionnement de nos sociétés que toute avancée en ce sens, aussi imparfaite soit-elle, ne peut

être refusée. Donner un prix aux émissions de CO₂, même si ce prix n'est pas suffisamment élevé pour engendrer une réduction des émissions à un niveau viable pour la planète, incite néanmoins à investir dans les énergies renouvelables et dans les technologies économiques et performantes du point de vue énergétique.

EUROPE ET SÉCURITÉ : LES LIBERTÉS FONDAMENTALES EN REFONDATION PERMANENTE

→JEAN-LUC ROBERT

Jean-Luc Robert, licencié en philosophie, conseiller du groupe des Verts auprès de la Commission des libertés civiles, de la justice et des affaires intérieures du Parlement européen.

Jean-Luc.Robert@europarl.europa.eu

Même si l'Europe reste globalement une terre privilégiée en matière de Droits de l'Homme, la montée des préoccupations sécuritaires a provoqué ces dernières années un certain nombre de dérives inquiétantes comme l'apparition d'une forme de mainmise de l'exécutif sur le pouvoir judiciaire et sur les médias. Les Droits de l'Homme ne sont pas un sanctuaire devant lequel il suffit de se recueillir. Ils doivent faire l'objet d'une promotion permanente, y compris à l'intérieur de l'Union européenne. Le cadre normatif doit en outre être adapté en fonction de la prise en compte de nouveaux droits, singulièrement en vertu de l'émergence de l'enjeu écologique.

Des caméras de surveillance qui se généralisent un peu partout dans les lieux publics, au nom de la sécurité et, le plus souvent, avec l'assentiment tacite des citoyens. L'obligation faite aux opérateurs de retenir les données relatives au trafic - internet et téléphonie - toujours pour des raisons de sécurité. Des internautes poursuivis par des entités administratives, voire par des sociétés commerciales pour « téléchargement illégal » de contenus sur internet alors que de telles décisions devraient émaner d'une autorité judiciaire. La multiplication des banques de données personnelles et la généralisation de la biométrie dans les documents d'identité et de

voyage. Voici quelques exemples - la liste est loin d'être exhaustive - de décisions et de méthodes qui, sans être nécessairement nouvelles, tendent à se développer et à se généraliser ces dernières années et ce surtout à la suite des attentats du 11 septembre 2001.

Parallèlement, certaines pratiques, souvent liées à la banalisation de technologies récentes et dont l'objectif principal n'a rien de critiquable en soi puisqu'il vise à simplifier la vie des consommateurs : cartes de crédit, de fidélité et de paiement électronique, télépéage, téléphone portable, GPS... sont autant de moyens qui, détournés de leurs fins premières, permettent la traçabilité et le profilage du citoyen.

La lutte contre l'immigration clandestine offre également son lot de violations des droits fondamentaux de personnes qui n'ont commis d'autre délit que de fuir la misère ou les persécutions : enfermement extrajudiciaire et violation du principe de non-refoulement, pour ne citer que deux exemples parmi les plus criants. L'adoption définitive en décembre dernier de la directive « retour », également appelée « directive de la honte », représente en quelque sorte l'épicentre de ce phénomène. Cette adoption a eu lieu avec l'aval de la majorité du Parlement européen malgré un combat acharné au sein même de cette institution et malgré une mobilisation sans précédent des associations et de la société civile et même d'une opinion publique qui dépassait largement le cadre géographique des frontières européennes.

Parallèlement, on assiste ici et là à une véritable mainmise du pouvoir exécutif sur le pouvoir judiciaire et sur la presse, critiquée par le Commissaire aux Droits de l'Homme du Conseil de l'Europe.

Le cas de la lutte contre le terrorisme

La lutte contre le terrorisme sert d'excuse, de prétexte diront certains, pour mettre à mal les libertés fondamentales qui sont pourtant le fruit de siècles de lutte pour se libérer de l'arbitraire. Gardes à vue prolongées, droits de la défense limités, garanties procédurales et présomption d'innocence remises en cause, renversement de la charge de la preuve... en sont autant d'exemples.

Une vision rétrospective du processus d'érosion des droits et libertés dans l'Union européenne et ses Etats membres depuis le 11 Septembre prouve, si besoin en était, qu'en 2002, les Verts ont eu raison de s'opposer à une définition européenne beaucoup trop large de la notion de terrorisme qui risquait de criminaliser la simple et légitime contestation sociale et politique. Ils y voyaient à l'époque la porte ouverte à des dérives qui, malheureusement, se sont confirmées entretemps. Il est difficile d'établir une liste exhaustive de ces dérives. Quelques exemples cependant.

La Grande-Bretagne s'est dotée d'une loi anti-terroriste qui autorise entre autres choses une garde à vue démesurément longue (42 jours) de personnes suspectées de terrorisme. Cette loi, critiquée par le Commissaire aux Droits de l'Homme du Conseil de l'Europe, constitue une véritable remise en cause de l'habeas corpus (selon lequel nul ne peut être arrêté sans s'être vu signifier les raisons de son inculpation par un juge). Ce même pays s'est doté d'un fichier ADN recensant quatre millions de personnes ! Le 4 décembre dernier, la Cour européenne des Droits de l'Homme a donné raison à deux citoyens britanniques qui avaient contesté le fait qu'ils figuraient dans ce fichier.

En France, l'arrestation et l'inculpation le 16 novembre dernier pour « association de malfaiteurs en vue d'une entreprise terroriste » de neuf personnes accusées de sabotage de caténaire, cela

sans la moindre preuve, vient également confirmer cette dérive. D'après le procureur, le but de cette entreprise est « d'atteindre les institutions de l'Etat et de parvenir par la violence (...) à troubler l'ordre politique, économique et social ». Une circulaire de juin 2008 émanant du Ministère de la Justice stigmatise la « mouvance anarcho-autonome » et demande aux parquets « d'apporter une attention particulière à tout fait (des inscriptions - tags - jusqu'aux manifestations de soutien à des étrangers en situation irrégulière) pouvant relever de cette mouvance ». Toujours en France, la condamnation de l'association Droit au Logement (DAL) à 12000 euros d'amende pour avoir installé des tentes de sans-abris sur la voie publique, et l'interpellation sans ménagement d'un journaliste accusé d'avoir hébergé sur son site un commentaire d'internaute pouvant avoir un caractère diffamatoire, confirment cette dérive.

L'Union européenne reste un exemple

Bien sûr, la situation des Droits de l'Homme dans l'Union européenne n'est en rien comparable à ce que l'on constate dans nombre de pays où, comme l'Iran, l'Arabie Saoudite, la Chine ou le Zimbabwe - la liste est malheureusement beaucoup plus longue -, les violations des Droits de l'Homme sont systématiques.

L'Union européenne figure bel et bien dans le peloton de tête mondial pour ce qui est du respect des Droits de l'Homme, mais c'est bien à ce titre que les dérives récentes sont inquiétantes. Sans oublier que nos pays, s'ils veulent être crédibles dans leur légitime combat pour le respect des droits humains dans le reste du monde, se doivent d'être irréprochables. Rien n'est jamais acquis en la matière et l'expérience prouve qu'il ne suffit pas d'avoir signé et ratifié les textes internationaux et de s'être doté des instruments juridiques visant au respect de ces droits et de Cours où ces droits sont opposables, pour en garantir un respect effectif

dans la pratique. A contrario, les nombreux recours constituent autant de preuves des manquements en la matière.

Une question en constante évolution

Les droits fondamentaux ne sont pas un sanctuaire qu'il suffit de contempler. Les garantir formellement ne suffit pas, il faut aussi les promouvoir concrètement, c'est un travail quotidien. Ces droits sont en constante évolution. La jurisprudence de la Cour de Strasbourg permet à la Convention européenne des Droits de l'Homme de s'adapter à l'évolution de la société. Les droits civils, dits aussi « droits de la première génération », restent la pierre angulaire de l'édifice. Les droits économiques et sociaux ou « droits de la deuxième génération » sont indissociablement liés aux premiers. Que signifie le droit de vote ou d'association si la personne n'a pas les moyens suffisants pour mener une vie digne de ce nom ? Les droits écologiques sont appelés à prendre une dimension de plus en plus importante alors que l'on commence à mesurer les conséquences sur la planète, sur le climat, sur la biodiversité, et sur la santé, des activités humaines et de la surexploitation des ressources naturelles. Les études les plus récentes laissent prévoir que les dérèglements climatiques et l'augmentation du niveau des mers constitueront bientôt le premier facteur mondial de déplacement de populations. Les réfugiés climatiques dépasseront de loin en nombre les réfugiés politiques et économiques.

En ce soixantième anniversaire de la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme, leur caractère universel doit être plus que jamais défendu, notamment pour réagir aux voix contestant une vision par trop « occidentale », variante moderne du qualificatif de « bourgeois » autrefois employé par certains marxistes. Il faut aussi se prémunir contre un certain émiettement : aux droits de la personne tend de plus en plus à se substituer la notion de droits

parcellaires de telle ou telle catégorie de la population. Les droits des minorités doivent s'inscrire dans l'universalité du projet démocratique. Tels sont les principes et les lignes directrices qui sous-tendent l'action des Verts au Parlement européen.

Le cadre normatif européen

Le projet européen lui-même et les Institutions européennes se fondent sur le respect des Droits de l'Homme. C'est ainsi que chaque Etat membre adhère à la Convention européenne des Droits de l'Homme. Cela fait d'ailleurs partie des conditions pour l'adhésion à l'Union européenne telles que définies par les critères de Copenhague. On regrettera à ce propos l'absence d'un mécanisme européen de contrôle effectif du respect des Droits de l'Homme par les Etats membres une fois ceux-ci ayant adhéré à l'Union.

La Charte des droits fondamentaux, en effet, n'est toujours pas contraignante. Elle ne le sera que lors de l'entrée en vigueur du Traité de Lisbonne, avec cette restriction qu'elle n'autorise un contrôle des Etats membres que lorsque ceux-ci appliquent le droit de l'Union. Concrètement, et à titre d'exemple, cela veut dire que la Charte pourra être invoquée en cas de non-respect des Droits de l'Homme dans le cadre de la politique de lutte contre l'immigration clandestine (compétence communautaire) mais elle n'a pas de compétence en ce qui concerne la politique carcérale des Etats membres - qui reste de leur compétence, alors que chacun s'accorde à dire que la situation dans les prisons représente un des aspects les plus sombres de non-respect des Droits de l'Homme dans les Etats membres.

L'entrée en vigueur du Traité de Lisbonne, si elle a lieu - ce qu'il faut souhaiter ardemment - permettra également l'adhésion de l'Union à la Convention européenne des Droits de l'Homme. Cela

rendra la Cour de Strasbourg compétente pour statuer sur des recours formulés contre des décisions ou des législations communautaires. Or ce n'est pas le cas actuellement.

Les articles 6 et 7 de l'actuel Traité établissent le principe du respect des Droits de l'Homme et prévoient des mécanismes de prévention d'un risque de violation des Droits de l'Homme par un Etat membre, ainsi que des moyens de pression en cas de violation concrète. Autant dire que ces mécanismes sont plus théoriques qu'effectifs et qu'ils fonctionnent au mieux comme une dissuasion puisque leur activation dépend d'une décision consensuelle au sein du Conseil.

Les Etats membres disposent ainsi d'un arsenal juridique qui peut servir de bouclier en cas de dérive anti-démocratique de telle ou telle force gouvernementale. A titre d'exemple, on l'a vu récemment lorsque le gouvernement Berlusconi a tenté de recourir au fichage ethnique des minorités Roms et lorsqu'il a voulu renvoyer « chez eux » des Roms qui étaient pourtant citoyens de l'Union européenne, voire italiens. C'est grâce à des lois européennes très claires en la matière et à une volonté politique forte de la Commission et du Parlement que le gouvernement italien a dû revenir sur ses positions.

Le Parlement européen, à la pointe du combat

Le Parlement européen, le plus souvent à l'instigation du groupe des Verts, s'est toujours montré à la pointe du combat pour les droits humains tant dans l'Union européenne que dans le reste du monde. Le rapport annuel qu'il établit sur les droits fondamentaux fournit une sorte de baromètre de l'état d'application de la Charte des droits fondamentaux dans l'Union européenne.

Sa Commission des pétitions se révèle être un instrument particulièrement efficace pour mettre en lien le citoyen et le législateur.

Depuis 1994 et le rapport de Claudia Roth, Députée verte allemande, le Parlement européen n'a eu de cesse de revendiquer une égalité de traitement pour les homosexuels et les lesbiennes, cela avec un certain succès puisque des législations en la matière ont été adoptées ou sont en voie de l'être.

Ces deux dernières années, toujours à l'initiative du groupe des Verts, sa Commission des libertés civiles a effectué une série de missions dans des centres de détention de demandeurs d'asile ou de sans-papiers. Loin du tourisme politique évoqué par certains, la visite de ces camps, qui, pour la plupart, affichaient des conditions de vie totalement indignes, a permis de conscientiser les députés européens pour qui, trop souvent, la politique d'immigration se mesure en nombre de reconduites à la frontière. Ces visites ont également permis d'interpeller les autorités nationales et de les rappeler à leurs devoirs les plus élémentaires. A ce sujet, il peut paraître pour le moins paradoxal d'invoquer des textes comme la Directive sur les conditions d'accueil que, par ailleurs, nous avions contestée lors de son adoption pour son manque d'humanité.

La politique d'immigration de l'Union européenne représente un des aspects les plus sombres en matière de Droits de l'Homme. La mort de personnes noyées en mer, étouffées au fond d'un camion, tombées sous les balles d'un garde-côte ou victimes de fils de fer barbelés est une honte. Nous ne demandons rien de plus que le respect des engagements internationaux des Etats membres : que toute personne qui fuit la persécution dans son pays et qui risque de graves atteintes à son intégrité en cas de retour, ait accès à une procédure d'asile ou, à tout le moins, à une protection subsidiaire.

Une proposition politique sur laquelle les Verts travaillent depuis quelques années consiste à exiger un contrôle a priori de la compatibilité de tout projet législatif avec la Charte des droits fondamentaux. Ce monitoring s'inscrit dans une politique dynamique et

vivante des droits fondamentaux. Dans cette perspective, les Verts insistent pour que la prochaine Commission européenne désigne un Commissaire exclusivement en charge des droits humains, en lieu et place de l'actuel groupe de travail, aussi opaque qu'inefficace.

Un domaine où le Parlement européen n'a pas ménagé ses efforts mais avec des résultats insuffisants, est celui de la lutte contre le terrorisme, surtout depuis les attentats du 11 Septembre 2001. Il est devenu extrêmement difficile de résister à la tendance actuelle qui voudrait que l'on sacrifiât les droits et libertés sur l'autel de la sécurité.

La ligne directrice qui guide l'action des Verts en la matière est que, non seulement, il est moralement et juridiquement inconcevable de remettre en cause les droits et les libertés pour quelque raison aussi noble soit-elle, mais que, de plus, la lutte contre le terrorisme, préoccupation on ne peut plus respectable, non seulement est compatible avec les droits et les libertés mais elle s'en nourrit. Remettre en cause les libertés et les droits fondamentaux est le meilleur cadeau que l'on puisse faire aux terroristes. Les Verts refusent de tomber dans ce piège même si nombre de leurs collègues d'autres forces politiques et notamment de gauche ne sont pas insensibles au chant des sirènes sécuritaires.

Durant l'année 2006, les Verts ont participé activement à une Commission temporaire sur l'implication présumée de certains Etats membres dans les agissements de la CIA relatifs au transport, à l'enfermement et à la torture de présumés terroristes. Malgré la gravité des faits - il s'agit ni plus ni moins d'actes de torture -, malgré les preuves irréfutables (par ailleurs confirmées par George Walker Bush en personne) d'enlèvements par des agents étatsuniens notamment de citoyens communautaires sur le territoire de l'Union européenne avec la complicité d'autorités locales, malgré cela, nous rencontrons les plus grandes difficultés à obtenir

des autorités nationales et européennes qu'elles se conforment aux recommandations adoptées par le Parlement le 14 février 2007.

Ce dernier exemple prouve, si besoin en était, que le combat pour le respect des droits fondamentaux dans l'Union européenne est loin d'être un luxe. Il s'agit ici ni plus ni moins d'enlèvements, de séquestrations, d'emprisonnements extrajudiciaires, de cas de tortures et de mauvais traitements commis en flagrante violation du droit international.

Perspectives

Le moins que l'on puisse dire est qu'il reste du pain sur la planche. Il serait fastidieux et inutile d'énumérer un catalogue exhaustif de revendications. Le prochain Parlement européen, qui sortira des urnes en juin 2009 et qui comptera, nous l'espérons, une représentation verte renforcée, devra maintenir la barre très haut. Les enjeux sont de taille. Le Traité de Lisbonne devrait lui donner plus de pouvoir, notamment dans le secteur de la justice et des affaires intérieures. Il faudra renforcer les mécanismes existants : contrôle a priori de la conformité des législations en cours d'élaboration avec la Charte des droits fondamentaux, même contrôle lors de la transposition et de la mise en œuvre de la législation européenne par les Etats membres. En outre, la Commission européenne devra se montrer moins frileuse, notamment dans le lancement de procédures en cas d'infraction. Le mandat de l'Agence des Droits fondamentaux devra être élargi pour couvrir le monitoring des Etats membres. Le Parlement européen devra renforcer sa collaboration avec les Parlements nationaux et la société civile pour que les libertés et les droits fondamentaux apparaissent au cœur de l'action de l'Union. Il faudra notamment s'assurer que la politique européenne d'asile et d'immigration soit la plus humaine possible, que la mise en œuvre de l'espace judiciaire européen en fasse un véritable es-

pace de droit. Enfin, le Parlement devra renforcer son action contre le racisme, la xénophobie et toutes les formes de discriminations.

LA FONDATION VERTE EUROPÉENNE, CONTRIBUTION ÉCOLOGISTE À LA CRÉATION D'UN ESPACE PUBLIC EUROPÉEN

→LÉONORE GEWESSLER

Depuis le mois de septembre 2008, Léonore Gewessler dirige la Fondation Verte Européenne. Membre des Verts autrichiens elle a notamment été chef de cabinet du premier responsable vert d'arrondissement de Vienne.

info@gef.eu

Favoriser l'émergence d'un espace public européen en animant des débats transnationaux, telle est l'une des missions à laquelle s'attelle la nouvelle Fondation Verte Européenne.

À la fin de 2007, le Parlement européen a pris la décision de financer un projet pilote de création de fondations politiques européennes. Il s'agissait de contribuer à lutter contre la crise de confiance vis-à-vis de l'Union Européenne et de ses institutions. Le faible taux de participation aux élections européennes de 2004 et les rejets, en 2005, de la Constitution européenne par la France et les Pays-Bas en avaient montré l'ampleur. L'éloignement entre « Bruxelles » et les citoyens européens a donc incité les institutions à essayer de se rapprocher du public.

Au début de 2008, des députés verts du Parlement Européen ainsi que des membres de fondations vertes nationales se sont engagés dans le processus de mise sur pied d'une Fondation Verte Européenne. Le développement d'un espace public européen ainsi que la participation citoyenne, qui demande à son tour un renforce-

ment de l'infrastructure démocratique, ont en effet toujours été au centre des préoccupations des Verts européens. Par le passé, dans plusieurs pays, les fondations vertes nationales ont réussi à intégrer les organisations de la société civile au dialogue politique. Leurs contributions aux débats politiques ont été une ressource précieuse pour les différents partis verts à travers l'Europe grâce à leur indépendance et à leur capacité de travailler dans une perspective verte sur le développement à moyen et long terme de la société. Mais bien que beaucoup de ces fondations nationales aient toujours coopéré internationalement, leurs principaux champs d'action restaient jusqu'ici limités aux espaces nationaux. Il manquait donc d'un espace européen transnational, ce qui représente la principale valeur ajoutée de la Fondation Verte Européenne.

Axes de travail

Le Parti Vert Européen d'un côté et la Fondation Verte Européenne de l'autre ont donc pour ambition de contribuer à réduire les distances entre les sphères nationales et européenne de la politique verte. C'est pourquoi, la fondation veut contribuer à la transnationalisation du débat européen ainsi qu'à la formation des Verts européens et de leur environnement politique.

Cet objectif général se décline en trois axes de travail :

- *L'étude et le débat* : Observer, analyser et apporter une contribution spécifique aux débats entre Verts européens sur des thèmes politiques européens et faire office de catalyseur d'idées – via des publications propres (études scientifiques, documents de travail), la traduction et la diffusion d'études déjà existantes.
- *Education et formation* : Renforcer la présence des idées vertes dans le spectre politique européen en mettant l'accent sur le « capacity building » (la formation) et améliorer la conscientisation des citoyens européens en ce qui concerne les solutions

vertes – via l'organisation d'ateliers trans-nationaux, de débats et de conférences à travers l'Europe.

- *Réseau* : Servir de structure européenne pour les fondations vertes nationales et les militants, développer des partenariats avec des acteurs importants de la société civile pour faciliter l'émergence d'un espace européen de débat et assurer la durabilité du travail de la fondation.

La structure et les personnes

Légalement, la Fondation Verte Européenne est établie à Bruxelles en tant qu'Association Internationale Sans But Lucratif (AISBL). Elle est affiliée au Parti Vert Européen, bien qu'elle en soit opérationnellement indépendante. La gestion journalière et la composition du Conseil d'administration de la fondation garantissent cette séparation, qui est par ailleurs un des pré-requis pour accéder au financement par le budget général de l'Union Européenne.

La composition du Conseil d'administration et de l'Assemblée Générale reflète celle de la fondation : le Groupe des Verts au Parlement Européen, le Parti Vert Européen et les fondations vertes européennes, ces dernières disposant de la majorité des sièges à l'Assemblée Générale. Le Conseil d'administration a élu une co-présidence, en la personne d'Heidi Hautala (Verts finlandais) et de Pierre Jonckheer (Ecolo).

Le budget de la Fondation Verte Européenne est alloué sur la base de son affiliation au Parti Vert Européen. Le financement provenant du Parlement Européen (une bourse annuelle) s'élève à un maximum de 85% du budget total, le reste étant principalement couvert par les contributions aux projets en cours de la fondation. Le budget provisionnel pour l'année 2009 s'élève à 490.000 €. Plus ou moins un tiers de ce budget est alloué au fonctionnement de la fondation et les deux tiers restant à ses projets transnationaux.

Premières expériences 2008

Dans le courant de l'année 2008, toutes les fondations politiques européennes ont été informées du lancement d'un projet pilote, financé par la Commission pour les derniers mois de l'année. Le Parlement Européen décida d'approuver ce projet et de le financer à partir de septembre 2008. Cette décision fut bien sûr très bien accueillie, mais elle engendra une certaine pression puisqu'un budget annuel pour 2008 devait être alloué pour seulement 4 mois et qu'il fallait mettre sur pied des activités significatives. Le défi a été relevé par la fondation qui a mené à bien un premier programme d'activités entre septembre 2008 et décembre 2008 avec le soutien des fondations nationales vertes et d'autres partenaires locaux.

Ce premier programme a comporté une série d'études et d'analyses qui ont été menées en coopération avec le Parti Vert Européen, le Groupe des Verts au Parlement européen et les fondations vertes nationales. Par exemple, le « Polish Shade of Green » (les différents tons de verts polonais), avec le soutien de la Fondation Heinrich Böll, est la première publication sur le potentiel des Verts en Pologne. Cette étude a été présentée à Varsovie en janvier 2009 durant un débat intitulé « Les différents tons de vert en Europe. Idées Vertes et mouvements politiques verts en Europe ». Ce débat a rassemblé des représentants politiques verts, des experts et des acteurs de la société civile d'Europe centrale et orientale. Plus récemment, un autre projet a également vu le jour. Il s'agit d'un document de travail intitulé « Green Collar Jobs » (les emplois des secteurs verts) qui est utilisé dans le débat sur le Green New Deal pour l'Europe et qui donne un aperçu sur les potentiels d'emploi dans le secteur environnemental.

La traduction d'études déjà existantes sur « l'Europe Sociale » ou sur le projet « ERENE – A European Community for Renewable Energy » (Une Communauté européenne de l'énergie renouvelable)

est un autre exemple du travail de la fondation dans l'axe Education et Formation. Aider à dépasser la barrière linguistique et améliorer l'accès à l'information est une condition sine qua non pour encourager le développement d'un espace public européen – dans la famille politique verte, mais aussi pour le public européen en général.

Bien que la contribution de la fondation au développement d'une perspective européenne soit facilement identifiable dans ses travaux théoriques, le potentiel de ses activités ne doit pas être sous estimé. La volonté de permettre aux militants d'articuler les politiques vertes à un niveau européen restera donc une priorité de la Fondation Verte Européenne, tout particulièrement dans les pays où les idées Vertes ne sont pas encore très connues.

La valeur ajoutée des séminaires et des formations transnationales de la fondation dépasse amplement le contenu de celles-ci. Que se soit via des rencontres de représentants politiques et académiques sur des thèmes politiques européens ou que ce soit via l'échange de savoir-faire entre web-masters de toute l'Europe sur la gestion de campagnes sur Internet, le développement de réseaux durables et trans-nationaux entre partenaires verts est tout à fait primordial.

2009 et au-delà : les défis à venir

En s'inspirant de l'expérience qu'elle a acquise durant l'année 2008, la Fondation Verte Européenne a élaboré un programme de travail pour les années à venir. Les élections européennes de juin 2009 forment un défi spécifique pour la deuxième année de son existence. 2009 sera en effet une période décisive pour le futur du projet vert européen.

La Fondation Verte Européenne se dote de moyens pour européaniser le débat politique au-delà de la somme des différents débats nationaux individuels sur les thèmes européens. Contri-

buer à la création d'une sphère publique européenne nécessaire au dialogue transnational restera une priorité. Les partis politiques européens ainsi que les fondations politiques européennes ne sont que deux pièces d'un vaste puzzle. Il n'y a pas de solution simple et il n'y a certainement pas non plus une seule réponse aux différents défis démocratiques et participatifs auxquels l'Europe doit faire face. Mais les fondations politiques européennes offrent un outil précieux pour la réflexion et le débat ainsi que pour l'indispensable dialogue transnational.

Membres

Fondation Alexander Langer (Italie)

Cette fondation se consacre à la promotion de la paix et des échanges culturels. Avec le soutien du Parlement européen, elle organise des formations pour des personnes qui sont envoyées dans des zones de conflit pour soutenir les processus civils de maintien de la paix. Elle octroie un prix récompensant un engagement culturel et civil remarquable et accueille le festival Euromediterranea qui a pour ambition de bâtir des ponts entre l'Europe et ses voisins méditerranéens. www.alexanderlanger.org

Cogito (Suède)

Cogito se définit comme un Think Tank vert voulant contribuer au débat public et soutenir la durabilité et la solidarité. Disposant d'un réseau international, il poursuit une approche globale mais considère les communautés locales comme des lieux d'innovation sociale. Cogito organise des séminaires et des conférences et dispose d'une plate-forme numérique pour des articles scientifiques et journalistiques. www.cogito.nu

Etopia (Belgique)

Etopia a été créé en 2004 par Ecolo. Etopia se propose de réaliser des médiations originales entre la participation, la société civile et la décision politique. Elle combine prospective, éducation permanente et animation dans une perspective écologiste. Etopia développe également un centre d'archives pour le mouvement écologiste au sens large. www.etopia.be

Oïkos (Belgique)

En 2008, des écologistes flamands ont décidé de créer un forum pour défendre un contre-modèle social-écologique en partant du constat que le modèle dominant n'est pas soutenable. Oïkos organise des forums et des débats et publie une revue qui porte son nom. www.oikos.be

Green Economics Institute (Grande-Bretagne)

Le GEI fait la promotion de l'entreprise verte et sociale, en introduisant la dimension écologique et sociale dans le débat académique et en l'ouvrant à un large public. L'Institut organise des ateliers, des formations et des conférences. Elle publie une revue consacrée à l'économie durable. <http://www.greeneconomics.org.uk>

The Green Party/Comhaontes Glas (Irlande)

La fondation des Verts irlandais est en cours de constitution. simpst@gmail.com

Gruene Bildungswerkstatt (GBW) (Autriche)

La principale mission de la GBW est l'éducation permanente dans un sens de participation politique. Elle dispose d'une offre large de formations. La GBW se propose également de faire le lien entre les Verts autrichiens, la société civile et les milieux scientifiques, notamment en organisant des événements culturels et des débats publics. Elle fonctionne de manière décentralisée dans les différentes régions autrichiennes. www.gbw.at

Fondation Heinrich Böll Stiftung (Allemagne)

La Fondation Heinrich Böll dispose de nombreuses antennes régionales et de sièges dans des pays hors d'Allemagne où elle apporte son expérience au soutien des sociétés civiles, notamment dans les régions en transition démocratique. Elle a pour objectif de promouvoir le débat public sur l'environnement, la démocratie, le social... Elle édite de très nombreuses publications, organise des formations et délivre notamment des bourses pour des étudiants. www.boell.de

Nous Horitzons (Catalogne Spain)

Crée en 1960, Nous Horitzons a publié de nombreuses revues, organise des débats publics et encourage la recherche. L'objectif de la fondation est de soutenir une perspective écologique et féministe dans les débats publics. www.noushoritzons.cat

Stichting Wetenschappelijk Bureau (Pays-Bas)

Cette fondation néerlandaise a pour objectif de stimuler le débat public sur les thèmes de la gauche verte. Elle édite de nombreuses publications sur tous les thèmes politiques importants et publie quatre fois par an sa revue « De Helling ». <http://wetenschappelijkbureau.groenlinks.nl/>

ViSiLi (Finland)

Animé par la conviction de l'importance de l'engagement citoyen, l'association ViSiLi soutient les associations non-gouvernementales comme des associations d'aide aux immigrés, des groupes environnementalistes locaux. Il soutient également des programmes de recherche. www.visili.fi

Fondation au Luxembourg (déi gréng)

Une foundation verte luxembourgeoise est en cours de constitution. ajacoby@chd.lu

CHARTE DES VERTS EUROPÉENS

LIGNES DIRECTRICES DU PARTI VERT EUROPÉEN

→ Adoptée au 2ème Congrès du PVE
Genève 13-14 Octobre 2006

Qui nous sommes

Les Verts européens sont résolument engagés en faveur du développement durable de toute l'humanité, sur l'ensemble de la planète Terre : un mode de développement respectueux des droits humains et construit sur les valeurs de responsabilité environnementale, de liberté, de justice, de diversité et de non-violence.

Les mouvements politiques Verts sont apparus en Europe alors que la guerre froide divisait le continent et en pleine crise énergétique des années 70. A cette époque, il est devenu manifeste que le modèle économique de développement en vigueur n'était pas durable et qu'il mettait la planète et ses habitants face à de graves périls environnementaux, sociaux et économiques. Les partis politiques en place étaient incapables de faire face à ce défi.

Les origines des Verts se retrouvent dans de nombreux mouvements sociaux : les militants environnementalistes et antinucléaires étaient fortement préoccupés par les atteintes croissantes à la planète ; les militants pour la paix et la non-violence promouvaient des voies alternatives pour résoudre des conflits ; les féministes luttaienr pour une véritable égalité entre les femmes et les hommes ; les mouvements pour les droits humains et la liberté s'opposaient aux régimes autoritaires et dictatoriaux ; les mouvements de solidarité avec le tiers-monde, combattaient la colonisation et prônaient des

relations économiques plus équilibrées entre le Nord et le Sud ; des individus et des groupes s'engageaient contre la pauvreté et pour la justice sociale au sein de nos propres sociétés.

A partir de ces diverses origines, nous, les Verts européens, en sommes venus à constituer ensemble notre propre famille politique. Nous voulons une Europe libre, démocratique et sociale dans un monde pacifique, équitable et durable. Nous défendons des valeurs telles que la justice, les Droits de l'Homme et du citoyen, la solidarité, la durabilité environnementale et le droit de chacun à disposer de sa propre vie, libre de toute menace.

Dès l'origine, les Verts ont voulu « penser globalement » et « agir localement ».

Pour développer la collaboration au niveau européen, une coordination est mise en place en 1984. Elle se transforme, en 1993, en *Fédération européenne des Partis Verts – European Federation of Green Parties* (EFGP) et, en 2004, elle devient le *Parti Vert Européen – European Green Party* (EGP), approfondissant encore la coopération entre les partis nationaux. Par ailleurs, les Verts européens font partie d'un mouvement vert mondial en expansion.

Lignes directrices

Les lignes directrices, qui offrent un cadre aux actions politiques des partis membres du PVE, sont les suivantes :

Responsabilité environnementale

Prendre nos responsabilités face à la biosphère est une valeur centrale pour les Verts. Les sociétés dépendent des ressources écologiques, ainsi que de la santé et de la capacité de résilience de la

planète. Nous avons le devoir de préserver cet héritage pour les générations futures.

Nous revendiquons avec force qu'il est impératif de vivre dans les limites de nos moyens écologiques. Nous devons préserver la diversité biologique et lutter contre le réchauffement global, par un usage durable des ressources renouvelables et prudent des ressources non renouvelables. L'utilisation responsable de la biodiversité est d'une importance cruciale pour répondre notamment aux besoins en nourriture et en santé d'une population mondiale croissante. Mais, au-delà de tout critère d'utilité, les Verts estiment que chacune des diverses espèces du vivant possède une valeur et une qualité intrinsèques et mérite par conséquent d'être protégée.

Le modèle européen de production, de consommation et de distribution commerciale contribue à la pauvreté persistante de la majorité des habitants de la planète, cause de sérieuses dégradations environnementales, et déstabilise le climat. Les pays industrialisés, tout comme les pays en voie d'industrialisation, ne peuvent plus remettre à plus tard la mise en œuvre d'actions concrètes en réponse à ces défis. Si nous voulons mettre un terme à cette exploitation préjudiciable de notre maison commune, il est urgent de changer de modèle, ce qui impliquera nécessairement un ajustement fondamental.

Le défi politique auquel nous faisons face consiste à réorienter les priorités de l'ordre du jour mondial, de manière à ce que les politiques économiques et commerciales servent des objectifs sociaux et environnementaux et ne soient pas uniquement menées en fonction de considérations économiques.

Notre réponse est le développement durable qui intègre des objectifs environnementaux, sociaux et économiques, au bénéfice de tous. Le développement durable peut uniquement être atteint par la coopération mondiale, en poursuivant l'objectif de surmonter les contradic-

tions économiques entre les pays en développement, les économies émergentes et le monde industrialisé. Tous les citoyens du monde ont le même droit au partage équitable des ressources mondiales et le même devoir de garantir aux générations futures la possibilité de profiter des mêmes avantages dont ils jouissent présentement.

Les Verts cherchent toujours à appliquer le principe de précaution. Nous ne soutenons pas des mesures qui présentent des risques potentiels pour la santé humaine ou pour l'environnement. Nous n'acceptons pas non plus de retarder la mise en place de mesures de précautions, uniquement parce que les études scientifiques ne sont pas suffisamment nombreuses. Quel que soit le domaine – la paix, l'énergie, l'alimentation et l'agriculture, les sciences de la vie, les transports, la technologie, la médecine – les décisions prises et les actions menées devront systématiquement faire le choix du moins dommageable.

Quant à l'énergie atomique, les Verts soutiennent une Europe sans nucléaire, en raison des risques tant civils que militaires, du fardeau que l'industrie nucléaire constitue pour les générations futures et du dispositif de sécurité qu'elle implique. Pour les Verts, la priorité est de développer des énergies alternatives renouvelables et décentralisées.

La liberté par auto-détermination

Autonomie individuelle

Nous, les Verts, croyons que les être humains, sans distinction de sexe, d'âge, d'orientation ou d'identité sexuelles, d'origines ethniques ou de handicap, ont le droit d'effectuer leurs propres choix, de s'exprimer librement et de mener leur propre vie. Cette liberté ne concerne pas exclusivement la possession de biens matériels, elle inclut les dimensions sociales, culturelles, intellectuelles et spirituelles de la vie humaine.

Ces droits inaliénables devraient être garantis par la loi et enseignés dans les écoles comme fondements de nos sociétés. Ils devraient être mis en pratique dans un processus de renforcement des droits individuels et collectifs, en donnant à toutes les femmes et tous les hommes l'opportunité de construire leur vie et celle de leur famille et, lorsque c'est nécessaire, en leur offrant un soutien social et matériel suffisant pour qu'ils puissent mener une vie digne et participer pleinement à la société. Là où ces droits font défaut, ces droits sont bafoués, nous les Verts, nous battons pour qu'ils soient instaurés, en prônant la solidarité, l'éducation, la coopération au développement, ainsi que la protection contre la violence, l'oppression et la discrimination.

Démocratie participative pour l'inclusion sociale

Notre foi en la démocratie repose sur le principe d'une reconnaissance mutuelle de tous les individus comme égaux. En encourageant le plus haut degré possible d'engagement, les processus politique et décisionnel doivent être démocratiques, permettre l'inclusion de tous, être transparents et pleinement compréhensibles pour le citoyen ordinaire. Les changements radicaux que nécessite le développement durable induisent que nous partagions ensemble la responsabilité et que nous en portions équitablement le fardeau. Les représentants élus ont le devoir de consulter et d'informer pleinement leurs électeurs, à chaque étape du processus de décision.

Bien que nous agissions localement, nous devons toujours penser globalement. Pour garantir le plus haut niveau de participation et d'initiative citoyenne, le pouvoir décisionnel effectif doit être instauré au niveau politique le plus bas possible. Inversement, à chaque fois qu'un problème exige des mesures à un niveau politique plus élevé, les conséquences pour les niveaux inférieurs devront être prises en compte et les différences régionales et locales

respectées. On doit porter une même attention aux intérêts de toutes les minorités et leur offrir une même protection.

Elargir la conception de la justice

Les politiques publiques prônées par les Verts sont fondées sur le principe de justice. Cela induit une distribution équitable des biens sociaux et demande de porter une attention particulière aux besoins des plus faibles. L'attention envers les plus vulnérables est particulièrement importante au niveau mondial, où l'Europe a une responsabilité spécifique pour stimuler la croissance économique des pays en développement. Parce que nous affrontons les problèmes d'un monde en mutation, notre idée de la justice porte beaucoup plus loin que les traditionnelles politiques de redistribution. Les Verts militent en faveur de la justice, que l'on considère celle-ci sur plan social, sur le plan des rapports de genres, entre les générations ou au niveau planétaire. Malgré les conflits pratiques qui peuvent exister entre ces différentes dimensions de la justice, il est impératif de ne pas les jouer les unes contre les autres.

- **La justice sociale** assure à chacun l'accès aux ressources vitales de la société : éducation, travail, participation démocratique; nous devons défendre un libre accès à ces ressources par opposition aux déséquilibres sociaux existants ; cet accès doit être institutionnellement protégé. L'éducation est une condition déterminante pour que chacun puisse construire sa propre vie. L'utilisation de nos compétences professionnelles doit nous permettre de récolter les fruits de nos talents ; ceci définit une part importante de notre identité. La participation démocratique est une condition fondamentale pour les individus s'engagent dans la société et contribuent à son édification.

- **L'équité des genres.** La justice concerne également l'équité en matière de genres. Les femmes et les hommes devraient jouir du même pouvoir au moment où ils / elles sont amené/es à définir l'avenir de la société. De plus, chaque femme et chaque homme devrait pouvoir vivre, hors de toute violence. Nous les Verts voulons développer le cadre institutionnel qui garantisse aux femmes l'égalité à la maison, au travail, dans les charges publiques et dans d'autres positions d'influence. Nous voulons faciliter l'articulation entre la vie de famille et la vie professionnelle, pour les hommes comme pour les femmes.

- **La justice entre les générations.** La devise « *We have only borrowed the world from our children* » (« Nous n'avons qu'emprunté le monde à nos enfants ») est plus appropriée aujourd'hui que jamais. Actuellement, l'avenir de nos enfants est en danger. La justice entre les générations implique une obligation, pour chaque génération, que la génération la plus âgée transmette son héritage environnemental, social et culturel aux générations suivantes, dans une perspective durable. Ceci inclut également une obligation pour les plus jeunes générations de prendre soin des générations précédentes. La pleine participation de toutes les générations au fonctionnement et au bien-être de la société devrait être garantie.

- **La justice planétaire.** La justice est aussi notre étalon sur le plan international. Comme l'économie mondiale interconnecte les peuples et les gens, et que notre interdépendance augmente, cette obligation morale devient un impératif objectif. Le développement durable planétaire et les droits humains universels sont au cœur de notre concept de *justice planétaire* (« *Global Justice* »). Celle-ci doit pourvoir être consolidée par un cadre institutionnel indépendant, qui puisse effectuer un contrôle formel, en matière de responsabilité sociale des entreprises et de commerce équitable.

La justice exige la solidarité, la non-discrimination et la participation des citoyens. La solidarité contribue à former des individus qui possèdent une certaine confiance en eux-mêmes, elle renforce ainsi l'autonomie des citoyens, et leur permet d'échapper au clientélisme. Les autorités politiques devraient travailler en partenariat avec les citoyens, afin de créer et de défendre des institutions qui renforcent la solidarité. Dans cette optique, les pouvoirs publics doivent également encourager les réseaux et les communautés qui pratiquent l'entraide mutuelle.

La diversité, une condition indispensable

La richesse des civilisations, sociétés et cultures, s'est développée dans un processus de diversification. Nous, les Verts, sommes le résultat de la fusion de nombreux mouvements sociaux, et pensons que la diversité est une condition de réussite, voire même de survie, dans presque tous les champs d'activité. La diversité accroît la résilience des organisations et des groupes, au moment où ils sont confrontés à des changements imprévus. C'est un rempart contre l'intolérance, l'extrémisme et le totalitarisme. Et c'est une source indispensable d'inspiration et de renouveau.

La diversité humaine possède de nombreuses dimensions : de genre, sociale, culturelle, spirituelle, philosophique, religieuse, linguistique, économique, ethnique, sexuelle, régionale, etc. Elle peut être exprimée par des individus ou des groupes. Nous célébrons cette diversité. Elle ne devrait cependant jamais, de quelque manière que ce soit, être un prétexte à la remise en cause des droits universels.

Quand les gens partagent un même espace, forcément limité, les différences peuvent aisément être perçues comme des menaces. Même dans les plus petites communautés, le fort tend à user de sa position dominante, tandis que le faible se sent lui-même poussé à s'y conformer. Sauvegarder la diversité demande par conséquent

la reconnaissance, la compréhension et le respect réciproques – et très souvent une protection active.

La Non-violence

La non-violence est un des fondements philosophique clef des Verts et détermine notre manière d'appréhender tous les problèmes. Aucune solution durable à aucun conflit entre individus, groupes sociaux ou Etats ne peut être imposée par la force. Un principe fondamental des Verts est que les moyens employés pour atteindre un objectif doivent toujours être compatibles avec l'objectif lui-même. Par conséquent, la quête politique de justice et de paix ne peut être atteinte par des moyens violents.

La violence n'est pas uniquement physique. Aucune action humaine et aucune structure de l'économie mondiale ne devrait pouvoir restreindre les droits humains et accroître l'injustice sociale. La pauvreté est peut-être la forme de violence la plus insidieuse. Pour éliminer la pauvreté, nous promouvons les organes internationaux dont le but est l'équité économique et qui placent les moyens d'existence des populations et leur sécurité comme priorité ; tout comme nous incitons à l'adoption de règles mondiales contraignantes, en ce qui concerne la protection des droits humains.

Quant aux conflits armés, nous sommes convaincus que l'usage de forces militaires ou de forces de police, déployées dans le cadre d'une stratégie isolée, n'est, à long terme, jamais couronné de succès. Les Verts veulent assister à moins d'interventions militaires et plaident pour la mise en œuvre du concept de « politique étrangère civile de sécurité. Cela demande le développement d'instruments puissants pour la prévention et la gestion civile des conflits.

Néanmoins, les Verts reconnaissent que la communauté internationale puisse être amenée à utiliser des moyens militaires, à condition que cela soit en dernier recours. En cas de risque de violence de masse contre des civils, le déploiement de forces militaires de maintien de la paix peut être justifié comme moyen de dissuasion. Quand les mesures de prévention ont échoué, une intervention armée peut être nécessaire. Le recours aux moyens militaires doit alors être subordonné au droit international et ne peut être légitimé que si les conditions suivantes sont réunies :

- l'existence d'un mandat explicite du Conseil de Sécurité des Nations Unies ;
- l'accord sur le fait que l'objectif premier de l'intervention est de sauver et de protéger des vies, et dans l'objectif d'empêcher l'usage de la violence ;
- l'existence d'une stratégie politique définissant comment une telle intervention militaire devrait prendre fin et comment la paix et la stabilité devraient être rétablies.

Pour résumer : le développement durable

Les Verts reconnaissent que les valeurs de responsabilité environnementale, de liberté, de justice, de diversité et de non-violence peuvent être partagées – et elles le sont dans une certaine mesure – par d'autres familles politiques. Ce qui définit les Verts, c'est que nous considérons que ces valeurs sont interdépendantes et inséparables. Comme un tout, elles déterminent chacune de nos actions, orientées vers le développement durable, social, culturel, environnemental et économique de nos sociétés, partout sur la planète Terre. Nous les appliquons non seulement, face à l'extérieur, lorsque nous concevons nos propositions politiques, mais aussi à notre propre conduite politique, tout comme à l'organisation de notre propre parti.

Les Européens furent les pionniers du processus d'industrialisation qui est à la racine de certains de nos pires problèmes, à l'échelle mondiale. En tant que citoyens d'un des continents les plus riches de la Terre, nous, Européens, portons une responsabilité majeure maintenant qu'il s'agit d'inverser les tendances destructives que l'Europe a engendrées et au moment de proposer un modèle alternatif et durable de développement.

L'ampleur de l'enjeu est telle qu'aucun Etat ne peut atteindre seul les objectifs ci-dessus. Par conséquent, nous avons besoin d'une coopération dans laquelle toute l'Europe - de Dublin à Tbilissi, d'Helsinki à Lisbonne, d'Ankara à Reykjavik – puisse s'engager.

L'Union européenne est bien placée pour faciliter cette coopération, à condition qu'elle :

- reste ouverte à de futurs élargissements ;
- se restructure en une véritable institution démocratique ;
- réoriente ses priorités vers un modèle de développement durable d'un point de vue environnemental et social ;
- assume ses responsabilités mondiales, dans le cadre des Nations Unies, et en collaboration avec d'autres institutions largement reconnues comme l'OSCE et le Conseil de l'Europe, pour construire un monde pacifique et durable.

MANIFESTO!

A Green New Deal for Europe

Europe needs a new direction. The financial crisis and credit crunch have brought the failings of current economic and social policies sharply into focus. They have exposed a wider systemic failure. The world is facing a serious and fundamental resource crunch that will impact on every aspect of our lives, from the food we eat to the energy we use. We are also at risk of running out of time to prevent a full-blown climate crisis.

These ‘crises’ should be seen as an opportunity to transform our economic and social system into one that will offer generations-to-come a future based on stability, sufficiency and sustainability.

Europe faces social, economic and environmental challenges that transcend borders. As the financial crisis once again demonstrated, only by cooperating - at European and global level - can we rise above these challenges. This requires a European Union acting strongly for the future of all its citizens and residents. The Greens want to build solutions for a sustainable future.

Rising to the challenges brings real opportunities. Shifting to a greener economy and combating climate change will boost employment and make us more self-sufficient, reducing our damaging reliance on energy imports. A more sustainable approach to our agricultural, marine and energy resources is crucial at a time when energy and food prices are hitting low and middle income people hard.

The Greens want a responsible Europe. The European Union should defend social systems and labour conditions from the pressures of fierce and unfettered competition, both within Europe and beyond. Economic interests must not come at the expense of human and civil rights. The European Union must listen and be accountable to its citizens and residents, while championing peace, democracy and human rights around the world.

The dominant neoliberal ideology in Europe has established a system where the interests of the few come before the general well-being of its citizens. They have put the profits of polluting industries ahead of the environment and public health. The mantra of competitiveness and growth has been used to lower social standards and labour conditions. The neoliberal majority in the European Parliament, the Council and the European Commission is guilty of bowing to the demands of industry lobbies, putting short-term profits before the general interest. The Greens offer a real alternative for Europe.

The Green New Deal means : a Europe of solidarity that can guarantee its citizens a good quality of life based on economic, social and environmental sustainability; a truly democratic Europe that acts for its citizens and not just narrow industry interests; a Europe that acts for a green future.

A real alternative for Europe : securing our energy and environmental future

We need a resource revolution to shift from our present course of over-exploitation and environmental destruction. If we continue to ravage our finite natural resources, we will need two planets to sustain our lifestyles within 25 years. This course is not just economically unsustainable, it seriously threatens our climate, ecosystems and biodiversity.

Business as usual is not an option. The impact of a resource crunch and dangerous climate change would dwarf that of any financial and economic crisis. Thankfully, most of the solutions are already at hand. The current economic slowdown is an opportunity to transform our system, so that we can avoid the extremes of the resource and climate crises, and secure a good quality of life.

If we are to avoid dangerous climate change, we need to seriously reduce our greenhouse gas emissions. The Greens want the EU to commit to emissions reductions of 40% by 2020 and 80-95% by 2050, based on 1990 levels, in line with the current recommendations of the UN IPCC. Europe must also play a leading role in forging a binding international climate agreement under the UN framework based on the latest updated science. This agreement must commit industrialised countries to the necessary emissions reductions, as well as recognising their responsibility to support mitigation and adaptation efforts in developing countries, including reducing emissions from deforestation and forest degradation, particularly from tropical forests.

Combating climate change is a win-win process. A combination of ambitious and binding targets, of incentives and of public investments into green technologies and services will help create millions of green jobs in Europe and tens of millions worldwide, which are much needed at a time of economic slowdown. The EU must set itself the target of creating five million green collar jobs over the coming five years.

We must significantly improve on the currently wasteful way we use energy, while massively expanding energy from renewable sources. This will reduce our dangerous dependence on the import of dirty energy from unstable countries, with the damaging volatility this causes for our economies and societies.

We must capitalise on the already-existing ways to save energy. Using less energy and using it better will be crucial to maintaining a good quality of life at a time of rising energy prices. The Greens want Europe to place much greater priority on energy efficiency, setting a binding target to reduce energy consumption 20% by 2020, as well as supporting and promoting the intelligent design of heating and cooling technology both in industry and in the housing sector.

Renewables must be put at the centre of European energy policy for the 21st Century and the Greens are calling for the creation of a European Renewables Community (ERENE) to support the long-term goal of 100% energy from renewable sources. We need a concerted investment drive in green technologies in which the European Investment Bank must play a role. A real renewables boom requires a new approach to energy supply : truly unbundling ownership of distribution and production, while promoting a grid without borders and the smarter use of energy.

Nuclear energy cannot be part of the solution to climate change. Expensive investments in this dead-end technology will not be able to contribute to the urgently-needed emissions reductions and will divert much-needed funds from the promotion of sustainable energy production. Uranium is a finite fuel source and the EU is overwhelmingly dependent on imports from unstable countries, so nuclear is clearly not the answer to our long term energy security. On top of this, the associated risks of nuclear are as real now as they have always been, whether in terms of operation, fuel production or managing nuclear waste. This is not to mention the possibility of terrorist attacks and nuclear proliferation to questionable regimes and even rogue groups.

Revolutionising how we use energy and ending our damaging dependence on oil means we must also move green. Transport is the fastest growing source of manmade greenhouse gas emissions.

The EU needs to actively work to create a sustainable transport system. Ending the direct and indirect subsidisation of inefficient and polluting transport modes, like aviation and road transport, is an important step in ensuring the full environmental costs are taken into account. We want to speed-up investment in trans-European railroad connections and networks. Freight must be shifted from roads to rail and inland waterways on a much bigger scale. Affordable public transport and sustainable transport options in our cities, such as cycling and walking, must be promoted.

The resource crunch we are facing runs far beyond energy resources. A more sustainable approach to our agricultural and marine resources is vital for our wellbeing, the health of our ecosystems and their wealth of biodiversity.

The Greens want Europe to ensure its citizens have access to healthy food at fair prices, rather than the limited options the food industry wants to offer them. Farming, fishing and food policies in Europe should encourage mutual responsibility between farmers, fishermen, authorities and consumers.

The Common Agricultural Policy has encouraged agricultural irresponsibility, with agro-industry dictating the market terms and gearing production to capitalise on subsidies, regardless of the environmental consequences. The Greens want to use the upcoming review to transform EU agricultural policy in a way that supports and encourages farmers to produce quality food in a sustainable way. The future of agriculture lies in organic farming and fair trade.

Crucial to this is a ban on genetically-modified organisms (GMOs). GM crops pose a serious threat to Europe's biodiversity, as well as the risks of cross-contaminating organic and conventional farming. For this reason, the Greens are working to make the European Union a GMO-free zone.

Farming and food policies should promote local markets for agricultural products, eliminating unnecessary transportation. They should encourage more sustainable production methods that aim to conserve biodiversity and water resources, and enhance soil fertility, reducing the use of toxic and polluting pesticides and fertilisers. This approach will help reduce greenhouse gas emissions from intensive agriculture. It will also help to reduce the risks to public health caused by industrial farming. Animals must be treated ethically, in agriculture as in all other contexts.

Achieving high levels of animal protection is central to the Green agenda. Europe needs much higher levels of protection for both domestic and wild animals. We will continue to work to end the long distance transport of animals, for higher welfare standards for animal farming, and for better implementation of existing animal welfare legislation. More needs to be done to promote a reduction in meat consumption for reasons of climate change, food security, and animal welfare. We want to see the end of the fur trade, and a swift replacement of animal tests with non-animal alternatives.

The Common Fisheries Policy (CFP) has been an exercise in self-destruction, driving many fish stocks to precarious levels. It needs to be urgently reformed away from the current model of waste and over-exploitation, to a tool which gives fishermen responsibility for sustainably managing fisheries and conserving fish stocks. The EU also needs to greatly enhance binding measures to protect our vulnerable seas and has to revise its exploitative fishing agreements with African countries.

A healthy Europe is a wealthy Europe. EU citizens are concerned about the safety of the air they breathe, the water they use and the food they eat. Environmental pollution damages public health, which in turn places a strain on societies and economies. The EU needs to do more to address the threats to public health, whether

water- or air-borne, noise, toxic substances, or through the spread of diseases. The EU has to halt the loss of biodiversity at home and overseas territories.

Social justice and globalisation : Fighting for a fairer Europe

The system needs change. The Greens want to end the careless deregulation that has enabled big business to dictate its own terms regardless of the real impact on the economy and society at large. This approach encouraged the risky speculation and over-exploitation that has trapped us in a damaging boom to bust cycle. We want to take this opportunity to develop a new economy driven by long-term prosperity, not short-term profiteering. We want a responsible and stable Europe, which invests ethically and where prosperity is defined by the well-being of all its people.

Financial markets must be put on a leash, so they cease to be casinos in which people's homes and livelihoods are the chips on the table. Their transnational nature demands a coordinated European response that leads and links in to international efforts. We need an EU-level watchdog with teeth – a body to scrutinise and regulate financial markets and services. EU regulations must rule out any kind of tax evasion and prevent harmful tax competition for corporate revenues and savings, which undermines social justice. The regulation of the financial markets also implies the negotiation of an international agreement to outlaw all tax havens.

Credit must be tied to realistic valuations and risk. The worst excesses of uncontrolled markets must be reined in, particularly dangerous short-selling practices by traders, such as hedge funds. Astronomical financial sector salaries and bonuses that reward risk and recklessness must be capped. The Greens have long advocated

the introduction of a financial transaction levy, which would reduce speculation and generate resources which could be used to finance various social and environmental goals that are presently overlooked or underfunded.

Financial markets must be restructured so that the general public can be offered protection. This means guaranteeing savings and keeping loans affordable. During the financial crisis, low-cost credit must be available to support European enterprises, especially those contributing to the shift towards a more sustainable Europe.

A Green New Deal calls for massive investment in education, science and research in green, future-oriented technologies to put Europe at the forefront of a global economic revolution.

A truly prosperous, innovative, stable and sustainable economy requires a fairer society guaranteeing fair working conditions, equal opportunities and a decent standard of living for all. Europe must defend social values and justice while adapting to the needs of changing times. Cutbacks on environmental protection or compromises on social values would be counterproductive.

The Greens want to strengthen workers' rights. The European Union suffers from profound imbalances. It has developed cutting edge rules on business competition, but labour legislation and social rights have not kept pace. Loopholes and uncertainties have led to decisions by the European Court of Justice that tend to put business interest before workers' rights.

Europe must lead by raising standards, rather than by a race to the bottom in terms of employment conditions. The Greens want a Europe that rejects social dumping and exploitation. Social and labour rights must be reinforced and workers must have a better say in decisions that affect them, through collective bargaining.

There must be equal pay for equal work for men and women alike, as well as for posted, immigrant or temporary workers. Equal opportunities for all must be guaranteed both within and outside the workplace and regardless of sex, age, ethnicity, disability, religion or sexual orientation.

EU policies that weaken public services in the name of competition must end. Public services such as health and education are crucial to the general interest and must not be frittered away by competition rules. We need to balance the freedom to provide social services and services of general interest with the obligation to guarantee equal, affordable and universal access to these services.

Nobody should suffer the indignity of living in poverty. The Green New Deal aims to reverse the widening gap between rich and poor and guarantee a decent minimum living standard for all Europeans. Governments should introduce minimum wages by law or collective agreements and a minimum income above the poverty line, guaranteed by social security, for all in need. The EU should be guided by the principle of equal pay for equal work and not be a battleground for the lowest wage.

Europe must offer greater stability to people of all ages. Senior citizens must be guaranteed a voice in society, enabling them to actively participate in economic, social and civic life. This implies guaranteeing sound pensions. Community-based services must exist to address the individual needs of the frail and vulnerable. Young people must have access to more secure jobs and better access to education, training and housing.

Europe must also play its part in building fairer societies and eliminating poverty in other parts of the world. We need to speed up efforts to deliver on the Millennium Development Goals. The principle of global social and environmental justice must guide all

EU policies and its position in global institutions. The Greens want to ensure that European governments finally fulfil their longstanding promises and raise EU overseas development aid to 0.56% of GDP by 2010 and 0.7% by 2015.

The Green New Deal puts fair trade first. Trade must deliver a good deal for all involved. Europe's power in international negotiations is much too often used to strike a bargain for the rich at the economic, social and environmental expense of the poor. Export subsidies for EU agricultural products continue to threaten the economies of poor countries and must be stopped immediately. Socially unfair or environmentally-damaging practices by multinationals elsewhere in the world should be no more acceptable than they would be in our own backyard. Social and sustainable development clauses in trade partnerships should therefore be binding. The WTO must be made to transform its free trade agenda to a fair and sustainable trade agenda, putting the protection of common goods and poverty reduction first. Europe must practice what it preaches.

Democracy and human rights : a responsible EU that listens and is heard

Europe needs to listen and everyone's voice should be heard. The Greens want to reform the EU, so that it can become a truly participatory democracy.

As the only EU institution directly-elected by the people, the European Parliament should be granted the right to initiate legislation. A proportion of MEPs should be elected on Europe-wide transnational lists, which would allow citizens to vote for candidates that represent the whole of the EU, rather than just their national or local constituency. More needs to be done to encourage

young people to participate, for example by lowering the voting age. Citizens should also have the opportunity of direct democracy through European referenda on issues of Europe-wide concern.

The Greens will fight to apply the Charter of Fundamental Rights, to include all members of society and defend the rights of vulnerable and minority groups. This implies fighting for equal rights for women, ethnic minorities including the Roma, disabled people, religious and sexual minorities, as well as for social and civil rights. This also means continuing the fight against racism, xenophobia, homophobia, anti-Semitism and other religious intolerance, and all forms of violent political extremism in the European Union. Human rights are for all, particularly within EU Member States.

The fundamental right of equality between men and women must be made a reality. Good legislation already exists but is scattered around Europe. The Greens want to see the best national laws applied across the EU, whether regarding equality, pro-choice issues, domestic violence, maternity and paternity leave or political representation. Only one-third of MEPs and European Commissioners are women. The Greens have an equal number of male and female MEPs and we want the EU to follow our lead.

The Greens demand full transparency for all involved in EU decision-making processes. This implies taking a tough stand against corruption at all levels. The EU itself must be more accountable to its public. It is time to open closed files and closed doors. The Greens will also continue to put the spotlight on the shady and powerful lobbies that seek to influence decisions in <<Brussels>>. Transparency must be an obligation, not an option.

Organised crime has become a transnational phenomenon and constitutes an extreme emergency in all Member States. Its profits have been growing exponentially both within and outside the EU.

Efforts to prevent and fight criminal organisations should become one of the priorities of the EU and the Greens will push for this.

Media play a crucial role in the democratic process. The Greens will continue to defend media pluralism and independence and freedom of the press in the European Union and beyond.

The Green New Deal stands for European values and individual freedoms. All who live here should enjoy freedom of opinion and religious expression within a secular society.

Hard-won rights and freedoms must not be sacrificed in the name of the « fight against terrorism » or alleged threats to security. The same applies online. The Greens believe that digital rights should be on a par with civil rights. Governments and commercial interests should not have primacy on your privacy. Your data is your business.

Europe has always been a continent of migration and immigration. A Green New Deal will deliver a European immigration policy that provides a <fair chance for people who wish to live in the EU. The siege mentality of ‘Fortress Europe’ must not prevail.

Immigration is an opportunity, not a threat. We need positive-minded policies that will allow people to come here legally and efficiently. Immigrants who work in the EU deserve equal rights and equal pay, as well as the opportunity of European citizenship and the right to participate in the political process.

People who seek asylum in Europe deserve to be treated better. The Greens have opposed repressive laws on returning unauthorised migrants and will continue to fight inhumane or xenophobic legislation. Europe has a duty to provide shelter and protection to those who need it. Europe should be a bridge that will allow peo-

ple to come and live here in a legal way. It will only be able to do this effectively when all EU countries share the effort instead of leaving border countries to take the strain. A revision of the Dublin Convention, which aims to harmonise EU asylum policies and guarantees protection in line with international obligations, is a must. Europe must also do more to fight the despicable trafficking of men, women and children across its borders.

The European Union must lead by example in its engagement with the rest of the world : this implies a new style of foreign policy. It must devote its energy to solving root causes of international tensions and not just fighting their manifestations. The EU should strengthen multilateral bodies and international law, focus on civilian foreign policy instruments and follow the principle of maximum fairness in all of its external policies, including trade. European policies must champion peace, democracy and human rights in the world and do so consistently and coherently. The EU should also devote more energy and resources to support the international community (particularly the UN) in addressing conflicts that have been long overlooked.

International cooperation and humanitarian aid must be a priority. Establishing a European Civil Peace Corps ready to make non-military interventions for humanitarian purposes would play an important part of this.

We want a European Union that fosters democracy and human rights, while promoting a pluralistic civil society across the globe. Human rights must not be sacrificed in the name of economic interest.

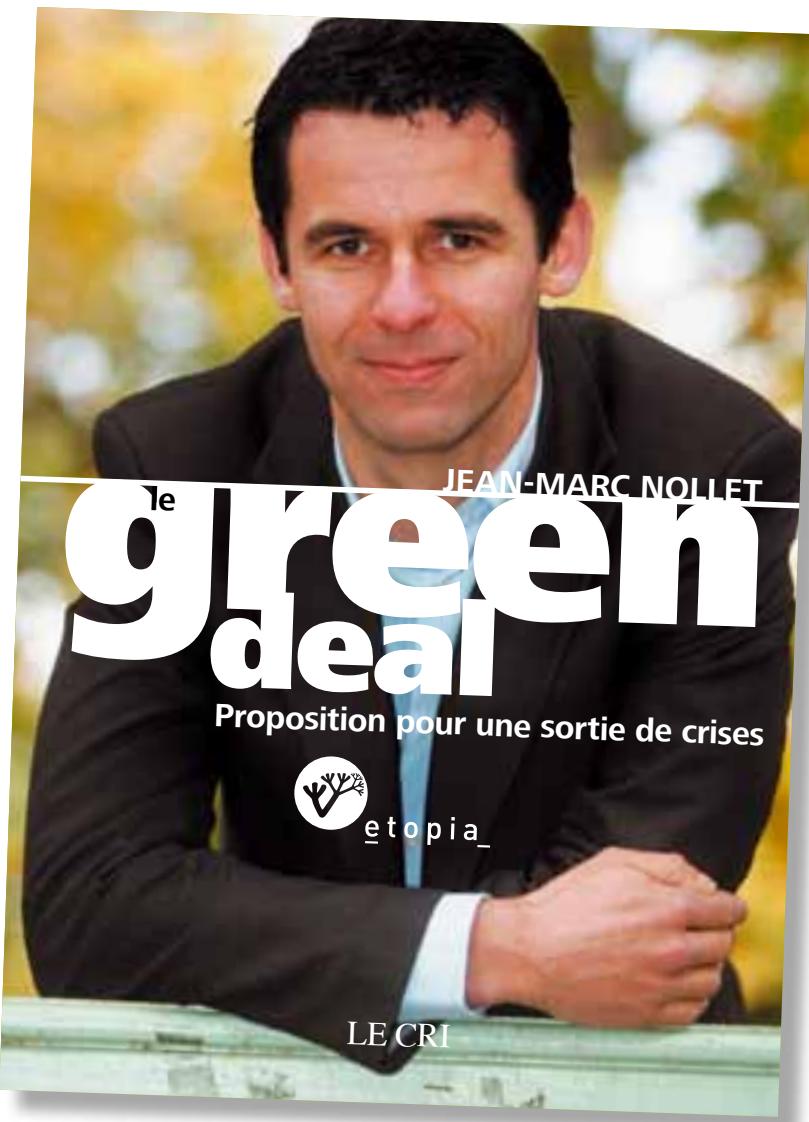
Delivering a Green New Deal for a new Europe

The Greens have fought for a sustainable, social and more democratic Europe since our entry into the European Parliament in 1984. Recognising the need for truly European solutions to European problems, we are the most closely cooperating political family in the European Parliament. This has helped us punch above our weight and have a much greater influence on decisions at European level than our numbers would otherwise allow.

We believe a Green New Deal is needed to overcome the financial, economic, resource, energy and climate crises we face. The Green New Deal means massive investments in sustainable sectors, putting the quality of life first and ensuring the creation of millions of 'green jobs'.

Realising the Green New Deal means building alliances. We will look for allies in civil society, in parliaments and in governments that will work to achieve this change of course. However, ensuring that Europe gets back on track means getting involved, convincing others and voting Green. You can influence what is happening in Europe.

Choose a Green New Deal. Think big - Vote Green.





N°1

→ DOSSIER 1
ÉCOLOGIE POLITIQUE

Déchaîner le progrès
José Daras

Avenir de l'écologie,
écologie de l'avenir
Alain Lipietz

Le vert, couleur d'orien-
tation d'une gauche
européenne rénovée
Collectif « realismus und
substanz »

Construire l'écologie
politique et le dévelop-
pement durable... Juste une
affaire de COM ?
Benoit Lechat

→ DOSSIER 2
DES COMMUNES EN
DEVELOPPEMENT DU-
RABLE

Engager les communes
wallonnes sur la voie du
développement durable
Laurence Lambert

Ottignies-Louvain-la-
Neuve sur les chemins du
développement durable
Jean-Luc Roland

L'Ecologie, la culture
et la ville
Henri Simons

Beckerich, commune
verte : 25 ans de dével-
opement durable
Christina Dewart, Thierry
Laureys, Bertaud Happe

Une gouvernance
moderne et responsable
au plan local: l'exemple
de Gembloux
Eric van Poelvoorde

Construire l'autonomie
des usagers de CPAS
Dominique Decoux

→ DOSSIER 3
APPROCHES ÉCOLO-
GISTES DU SOCIAL

L'inclusion sociale:
voie d'avenir
ou voie de garage ?
Bernard Monnier,
Bernard Horenbeek
et Carla Deniro

Le blues de la classe
moyenne : statistiques
et perceptions
Philippe Defeyt

Quel avenir pour la
sécurité sociale belge ?
Réginald Savage



N°2

→ DOSSIER 1 : APRÈS LE
PÉTROLE, UN MONDE À
INVENTER.

Aimer ce siècle, Pierre
Radanne.

Affaires étrangères et
énergie : quand les dé-
fenseurs de la sécurité et
les environnementalistes
se rencontrent, Jürgen
Trittin.

Le scénario prospectif
des Verts pour l'Union
européenne, Felix Ch.
Matthes & alii.

Le défi énergétique :
les chiffres wallons et
bruxellois, ICEDD . La
Belgique survivra au
pétrole, Xavier Desgain et
José Daras.

Nucléaire : fausse
solution, vrai problème,
Jean-François Fauconnier.

Paysages énergétiques,
Eric Luyckx.

Evolution technologique
des énergies renouve-
lables et opportunités de
R&D, Michel Huart.

La « maison passive », ou
l'opportunité d'affranchir
l'architecture des éner-
gies conventionnelles,
Benoit Thielemans.

Rareté du pétrole, rareté
de l'espace, Moritz Len-
nert.

De l'environnement au
social : jalons pour une
culture de l'énergie, Gré-
goire Wallenborn.

La psychologie sociale
au service du développe-
ment durable : com-
prendre les compor-
tements de consommation,
Paul-Marie Boulanger.

Pour un nouveau réalisme
dans la politique envi-
ronnementale, Reinhard
Loske & alii.

Conclusions des ateliers
des Rencontres des Nou-
veaux Mondes 2006. De-
venir « Passeur d'éner-
gie », Cordelia Orfinger.

→ DOSSIER 2 : REFONDER
LE RÊVE EUROPÉEN ?

Introduction, John Pitseys.
Pistes vertes pour relan-
cer le projet européen,
Pierre Jonckheer.

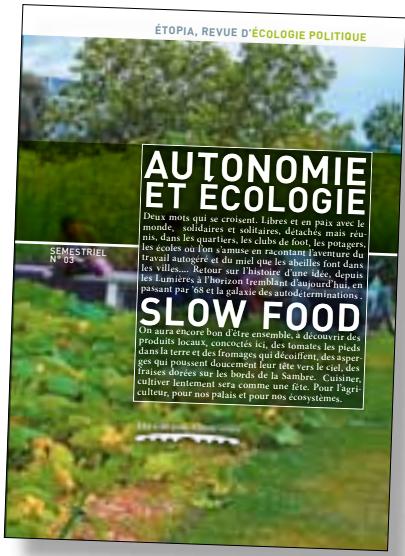
De l'ambition pour l'E-
urope, Pascal Lefèvre.

Par-delà le oui et le non,
construire la démocratie
européenne, Guillaume
Durand.

Le développement du-
rable pourra-t-il passer
à la vitesse supérieure
dans une Europe non
coopérative?, Olivier Petit.

Harmonisation euro-
péenne de l'enseigne-
ment et démocratie, John
Pitseys.

L'europe, un projet éco-
logiste ? Pierre Jonckheer,
Philippe Lamberts, Eric
Biérin et Benoit Lechat.



N°3

→ DOSSIER 1 :
AUTONOMIE ET ÉCOLOGIE

Impasses et promesses de l'éologie politique,
Philippe Van Parijs.

Une vérité qui dérange (certains) : on a encore besoin de l'éologie politique !

Paul-Marie Boulanger

Ecologie-autonomie : quelques fragments de l'histoire en cours

Benoit Lechat

Post-scriptum : l'éologie politique comme promotion de l'autonomie et comme poursuite de la justice libérale-égalitaire
Philippe Van Parijs

→ DOSSIER 2 : **SLOW FOOD : BON, PROPRE ET JUSTE**

Slow Food : changer le monde en se régalant
Patrick Dupriez

Slow Food : un mouvement d'éco-gastronomes
Roberto Burdese

Le plaisir du goût et de la qualité. Aspects historiques
Liliane Plouvier

Slow Food et agriculture wallonne : un défi à relever
Laurence Lambert

Pour une pluralité d'agricultures
Philippe Baret

→ VARIA

Abécédaire du différend communautaire belge

Benoit Lechat

Quelle place pour les hommes dans les cités sociales ?

Pascale Jamouille

Migrations et environnement : brève introduction à une relation méconnue et souvent négligée

François Gemenne

Un futur pour l'Union européenne. Projet, territoire, démocratie

Pierre Jonckheer

N°4

→ DOSSIER 1 :
ÉCONOMIE ET ÉCOLOGIE

Des entreprises, une économie : pour quoi faire ?
Marc Lemaire,
Gaetan Dartevelle et
Erwan Mouazan

L'économie wallonne se met trop lentement au vert
Christian Delcourt

Consommer mieux, autrement, moins
Paul-Marie Boulanger

Ecologiser l'économie, une sacrée entreprise
Philippe Defeyt

Repenser le rôle de l'économie politique pour traiter de la problématique des changements climatiques
Kevin Marechal

Manifeste Institutionnaliste
Alain Caillé

L'approche de l'économie écologique
John Gowdy et Jon D. Erickson

ÉTOPIA, REVUE D'ÉCOLOGIE POLITIQUE



ÉCOLOGIE

Les économistes pensent l'économie sans la société ni la nature. Ils les réduisent à des variables économiques et financières, en termes d'équilibre entre l'offre et la demande. Sans tenir compte de leur temps en réduisant l'importance de l'action collective. Ça ne nous dirait pas où nous sommes. Dans le mur. Pour en sortir, il faut que l'économie écologique commence là où la science économique laissait s'arrêter. Et la liberté de la dictature du « combien ça coûte ? » en repousant la question « à quoi ça sert ? »

GAUCHE : VERTS !

Dès 1976, elle en a fait du chemin, la gauche. Restée sur un terrain qu'elle dominait largement. Et si finalement, sa nouvelle forme distingue ce qui se raccroche désespérément au mode de vie individualiste de ceux qui pensent que le temps est venu de vivre tout autrement ?

→ VARIA

Alternatives au libre-échange. Débats et enjeux altermondialistes
Charly Poppe

Droits de propriété intellectuelle : comment concilier innovation et accès démocratique aux ressources ?
Francisco Padilla

La recherche scientifique : paradoxes, acteurs et finalités
Philippe Baret

De Lisbonne à Lisbonne. De la Stratégie au Traité... et au-delà
Olivier Derruine

